

DCS_2022 / N°1



SYNDICAT MIXTE DU NORD EST DE PAU

Séance du : 15/02/2022 Heure :18h30

Date de la convocation : 03/02/2022

Objet : Approbation du compte de gestion 2021

Le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'eau des Pyrénées à Buros.

Etaient présents : MM. BORDENAVE, BRUNET, BUFFALAN, CANTON, CAPERET, LAGAHE, LARRAZABAL, LOCARDEL, PERSONNE, POUBLAN ; MME. SENTAURENS ; MM. TREPEU, TRUCO, TUCOU.

M. LAFFITTE donne procuration à M. VIGNAU ; Mme. MARQUEZ donne procuration à M. PÉRÉ ; M. PEDELABAT donne procuration à M. CARTER

Etaient absents et excusés : M. CUYAUBE.

Nbre de délégués en exercice : 18

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 17

M. PÉRÉ a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président précise que le vote du Compte de gestion intervient avant celui du compte administratif.

Monsieur le Président présente au comité syndical les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Monsieur le Président s'est assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Où il est exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT
M. LARRAZABAL Didier



DCS_2022 / N°2



SYNDICAT MIXTE DU NORD EST DE PAU

Séance du : 15/02/2022 Heure :18h30
Date de la convocation : 03/02/2022

Objet : Approbation du compte administratif 2021

Le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'eau des Pyrénées à Buros.

Etaient présents : MM. BORDENAVE, BRUNET, BUFFALAN, CANTON, CAPERET, LAGAHE, LARRAZABAL, LOCARDEL, PERSONNE, POUBLAN ; MME. SENTAURENS ; MM. TREPEU, TRUCO, TUCOU.

M. LAFFITTE donne procuration à M. VIGNAU; Mme. MARQUEZ donne procuration à M. PÉRÉ ;
M. PEDELABAT donne procuration à M. CARTER

Etaient absents et excusés : M. CUYAUBE.

Nbre de délégués en exercice : 18

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 17

M. PÉRÉ a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président propose au Comité syndical d'élire Monsieur TUCOU comme président pour le vote du compte administratif de l'année 2021. Ce dernier présente les résultats de l'année 2021 :

Investissement

Dépenses	Prévu :	4 542 959.09
	Réalisé :	2 669 504.36
	Reste à réaliser :	354 438.82

Recettes	Prévu :	4 542 959.09
	Réalisé :	1 530 330.19
	Reste à réaliser :	177 852.99

Exploitation

Dépenses	Prévu :	2 987 573.04
	Réalisé :	1 722 802.77

Recettes	Prévu :	2 987 573.04
	Réalisé :	2 096 757.88

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 1 139 174.17
Fonctionnement :	+ 373 955.11

.../...

Après cet exposé, le Président du SMNEP, Monsieur Didier LARRAZABAL, se retire pour le vote.

Où cet expose et après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité :

- **VOTE** le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT
M. LARRAZABAL Didier



Envoyé en préfecture le 16/02/2022

Reçu en préfecture le 16/02/2022

Affiché le

SLOW

ID : 064-256400417-20220215-DCS_2022_2-DE



SMNEP
Production Eau Potable

Compte administratif 2021

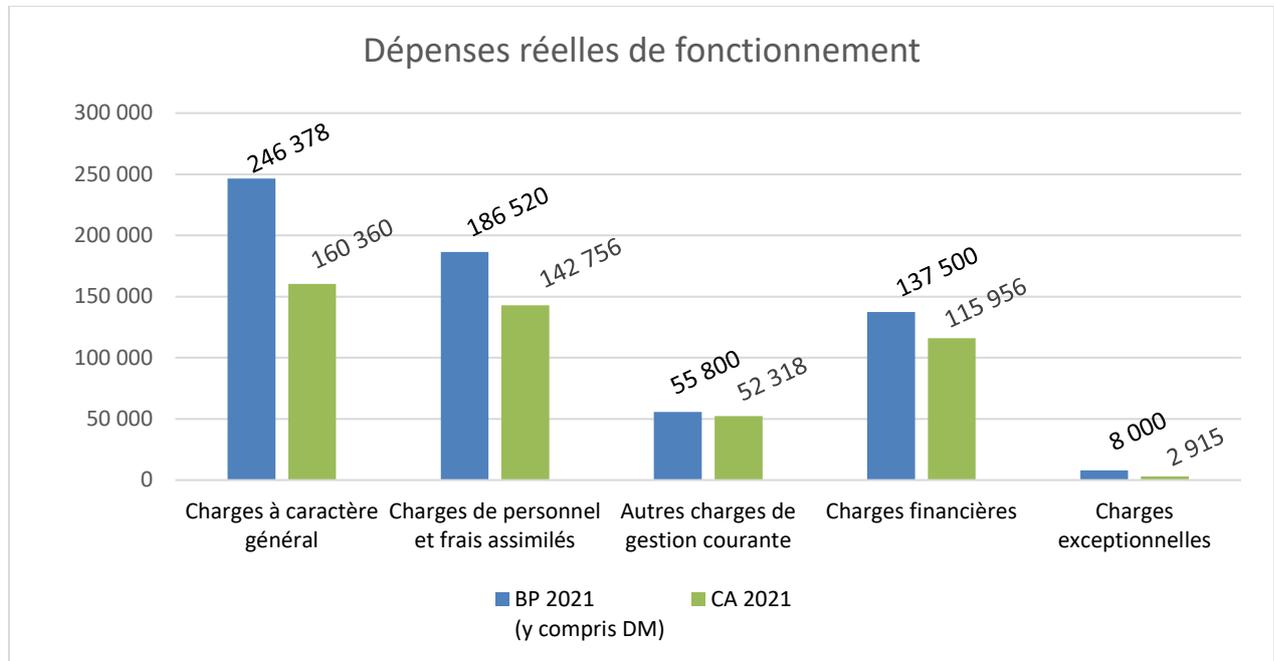
Rapport synthétique

Comité syndical du 15/02/2022

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

1. Section d'exploitation

a. Dépenses



	BP 2021	CA 2021
TOTAL DEPENSES REELLES	649 198.20	474 305.77
TOTAL DEPENSES ORDRE	2 345 715.84	1 248 497.00
TOTAL GENERAL	2 994 914.04	1 722 802.77

Les charges à caractère général sont en augmentation par rapport à 2020 en raison :

- des frais d'animation du parcours pédagogique, nouvelle dépense en 2021 ;
- de frais d'entretien et de rénovation des bâtiments : verrière du réservoir d'Asson, bâtiment administratif de la Maison de l'eau ;
- de frais d'études et de recherche : étude pour la DSP, suivi de la qualité des eaux de la nappe, suivi scientifique de la Microforêt ;
- des frais d'actes et de contentieux : enregistrement des servitudes de passage de canalisation et affaires en contentieux en augmentation ;

En revanche, les charges de personnel sont en diminution compte tenu de la mise en disponibilité d'office pour raison de santé d'un agent pendant 5 mois.

Les charges exceptionnelles (chap. 67) concernent la participation du syndicat à l'association Eau Vive dans le cadre de la coopération internationale (2500€) ainsi que le versement d'une indemnité pour perte de culture (415€).

b. Recettes

Année	2019	2020	2021
Tarif part syndicale (en €/m ³)	0.2000	0.2100	0.2100
Volumes vendus (en m ³)	8 120 935	8 420 062	7 990 826
Recette (en €)	1 624 187	1 768 213.02	1 678 073.46

➔ Volume des ventes d'eau supérieur à la prospective définie dans le cadre du schéma directeur 2018, ce qui permet de maintenir un montant de recettes supérieur au prévisionnel.

	BP 2021	CA 2021
TOTAL RECETTES REELLES	1 598 793,15	1 720 550,23
TOTAL RECETTES ORDRE	376 207,65	376 207,65
RESULTAT REPORTE	1 019 913,24	
TOTAL GENERAL	2 994 914,04	2 096 757,88

2. Section d'investissement

a. Dépenses

Opé.	Désignation	Total Budget	Réalisé	% Réal.	Eng. 2021	% Réal. Net
1203	Renouvellement Luquet - Maucor	851 183,46	773 772,37	90,91	38 350,05	95,41
1503	Protection captage Baudreix	11 000,00	10 743,00	97,66	Opération soldée	
1701	MBC Réseaux 2017/2020	264 361,24	155 510,24	58,82	102 038,82	97,42
1801	Liaison Arthez d'Asson - Baudreix	427 818,13	88 162,28	20,61	43 665,97	30,81
1802	Turbinage - réservoir de Pontacq	223 712,50	4 252,50	1,90	Opération annulée	
1805	Ressource potentielle Piémont	3 600,00	0,00	0,00	Opération annulée	
1806	Interconnexion commune OSSUN	431 636,00	14 512,20	3,36	12 774,00	6,32
1903	Suivi hydrogéologiques des ressources	60 810,00	12 480,00	20,52	30 336,00	70,41
1904	Diagnostic des forages	24 828,00	24 228,00	97,58	Opération soldée	
2001	PGSSE	39 488,00	25 796,40	65,33	13 691,60	100,00
2002	Réhabilitation usine de Lespielle	77 312,30	62 686,50	81,08	Opération soldée	
2003	Etude de sécurisation N-O 65	11 472,00	7 872,00	68,62	Opération soldée	
2004	Création d'une saligue à Baudreix	6 800,00	6 000,00	88,24	0,00	88,24
2005	Poste de rechloration à Pontacq	83 500,00	82 794,00	99,15	Opération soldée	
2101	Captage et raccordement source Pourrios	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2102	Traitement turbidité des Aygues	30 000,00	7 470,00	24,90	11 490,00	63,20
2103	Etude filière traitement usine Lespielle	30 000,00	23 635,96	78,79	Opération soldée	
2104	Microforêt de la Maison de l'Eau	66 000,00	56 514,01	85,63	0,00	85,63
2105	Sécurisation des ouvrages 2021	48 400,00	39 265,20	81,13	8 965,00	99,65
2106	Optimisation pompage seuil de l'Ouzoum	25 000,00	11 345,88	45,38	4 490,52	63,35
2107	Etude des potentialités ENR du SMNEP	25 000,00	1 800,00	7,20	0,00	7,20
2108	Amélioration des ouvrages 2021	99 000,00	4 314,20	4,36	18 347,00	22,89
2109	Renou. conduites chambre vannes Pontacq	120 000,00	110 895,02	92,41	Opération soldée	
2110	Travaux étanchéité château d'eau Viella	6 900,00	6 864,00	99,48	0,00	99,48
45814	PGSSE mutualisé SELGL/SEABB/SMNEP	111 882,66	51 592,80	46,11	60 289,86	100,00
45815	Interconnexion Ossun	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	100,00
*NI	Non individualisé	77 963,72	22 224,60	28,51	0,00	28,51
TOTAL		3 252 454,38	1 604 731,16	49,34	354 438,82	68,83

Ces résultats s'expliquent par :

- Le retard de certaines opérations qui nécessitaient des études préalables plus longues et/ou des décisions des organes délibérants ; c'est le cas notamment de l'interconnexion avec la commune d'Ossun, la liaison Arthez d'Asson / Baudreix ;
- L'arrêt d'opérations compte tenu de contraintes techniques : turbinage de l'eau au réservoir de Pontacq.

	BP 2021	CA 2021
TOTAL DEPENSES REELLES	3 812 454,38	2 160 007,61
TOTAL DEPENSES ORDRE	737 845,70	509 496,75
TOTAL GENERAL	4 550 300,08	2 669 504,36

b. Recettes

Les recettes d'investissement prévues au budget n'ont pas été perçues en totalité. Elles feront partie des Restes A Réaliser sur le BP 2022.

Elles concernent :

- Les travaux du parcours pédagogiques
- L'acquisition d'une parcelle à Baudreix
- La création de la Microforêt

De plus, dans le cadre de l'appel à projet NAIADÉ 2, le Conseil départemental a accordé des subventions sur les opérations suivantes :

- Le suivi hydrogéologique des ressources
- Le diagnostic des forages
- Le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau.

Ces subventions figureront au budget 2022.

	BP 2021	CA 2021
TOTAL RECETTES REELLES	554 746,04	148 544,09
TOTAL RECETTES ORDRE	2 707 353,89	1 381 786,10
RESULTAT REPORTE	1 288 200,15	
TOTAL GENERAL	4 550 300,08	1 530 330.19

RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Envoyé en préfecture le 16/02/2022
 Reçu en préfecture le 16/02/2022
 Affiché le 
 ID : 064-256400417-20220215-DCS_2022_2-DE

		DEPENSES	RECETTES	
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	FONCTIONNEMENT	1 722 802,77	2 096 757,88	373 955,11
	INVESTISSEMENT	2 669 504,36	1 530 330,19	-1 139 174,17
Reports de l'exercice N-1	FONCTIONNEMENT (002)		1 019 913,24	
	INVESTISSEMENT (001)		1 288 200,15	
TOTAL		4 392 307,13	5 935 201,46	1 542 894,33 €
RESTES A REALISER	INVESTISSEMENT	354 438,82	177 852,99	
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	1 722 802,77	3 116 671,12	1 393 868,35
	INVESTISSEMENT	3 023 943,18	2 996 383,33	-27 559,85
TOTAL CUMULE		4 746 745,95	6 113 054,45	1 366 308,50

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents:16..
Nombre de suffrages exprimés :16..
VOTES - Pour :16..
Contre :0..
Abstentions :0..

Date de convocation : 03/02/2022

Présenté par le Président ,
A Buros, le 15/02/2022
le Président ,
Délibéré par le Comité syndical en session Ordinaire
Le Président s'étant retiré lors du vote.
A Buros, le 15/02/2022

Les membres de l'Assemblée Délibérante,



Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture, le ____/____/____, et de la publication le ____/____/____

A Buros, le ____/____/____

DCS_2022 / N°3



SYNDICAT MIXTE DU NORD EST DE PAU

Séance du : 15/02/2022 Heure :18h30

Date de la convocation : 03/02/2022

Objet : Affectation des résultats 2021

Le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'eau des Pyrénées à Buros.

Etaients présents : MM. BORDENAVE, BRUNET, BUFFALAN, CANTON, CAPERET, LAGAHE, LARRAZABAL, LOCARDEL, PERSONNE, POUBLAN ; MME. SENTAURENS ; MM. TREPEU, TRUCO, TUCOU.

M. LAFFITTE donne procuration à M. VIGNAU; Mme. MARQUEZ donne procuration à M. PÉRÉ ; M. PEDELABAT donne procuration à M. CARTER

Etaients absents et excusés : M. CUYAUBE.

Nbre de délégués en exercice : 18

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 17

M. PÉRÉ a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de l'année de :	+ 373 955.11
- Un excédent de fonctionnement reporté de :	+ 1 019 913.24
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	+ 1 393 868.35
- Un déficit d'investissement de l'année de :	- 1 139 174.17
- Un excédent d'investissement reporté de :	+ 1 288 200.15
Soit un excédent d'investissement global à reporter de :	+ 149 025.98
- Des restes à réaliser en dépenses de :	354 438.82
- Des restes à réaliser en recettes de :	177 852.99

.../...

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCEDENT	+ 373 955.11
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) :	27 559.85
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (R002) :	+ 1 366 308.50
RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT (R001) :	+ 149 025.98

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,**

**LE PRESIDENT
M. LARRAZABAL Didier**



DCS_2022 / N°4



SYNDICAT MIXTE DU NORD EST DE PAU

Séance du : 15/02/2022 Heure : 18h30
Date de la convocation : 03/02/2022

Objet : Vote du budget 2022

Le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'eau des Pyrénées.

Etaient présents : MM. BORDENAVE, BRUNET, BUFFALAN, CANTON, CAPERET, LAGAHE, LARRAZABAL, LOCARDEL, PERSONNE, POUBLAN ; MME. SENTAURENS ; MM. TREPEU, TRUCO, TUCOU.

M. LAFFITTE donne procuration à M. VIGNAU ; Mme. MARQUEZ donne procuration à M. PÉRE ; M. PEDELABAT donne procuration à M. CARTER

Etaient absents et excusés : M. CUYAUBE.

Nbre de délégués en exercice : 18

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 17

M. PÉRE a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Lors de sa séance du 14 décembre 2021, le comité syndical a débattu sur les orientations budgétaires du syndicat pour 2022.

Après avoir examiné les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022, le comité syndical procède au vote.

Le budget principal pour l'exercice 2022, est équilibré en recettes et en dépenses aux montants de :

Investissement

Dépenses 3 990 888.45

Recettes 3 990 888.45

Exploitation

Dépenses 3 335 906.48

Recettes 3 335 906.48

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT
M. LARRAZABAL Didier



Envoyé en préfecture le 16/02/2022

Reçu en préfecture le 16/02/2022

Affiché le

SLOW

ID : 064-256400417-20220215-DCS_2022_4-DE



SMNEP
Production Eau Potable

Budget primitif 2022

Rapport de présentation

Comité syndical du 15/02/2022

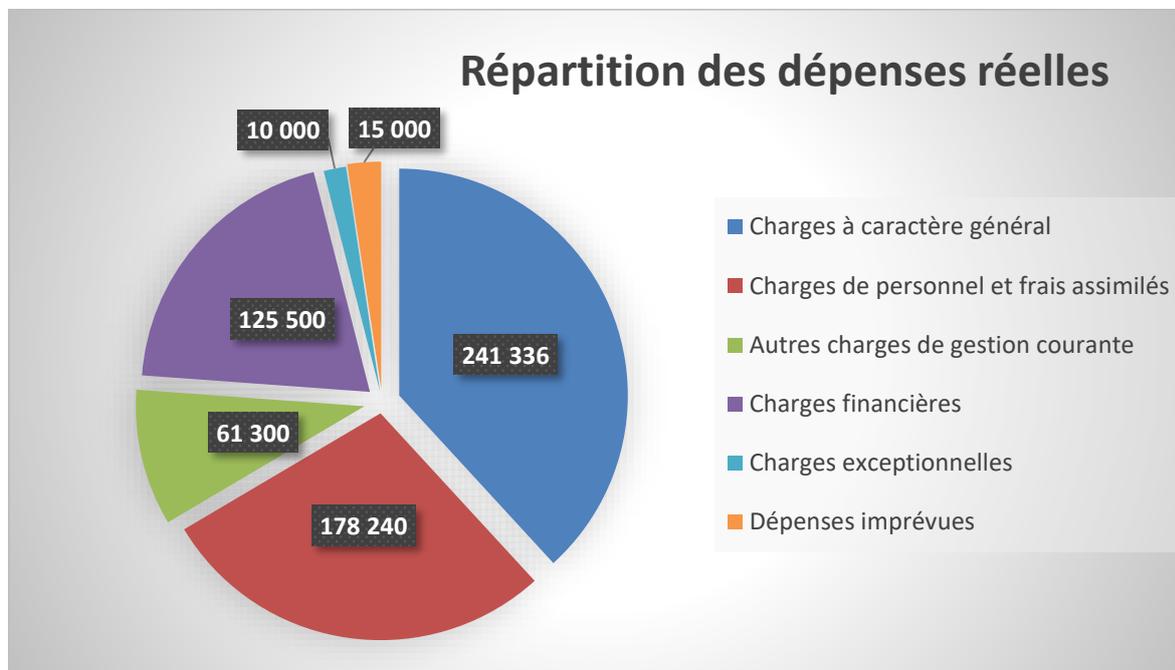
Sommaire

Compte administratif 2021.....	2
1. Section d'exploitation.....	2
a. Dépenses	2
b. Recettes	4
2. SECTION D'INVESTISSEMENT	5
a. Dépenses	5
b. Recettes	7
Les emprunts	8
Les ratios de référence	9
Annexe	11

BUDGET PRIMITIF 2022

1. Section d'exploitation

a. Dépenses



Le détail des dépenses par article figure en annexe.

	DEPENSES	Pour mémoire BP 2021	Propositions BP 2022	Variation
11	Charges à caractère général	246 378,20	241 336,00	-2%
12	Charges de personnel et frais assimilés	186 520,00	178 240,00	-5%
65	Autres charges de gestion courante	55 800,00	61 300,00	+10%
66	Charges financières	137 500,00	125 500,00	-9%
67	Charges exceptionnelles	8 000,00	10 000,00	+25%
	TOTAL DEPENSES REELLES	634 198.20	616 376.00	-3%
22	Dépenses imprévues	15 000,00	15 000,00	
23	Virement à la section d'investissement	1 092 212,02	1 465 222,19	
42	Dotations aux amortissements	1 246 162,82	1 239 308,29	
	TOTAL GENERAL	2 987 573,04	3 335 906,48	

Commentaires :

11 : Faible diminution des charges à caractère général :

- Légère diminution des crédits pour l'entretien des biens mobiliers (art. 61521). En effet, en 2021 des travaux de rénovation de la Maison de l'Eau et l'inspection de la verrière du réservoir d'Asson ont été réalisés.

- Diminution du cout des études (art. 617) avec notamment l'étude pour le bilan de la DSP et le choix du mode de gestion réalisée en partie sur 2021.
- Diminution des crédits pour les honoraires (art. 6226).
- Augmentation des crédits pour les frais d'actes et de contentieux (art. 6227) : l'opération de la liaison Luquet-Maucor étant terminée, il faut procéder à l'enregistrement de toutes les servitudes. Par ailleurs, le SMNEP a plusieurs affaires de contentieux en cours.

012 : légère diminution des charges de personnel :

- Un agent titulaire à temps non complet (28h) est placé en disponibilité d'office dans l'attente de sa mise en retraite d'office. Aussi, il ne percevra durant cette période qu'un ½ traitement. Pour pallier cette absence, un agent contractuel (18h) est sur ce poste.
- Une stagiaire de fin d'études percevra une indemnité de stage conformément à la réglementation en vigueur.

65 : Augmentation des autres charges de gestion courante

- Reversement de la participation du SMNEP au PAT Gave de Pau (12 000€) basé au SMEP de Jurançon ;
- Indemnités et cotisations des élus sous-estimées en 2021
- Augmentation des crédits pour brevets et licence : concerne les licences informatiques essentiellement.

66 : Augmentation des charges financières :

- Pas de nouvel emprunt souscrit en 2021 mais 2 emprunts sont indexés sur le taux de livret A ; son augmentation au 1^{er} février 2022 a donc une incidence sur le montant des intérêts en cours.
- Ouverture d'une carte Achat Public.

67 : Augmentation des charges exceptionnelles

- Réflexion à mener avec la commission administration générale au sujet de la participation de la collectivité aux projets de coopération internationale.

b. Recettes

		Pour mémoire BP 2021	Propositions BP 2022
013	<i>Subventions d'exploitation</i>	4 483.60	
70	<i>Vente de produits finis</i>	1 584 209.55	1 588 371.33
74	<i>Atténuation de charges</i>		2 760.00
75	<i>Autres produits gestion courante</i>	9 600.00	9 600.00
77	<i>Produits exceptionnels</i>	500.00	-
	TOTAL RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	1 598 793.15	1 600 731.33

Commentaires :

- 013 : - Atténuations de charges correspondant au remboursement par l'assurance statutaire
- 70 : - Ventes d'eau estimées suivant prévisions du SDAEP 2018 et la réévaluation annuelle examinée en commission prospective du 26/01/2022 ;
- 77 : - Pas de produits exceptionnels connus à ce jour (vente de terrain, ...)

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

a. Dépenses

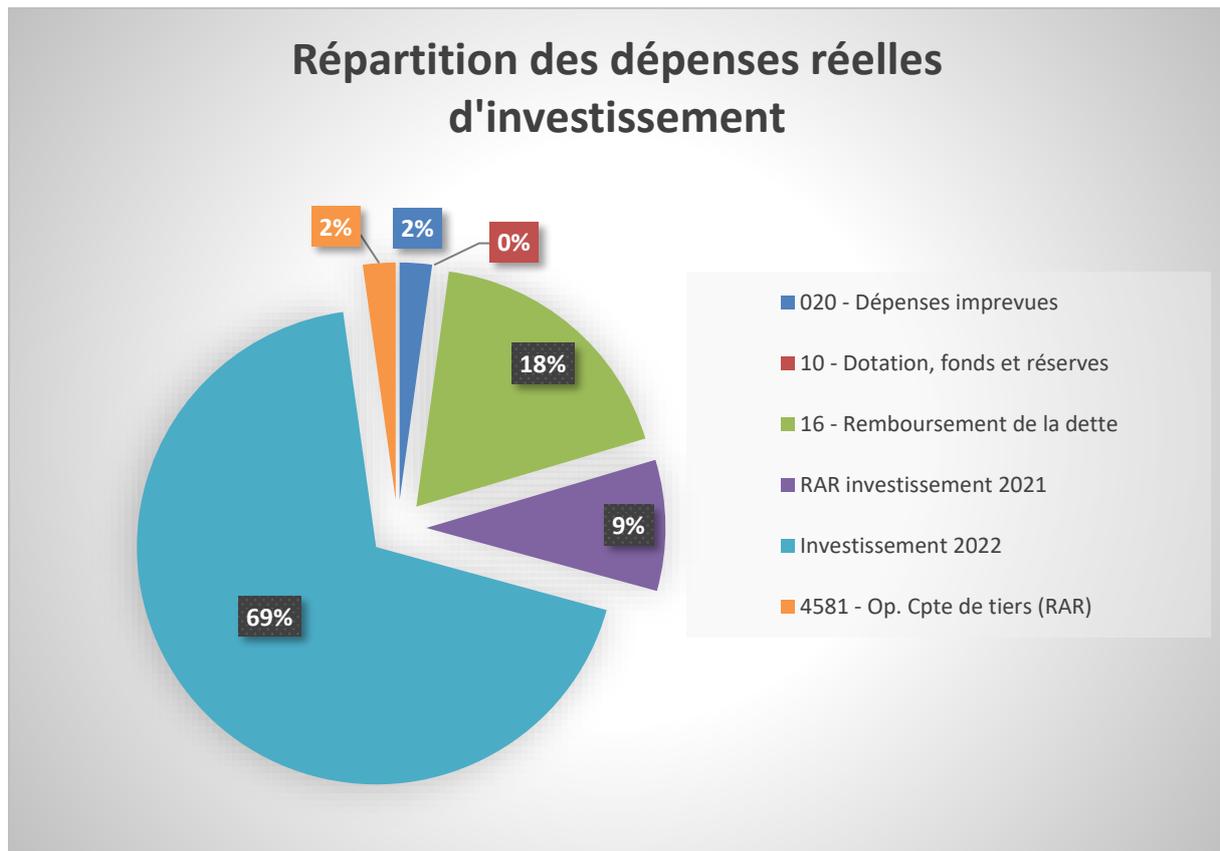
Le programme d'investissement ci-après a été validé en commission prospective et en commission administration générale.

OPERATIONS	Pour mémoire BP 2021 (€ TTC)	RAR 2021	Propositions BP 2022 (€ TTC)
1203 - Renouvellement Luquet- Maucor	713 383.46	38 350.05	-
1701 - Marché à bons de commande-réseaux 2017/2020	264 361.24	102 038.82	-
1801 - Liaison Arthez d'Asson/Baudreix	427 818.13	43 665.97	30 000.00
1806 - Interconnexion commune d'Ossun	431 636.00	12 774.00	1 125 000.00
1903 - Suivi hydrogéologique des ressources	60 810.00	30 336.00	43 000.00
1904 - Diagnostic des forages	24 828.00	Opération terminée	
2001 - PGSSE	39 488.00	13 691.60	
2004 - Reconstruction saligue Baudreix	5 000.00		20 000.00
2101 - Captage et raccordement source Pourrios	35 000.00		5 000.00
2102 - Traitement turbidité des Aygues à la station d'Arthez d'Asson	30 000.00	11 490.00	
2104 – Microforêt de la Maison de l'eau	66 000.00		24 425.00
2105 – Sécurisation des ouvrages 2021	48 400.00	8 965.00	
2106 – Optimisation pompage seuil Ouzom	25 000.00	4 490.52	12 000.00
2107 – Etude des potentialités en ENR	25 000.00		7 500.00
2108 – Amélioration des ouvrages 2021	99 000.00	18 347.00	
2110 – Travaux étanchéité château d'eau Viella	6 900.00		60 000.00
2201 – MBC canalisations 2022-2025			150 000.00
2202 – Extension bâtiment exploitation MDE			230 000.00
2203 – Réhabilitation Château d'eau Sedzère			80 000.00
2204 – Démantèlement puits de Bordes			120 000.00
2205 – Réhabilitation forages de Baudreix et Simacourbe			97 800.00
2206 – Renouvellement filière traitement Lespielle			65 000.00
2207 – Amélioration des ouvrages 2022			100 000.00
4581 – PGSSE mutualisé		60 289.86	
4581 – Interconnexion commune Ossun		10 000.00	
* Hors opération	16 653,75		15 000.00
TOTAL		354 438.82	2 184 725.00

Le montant des Restes A Réaliser (RAR) est en diminution par rapport au budget précédent. En effet, l'année 2020 avait été impactée par la crise COVID qui avait entraîné l'arrêt de certains chantiers.

En 2022, le programme d'investissement est conséquent, mais reste stable par rapport à 2021. Il faut noter le démarrage de plusieurs nouvelles opérations.

Concernant les autres dépenses d'investissement, les crédits ouverts pour le remboursement de la dette sont en augmentation. En effet, certains emprunts ont été souscrits avec des échéances où le remboursement du capital est croissant.



SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

20 – 21 – 23	Immobilisations	2 468 873.96
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.01
16	Emprunts et dettes	580 000.00
020	Dépenses imprévues	69 417.40
4581	Opé. Cpte de tiers	70 289.86
040	Opération d'ordre transfert entre section	368 866.65
041	Opération patrimoniale	433 440.57
D 001	Déficit reporté	-
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT 2022		3 990 888.45

b. Recettes

Compte tenu des résultats 2021, le recours à l'emprunt pour 2022 ne sera pas nécessaire.

Le montant des Restes à Réaliser en recettes se répartit de la façon suivante :

Forages de Baudreix : aide à l'acquisition d'une parcelle du PPR	Agence de l'Eau	5 767.00
Requalification du parcours pédagogique	Agence de l'Eau	17 550.00
PGSSE	Agence de l'Eau	16 453.33
Microforet de la Maison de l'eau	Conseil régional d'aquitaine	16 200.00
PGSSE mutualisé	Syndicat des eaux LGL Syndicat eau et assainissement Béarn Bigorre	111 882.66
Interconnexion Ossun : frais annexes au marché de travaux	CATLP	10 000.00
TOTAL		177 852.99

A ce jour, aucune subvention n'a été confirmée par arrêté par l'Agence de l'eau Adour Garonne sur les opérations prévues en 2022. Le Conseil départemental dans le cadre de l'appel à projet Naïade 2 a retenu 3 dossiers : le diagnostic des forages sera soutenu à 30% soit 15 666 €, le suivi hydrogéologique des ressources à 30% soit 37 500 € et le PGSSE pour 9 872 €.

L'opération d'interconnexion avec Ossun sera subventionnée par le CD 65 ; d'après les dernières discussions l'ensemble de l'opération pourrait être éligible.

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

13	13 – Subventions (dont RAR)	121 008.33
16	Emprunt	-
1068	Dotations	27 559.85
27	Récupération TVA	433 440.57
4582	Op. Cpte de tiers (RAR)	70 289.86
021	Virement de la section de fonctionnement	1 465 222.19
040	Dotations aux amortissements	1 239 308.29
041	Opérations patrimoniales	433 440.57
R 001	Excédent d'investissement reporté	149 025.98
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT 2022		3 990 888.45

LES EMPRUNTS

Année	2010	2016	2017	2017	2018	2019	2020
Montant emprunté	3 273 239 €	1 600 000 €	300 000€	300 000 €	250 000 €	1 700 000 €	2 800 000 €
Taux d'intérêt	3,59 %	0,92 %	1,34 %	Livret A + 0,20%	0,99 %	1,93 %	1,4M€ : 0,84% 1,4M€ : 1,25%
Durée amortissement	15 ans	15 ans	15 ans	15 ans	10 ans	30 ans	25 ans 40 ans
Fin du remboursement	06/2025	12/2031	06/2032	06/2033	08/2028	04/2049	12/2045 03/2060
Périodicité des échéances	Semestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle
Remboursement annuel du capital	226 000 €	102 000€	20 000 €	20 000 €	25 000 €	56 666 €	35 000 € ~ 51 000 €
Organisme prêteur	Caisse d'épargne	Caisse d'épargne	Caisse d'épargne	Caisse d'épargne	Banque postale	Banque postale	Banque des territoires

Suite à l'élaboration du PPI en 2019, il a été décidé de rallonger les durées d'amortissement d'emprunt pour :

- Être en adéquation avec les amortissements budgétaires des investissements fixés à 40 ans
- Alléger l'impact budgétaire des remboursements et donc permettre de poursuivre un certain niveau d'investissement

Depuis le 1^{er} février, le taux du livret A a augmenté ; cela aura un léger impact sur le montant des intérêts concernant 2 emprunts dont les intérêts sont indexés sur ce taux.

LES RATIOS DE REFERENCE



I. Le coefficient d'autofinancement courant

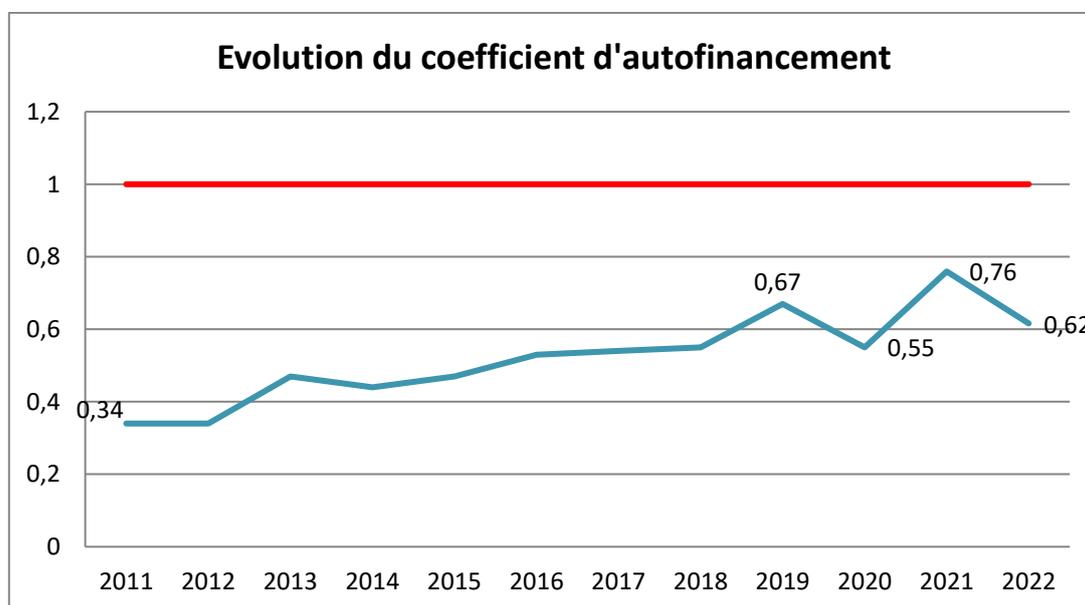
Il s'agit de la possibilité pour la collectivité de financer, une fois payé l'ensemble des dépenses courantes, des opérations plus importantes.

Le ratio se calcule ainsi :

(Charges de fonctionnement + remboursement de la dette) / recettes de fonctionnement

Capacité d'autofinancement courant (seuil d'alerte 1)	0.70
---	------

En constante progression. Du fait de l'absence de subvention pour financer le programme d'investissement, le recours à l'emprunt devient plus conséquent.



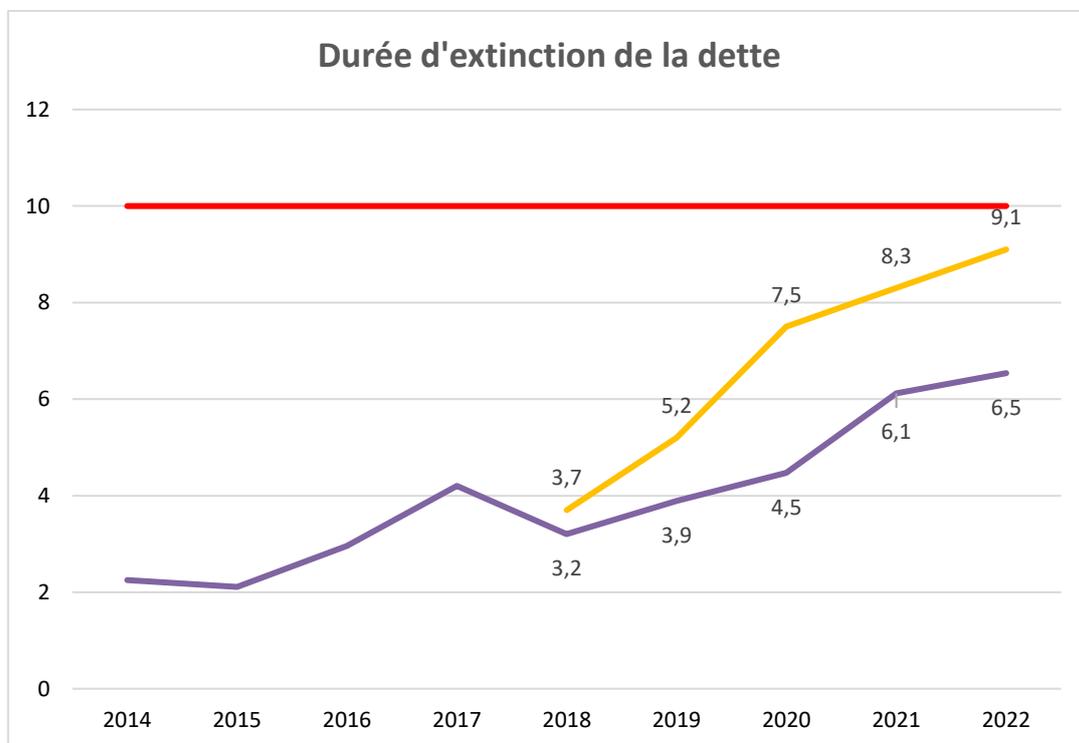
II. La durée d'extinction de la dette

Le comité syndical a fixé, dans le cadre du schéma directeur, à 10 ans la durée maximale à ne pas dépasser.

Le ratio se calcule (au 31/12 de l'année N-1) ainsi :

Encours de la dette / (recettes de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement)

Durée d'extinction de la dette (durée d'alerte 10 ans)	6.5
--	-----



On observe une nette différence entre les durées d'extinction de la dette évaluées dans le cadre du schéma directeur et les résultats annuels. Cela montre la nécessité de réévaluer chaque année la prospective financière établie dans le cadre du schéma directeur.

Envoyé en préfecture le 16/02/2022

Reçu en préfecture le 16/02/2022

Affiché le



ID : 064-256400417-20220215-DCS_2022_4-DE

ANNEXE

011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL		246 378,20 €	239 536,00 €
6061	Fournitures non stockables: EDF, eau....	7 600 €	9 500 €
6063	Fourniture d'entretien	1 200,00 €	2 000,00 €
6064	Fournitures administratives	5 000,00 €	5 000,00 €
6066	Carburants	3 000,00 €	3 000,00 €
6068	Autres matières et fournitures	500,00 €	1 500,00 €
611	Sous-traitance générale	17 536,00 €	17 536,00 €
6122	Crédits bail mobilier: location voiture	10 500,00 €	10 500,00 €
6137	Redevances, droits de passage et servitude	10 000,00 €	10 000,00 €
6152	Entretiens et réparations sur biens immobiliers	12 575,00 €	10 500,00 €
61528	<i>Entretien Autres</i>	10 075,00 €	8 000,00 €
61521	<i>Entretien batiments publics (MDE)</i>	2 500,00 €	2 500,00 €
61551	Entretien et réparation sur matériel roulant	1 000,00 €	1 000,00 €
61558	Entretien et réparation sur autres biens mobiliers	2 000,00 €	2 000,00 €
6156	Maintenance	10 500,00 €	10 500,00 €
6161	Assurances multirisques	6 800,00 €	6 800,00 €
6168	Assurance du personnel	5 000,00 €	5 500,00 €
617	Etudes et recherche	51 600,00 €	32 600,00 €
618	Divers	5 300,00 €	5 000,00 €
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs		
6226	Honoraires : supports de communication	24 000,00 €	15 000,00 €
6227	Frais d'actes et de contentieux: avocat en appel+frais exp	12 000,00 €	21 000,00 €
6236	Catalogues et impressions	2 500,00 €	2 500,00 €
6237	Publications	4 500,00 €	4 500,00 €
6238	Divers	2 000,00 €	5 000,00 €
6251	Voyages, déplacements	1 000,00 €	1 000,00 €
6256	Mission	1 500,00 €	1 000,00 €
6257	Réceptions	12 000,00 €	12 000,00 €
6261	Frais d'affranchissement	3 000,00 €	3 000,00 €
6262	Téléphonie mobile et fixe	4 600,00 €	4 600,00 €
627	Services bancaires et assimilés	500,00 €	800,00 €
6281	Concours divers		7 000,00 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	6 667,20 €	7 200,00 €
6287	Remboursement de frais	2 000,00 €	2 000,00 €
63512	Taxes foncières	20 000,00 €	20 000,00 €

Envoyé en préfecture le 16/02/2022

Reçu en préfecture le 16/02/2022

Affiché le

SLO

ID : 064-256400417-20220215-DCS_2022_4-DE

012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	186 510,00 €	177 910,00 €
6218 Personnels extérieurs	6 100,00 €	6 100,00 €
6332 Cotisation FNAL	- €	20,00 €
6336 Cotisations CNFPT/CDG	2 500,00 €	2 500,00 €
6338 autres cotisations (URSSAF Aquitaine)	400,00 €	400,00 €
6411 Traitement des fonctionnaires + charges salariales	125 000,00 €	110 000,00 €
6413 Primes et gratifications	2 000,00 €	11 000,00 €
6414 Avantages divers (tickets restaurant)	4 000,00 €	3 000,00 €
6451 Cotisations URSSAF	15 000,00 €	15 000,00 €
6453 Cotisations caisse de retraite	30 000,00 €	28 000,00 €
6454 Cotisations aux ASSEDIC	- €	500,00 €
6458 Organismes de solidarités: CAS, CNAS	1 300,00 €	1 200,00 €
6475 Médecine du travail	220,00 €	220,00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	55 800,00 €	61 300,00 €
6518 Redevance pour concession, brevet, licence	1 300,00 €	4 300,00 €
6531 Indemnités des élus (y compris URSSAF)	35 700,00 €	43 000,00 €
6533 Cotisations caisse de retraite	1 800,00 €	2 000,00 €
658 Charges diverses de gestion courante	17 000,00 €	12 000,00 €
66 - CHARGES FINANCIERES	137 500,00 €	144 500,00 €
66111 Charges financières emprunt	125 000,00 €	120 000,00 €
66112 Intérêts - Rattachement des ICNE	12 000,00 €	12 000,00 €
661122 ICNE de l'exercice N-1		12 000,00 €
6615 Intérêts des comptes courants (ligne de trésorerie)	500,00 €	500,00 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 000,00 €	10 000,00 €
6742 Subventions d'équipement	500,00 €	- €
6743 Subventions exceptionnelles de fonctionnement	2 500,00 €	5 000,00 €
678 Autres charges exceptionnelles	5 000,00 €	5 000,00 €
6718 autres charges		
TOTAL DEPENSES REELLES	634 198,20 €	633 276,00 €
022 - DEPENSES IMPREVUES	15 000,00 €	15 000,00 €
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 092 212,02 €	1 475 882,04 €
042 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENT	1 246 162,82 €	1 239 308,29 €
TOTAL	2 987 573,04 €	3 363 466,33 €

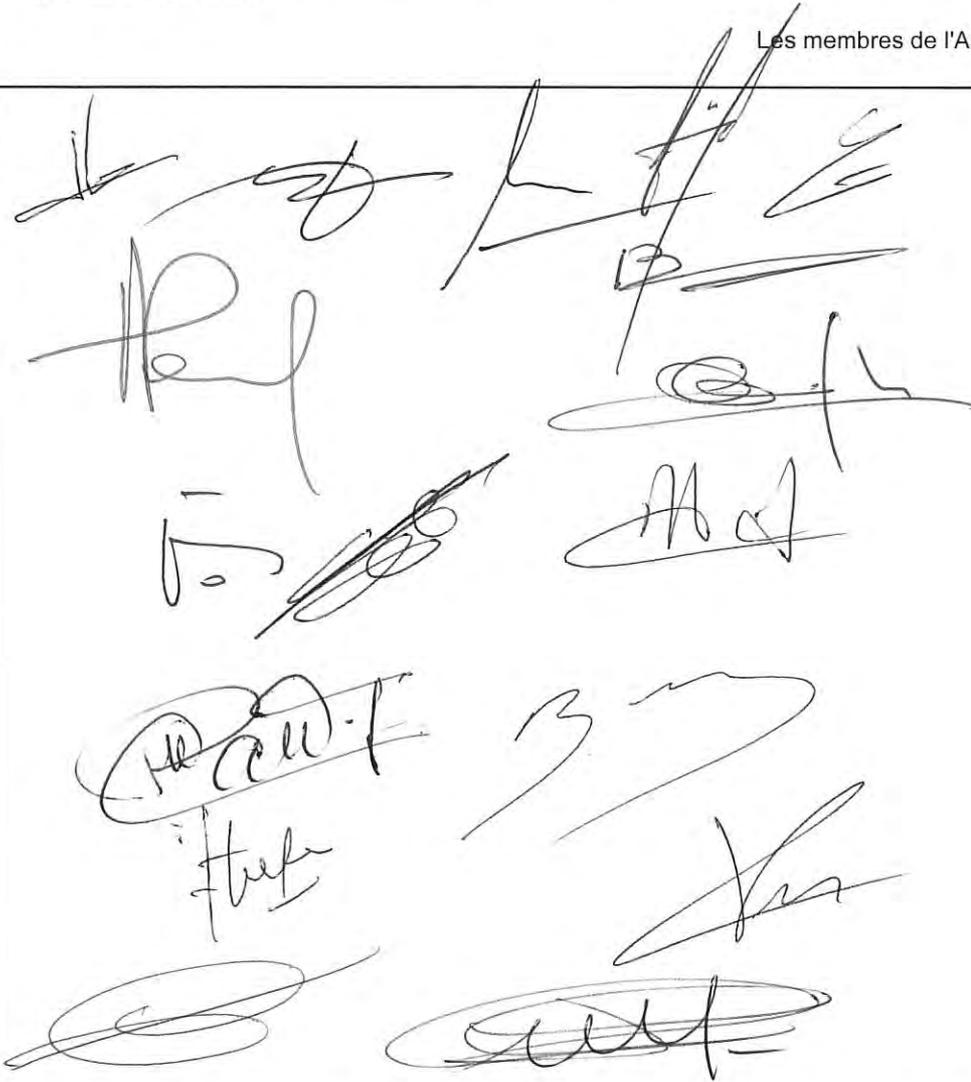
IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents:17
Nombre de suffrages exprimés :17
VOTES - Pour :17
Contre :0
Abstentions :0

Date de convocation : 03/02/2022

Présenté par le Président ,
A Buros, le 15/02/2022
le Président ,
Délibéré par le Comité syndical en session Ordinaire
A Buros, le 15/02/2022

Les membres de l'Assemblée Délibérante,



Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture, le ____/____/____, et de la publication le ____/____/____
A Buros, le ____/____/____

DCS_2022 / N°5



SMNEP
Production Eau Potable

SYNDICAT MIXTE DU NORD EST DE PAU

Séance du : 15/02/2022 Heure :18h30

Date de la convocation : 03/02/2022

Objet : Schéma Directeur - Bilan 2021 et perspectives 2022

Le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'eau des Pyrénées.

Etai^{ent} présents : MM. BORDENAVE, BRUNET, BUFFALAN, CANTON, CAPERET, LAGAHE, LARRAZABAL, LOCARDEL, PERSONNE, POUBLAN ; MME. SENTAURENS ; MM. TREPEU, TRUCO, TUCOU.

M. LAFFITTE donne procuration à M. VIGNAU; Mme. MARQUEZ donne procuration à M. PÉRÉ ; M. PEDELABAT donne procuration à M. CARTER

Etai^{ent} absents et excusés : M. CUYAUBE.

Nbre de délégués en exercice : 18

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 17

M. PÉRÉ a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président rappelle que lors de la séance du 15 février 2019, le Comité a adopté les conclusions du schéma directeur et le Programme Pluriannuel d'Investissement 2018 – 2030.

Ce programme de 21 M€ HT a été bâti sur des hypothèses techniques et financières, qu'il convient de réajuster annuellement en fonction des évolutions réellement constatées. La commission Prospectives s'est réunie le 25 janvier 2022 pour dresser le bilan 2021 des indicateurs du Schéma Directeur.

OUÏ CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, le Comité syndical :

- **PREND** acte du bilan 2021 du Schéma Directeur ci-annexé
- **SOLLICITE** les aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et des Conseils départementaux où le SMNEP est compétent pour l'ensemble des opérations présentées pour l'année 2022

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,**

**LE PRESIDENT
M. LARRAZABAL Didier**



SCHEMA DIRECTEUR

BILAN 2021

Le programme pluriannuel d'investissement 2018 – 2030 issu du SDAEP du SMNEP a fait l'objet d'une validation par délibération du Comité Syndical en date du 15 février 2019. Afin d'observer l'évolution des principaux indicateurs par rapport aux prévisions du SDAEP, un bilan annuel est édité. Il permet d'adapter le PPI.

I. ETAT DE LA RESSOURCE 2021

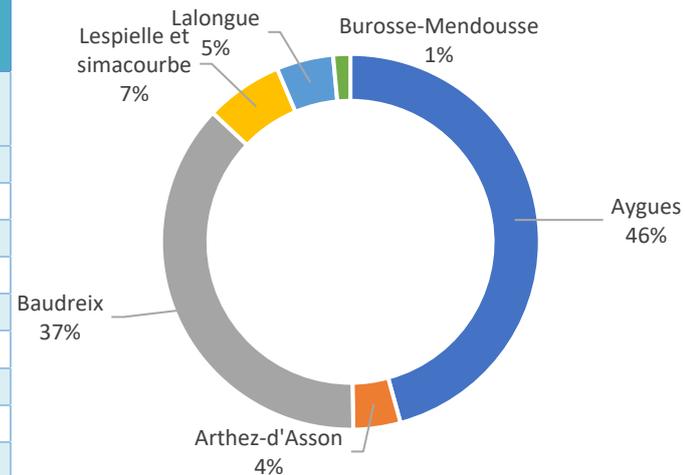
a. Identification des secteurs de prélèvement



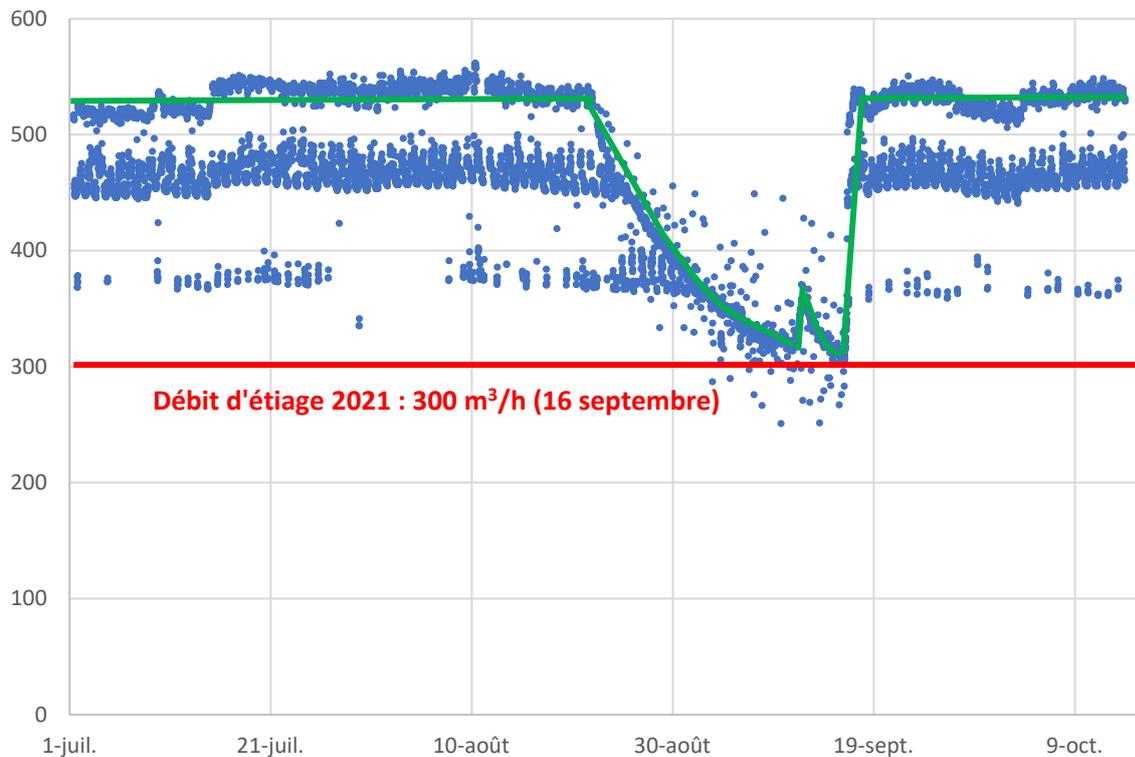
b. Evolution du prélèvement

Secteur	Ressource	Volume prélevé 2021 (m ³)	Variation 20/21
Sud	Aygue Nègre	4 175 077	4,2%
	Aygue Blanche		
	Arthez-d'Asson	367 495	-52,1%
Ouest	Baudreix F1	377 365	7,1%
	Baudreix F2	1 411 812	6,8%
	Baudreix F3	1 612 710	5,2%
Nord	Lespielle	292 317	17044,7%
	Simacourbe	313 569	9835,6%
	Lalongue	443 440	-51,1%
	Burosse-Mendousse	133 597	-27,1%
Total		9 127 382	0,5%

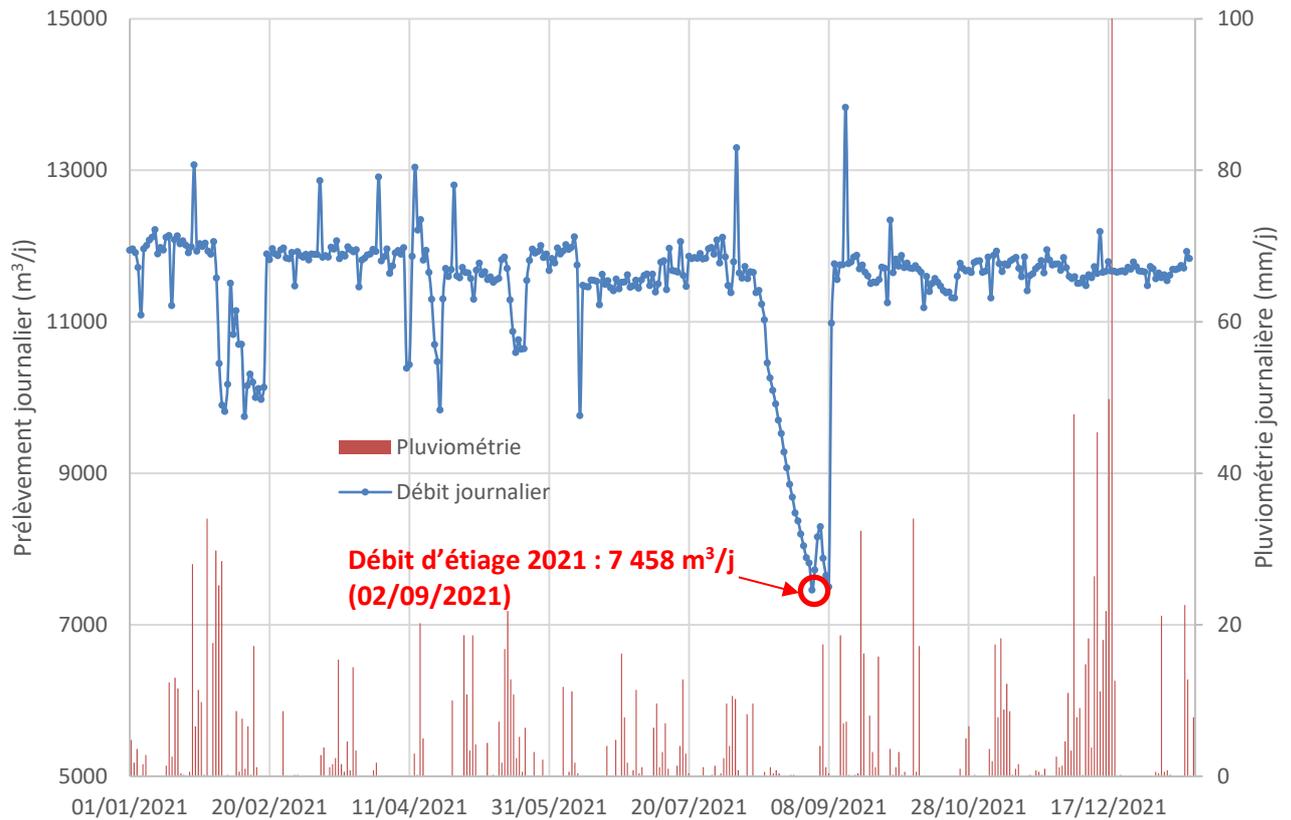
Tableau 1 - Bilan des volumes prélevés en 2021



c. Etiage 2021 - Secteur Sud



Graphique 1 - Caractérisation du débit d'étiage des Aygues 2021

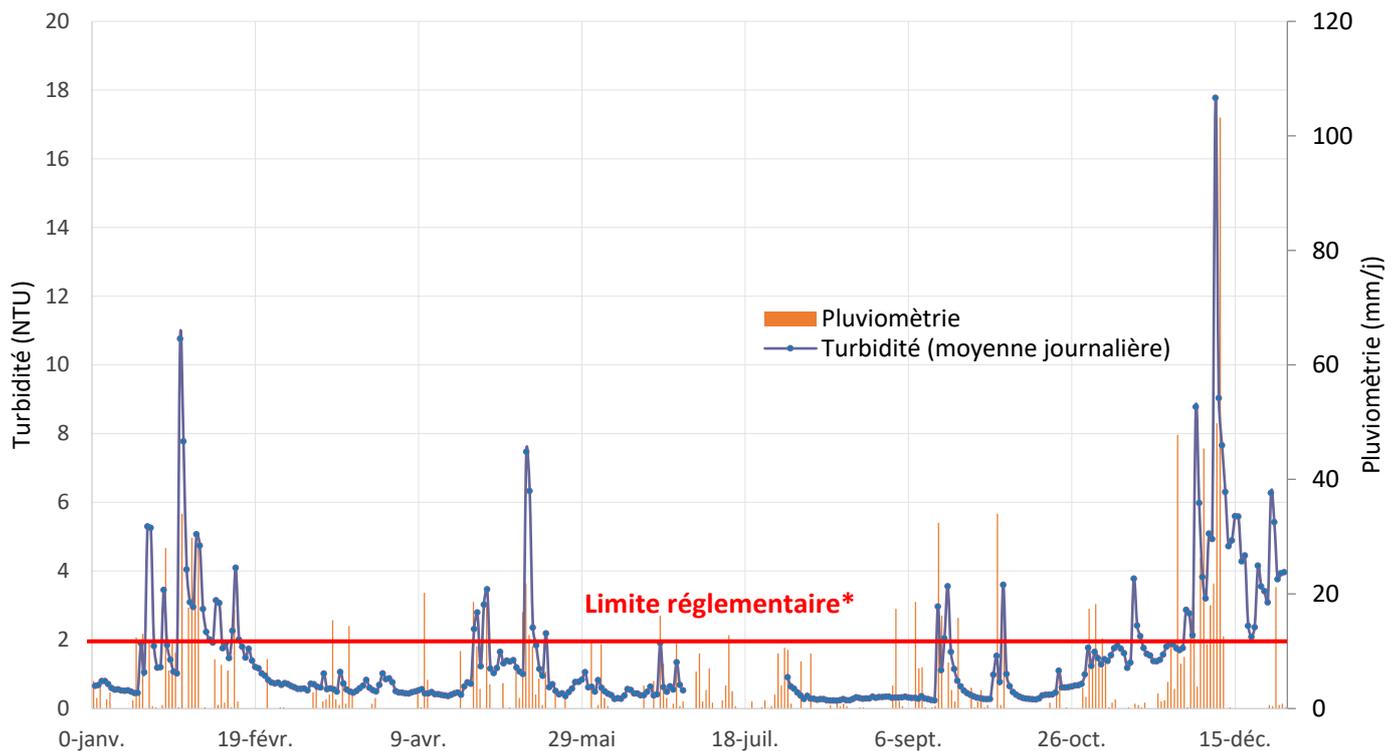


Graphique 2- Evolution 2021 du débit journalier des Aygues

La mise en place de compteurs spécifiques à chaque source, permet désormais de mieux comprendre l'évolution de chacune des deux ressources. Lors de la réunion de la Commission Ressources le 26 octobre 2021, il a été décidé de poursuivre l'approfondissement des connaissances. Pour cela, les points suivants seront réalisés en 2022 :

- Mise en place de suivi de la turbidité, conductivité et température sur le captage de l'Aygue Blanche et Aygue Nègre
- Poursuite de l'inspection des bassins versants
- Etude des possibilités de traçages géochimiques.

d. Evolution de la turbidité des Aygues



Graphique 3 - Evolution 2021 de la pluviométrie et de la turbidité des Aygues enregistrées à Calibet

A la lecture des données moyennes de turbidité, nous constatons qu'en 2021 73.7% ont été conformes à la réglementation. Cependant durant 96 jours, la turbidité était supérieure à la limite réglementaire.

➔ **Nécessité de traiter la turbidité des sources (SDAEP 27).**

e. Secteur Nord

A l'issue de la présentation des conclusions de l'étude relative à l'amélioration de l'usine de Lespielle (SDAEP 8-2), la Commission Prospectives a décidé le renouvellement des membranes d'ultrafiltration et l'optimisation du traitement. Cette opération sera engagée dès 2022.

➔ **Nécessité de renouveler les membranes et optimiser l'usine de Lespielle (SDAEP 37).**

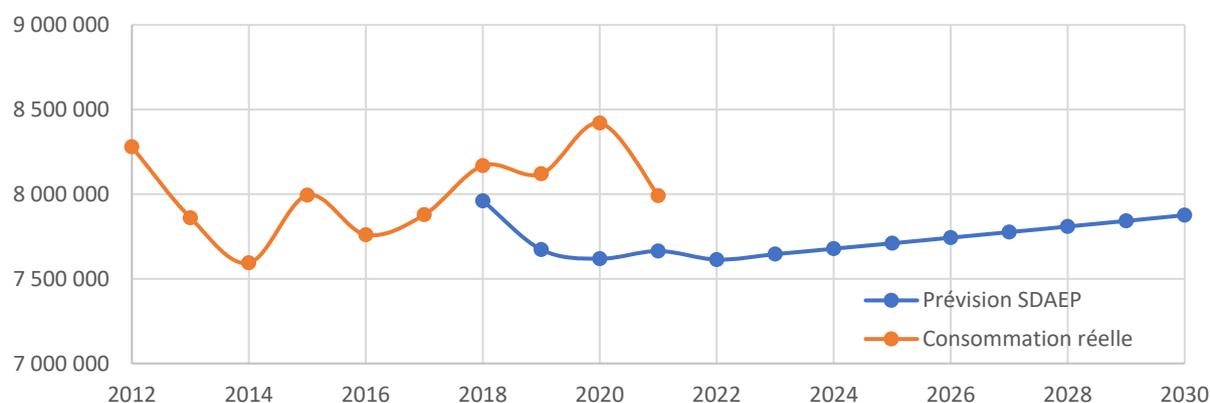
* : L'annexe n°1 de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine dispose « La limite de qualité est applicable au point de mise en distribution, pour les eaux visées à l'article R. 1321-37 et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU. En cas de mise en œuvre d'un traitement de neutralisation ou de reminéralisation, la limite de qualité s'applique »

II. CONSOMMATIONS 2021

a. Consommation annuelle par territoire

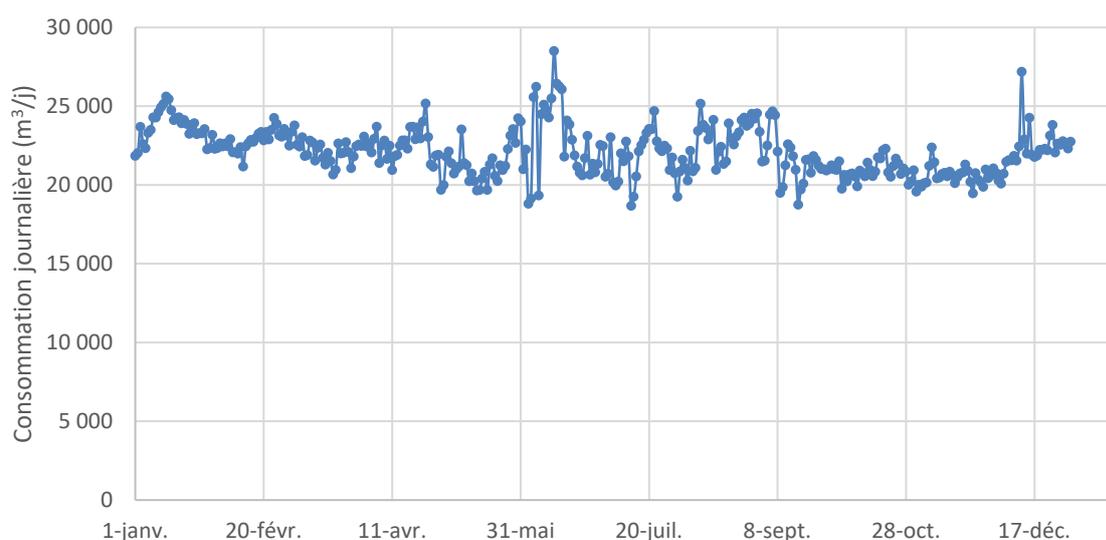
Distributeur	Consommation prévisionnelle SDAEP (m ³)	Consommation réelle (m ³)	Variation
SELGL	3 343 155	3 357 734	0,4%
SEABB	2 660 788	2 784 514	4,6%
SIEBAG (Viella + VEG)	331 574	380 186	14,7%
CCPN	999 050	1 283 672	28,5%
SIAEP TN	180 000	183 823	2,1%
CATLP	150 000	0	-
Autre	-	977	-
Total	7 664 567	7 990 906	4,3%

Tableau 2 - Bilan 2021 des consommations en lien avec les prévisions du schéma directeur



Graphique 4 - Evolution annuelle des consommations en lien avec les prévisions du schéma directeur

b. Consommations journalières



Graphique 5 - Evolution des consommations journalières 2021

L'analyse des consommations journalières 2021 fait ressortir les indicateurs suivants :

- Consommation moyenne journalière : 22 242 m³/j
- Consommation moyenne de pointe : 28 508 m³/j (13 juin 2021)
- ➔ Coefficient de pointe journalière = 1,3

L'analyse du jour de pointe (13 juin 2021) fait ressortir les évolutions suivantes :

Secteur	Consommation le pointe ¹ (m ³ /j)	Consommation moyenne (m ³ /j)	Variation
SELGL	11 528	9 193	25,4%
SEABB	10 080	7 983	26,3%
SIEBAG	1 173	1 042	12,6%
CCPN	5 021	3 508	43,2%
SIAEP TN	706	514	37,2%
VERMILLON	0	3	-
Total	28 508	22 242	28,2%

Tableau 3 - Analyse des consommations en période de pointe par territoire

c. Consommation de pointe

Secteur	Consommation moyenne 2021 (m ³ /j)	Consommation pointe 2021 ¹ (m ³ /j)	Variation
Nord	8 861	11 493	130%
Ouest	9 170	11 521	126%
Sud	4 084	5 494	135%
Total	22 114	28 508	129%

Tableau 4 - Variabilité consommations moyenne/pointe 2021

¹ Consommation de pointe 29 juin 2021

III. BILAN BESOIN / RESSOURCES 2021

L'analyse des données précédentes permet de dresser le bilan suivant pour l'année 2021 :

Secteur	Paramètre	Réel 2021		SDAEP 2020	SDAEP 2030
Sud	Débit nominal (m ³ /j)	14 400			
	Débit d'étiage ² (m ³ /j)	6 734	17/05/21	10 680	10 680
	Débit ressources jour conso pointe (m ³ /j)	11 703	13/06/21		
	Consommation pointe (m ³ /j)	12 980	13/06/21	12 604	13 072
Ouest	Débit nominal (m ³ /j)	13 800			
	Débit mini ³ (m ³ /j)	4 295	06/02/21	12 600	12 600
	Débit ressources jour conso pointe (m ³ /j)	10 968	13/06/21		
	Consommation pointe (m ³ /j)	11 521	13/06/21	11 167	11 549
Nord	Débit nominal (m ³ /j)	12 000			
	Débit mini (m ³ /j)	2 423	03/04/21	12 000	12 000
	Débit ressources jour conso pointe (m ³ /j)	3 229	13/06/21		
	Consommation pointe (m ³ /j)	3 014	13/06/21	4 016	4 153

Tableau 5 - Bilan besoins / ressources 2021

	Sud	Ouest	Nord
Moyenne	77%	99%	126%
Pointe	100%	105%	144%

Tableau 6 - Bilan Besoins / Ressources 2021

Légende :

Peu de risque de pénurie	Bilan < 80%
Risque de pénurie faible	Bilan compris entre 80% et 90%
Risque de pénurie moyen	Bilan compris entre 90% et 110%
Risque de pénurie élevé	Bilan > 110%

Les données précédentes sont à nuancer au regard des éléments suivants :

- En 2021 l'automate de l'usine de Lalongue était hors service, la relève des volumes de prélèvement s'est faite mensuellement. Pour assurer l'analyse des données, il a été décidé de linéariser journalièrement le prélèvement, gommant ainsi les pointes. En cascade, les volumes journaliers moyen et de pointe du secteur Nord se retrouvent ainsi faussés.
- La provenance des ressources alimentant l'axe Maucor / Sedzère est difficilement identifiable (Sud et Ouest), notamment depuis la mise en service fin 2020 du nouveau groupe de pompage "Sedzère" de la station de suppression de la Maison de l'Eau, véritable point de départ du plan de sécurisation du SMNEP (Cf. IV). La caractérisation des consommations se retrouve donc faussée.

² Débit d'étiage : débit annuel le plus faible atteint par une ressource, correspondant donc à une valeur critique

³ Débit minimum : débit minimum **prélevé** pour une ressource sur une période donnée. Pour ce type de ressource, le prélèvement est conditionné par la consommation à l'aval (l'ouvrage de stockage conditionne le prélèvement). Cette mesure ne représente donc pas la capacité de l'aquifère à un moment donné. Cette notion est donc différente du débit d'étiage

IV. PLAN DE SECURISATION

Programmé dans le cadre du schéma directeur, le plan de sécurisation développé par le SMNEP s'articule autour de 2 axes :

a. Sécurisation Baudreix – Pontacq (axe opérationnel).

Cette sécurisation est le résultat de l'investissement réalisé par le SMNEP depuis 2012 (renouvellement liaison Luquet Maucor, pompe de secours au château d'eau de Sedzère et création du réservoir de Pontacq intégrant une pompe de secours). Cet axe permet désormais de renvoyer de l'eau des forages de Baudreix vers la Maison de l'Eau, puis le château d'eau de Sedzère et les réservoirs de Pontacq.

b. Sécurisation Arthez-d'Asson – Baudreix (travaux à venir : 2023 – 2025)

Cette liaison (SDAEP 16) permettra à terme de sécuriser les forages de Baudreix à partir de l'usine d'Arthez-d'Asson.

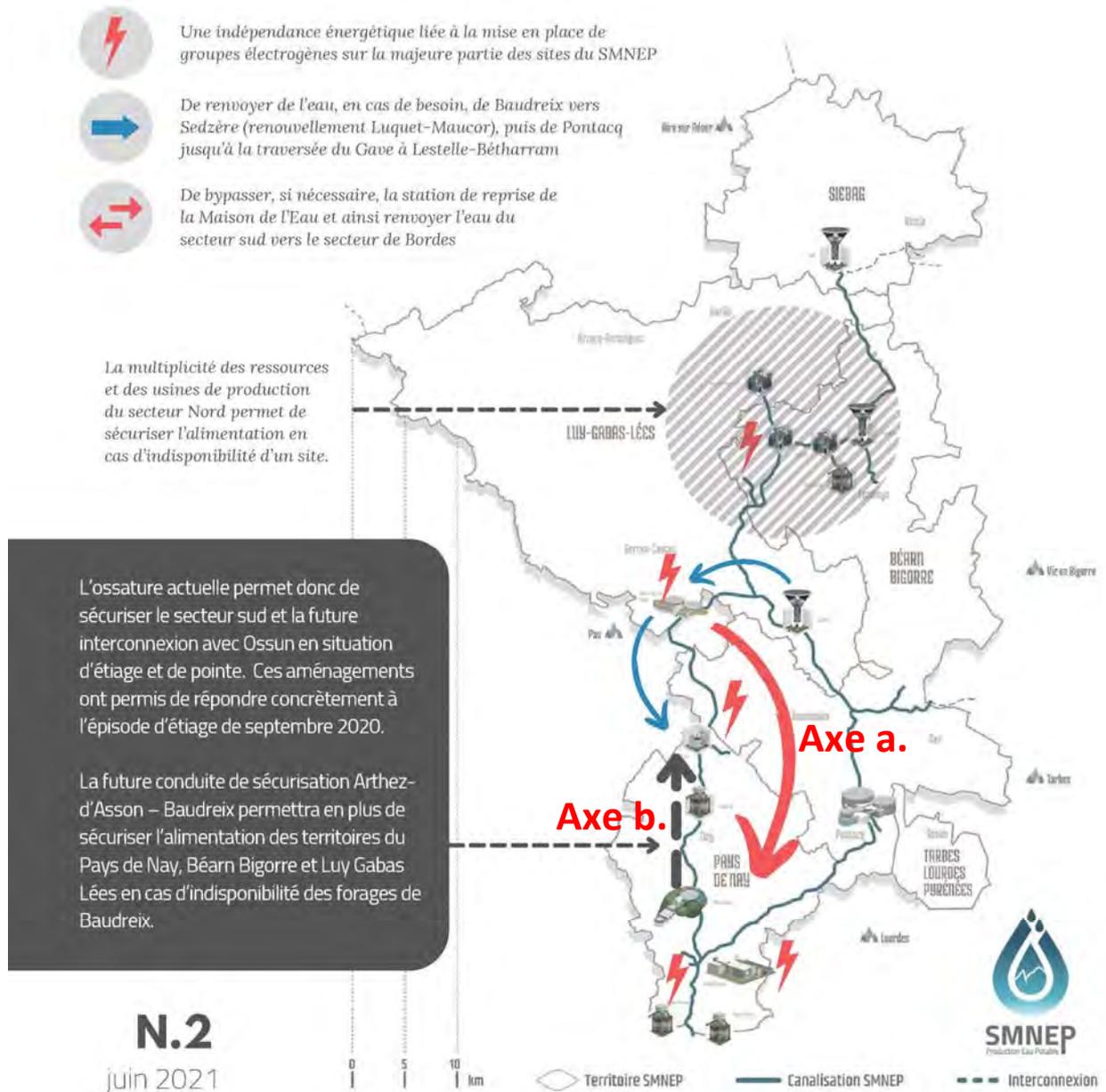


Figure 1 - Plan de sécurisation

L'eau des Pyrénées

V. EVOLUTION DES INDICATEURS FINANCIERS 2021

	Unité	Prévisionnel SDAEP	Réel	Variation
Prix de l'eau	€/m ³	0,2100	0,2100	0,0%
Recette	€	1 596 057	1 678 090	5,1%
Investissement	€ HT	1 450 053	1 667 317	15,0%
Recours à l'emprunt	€	1 200 000	0	-
Encours de la dette (31/12)	€	8 279 775	6 905 637	-16,6%
Durée extinction de la dette	années	8,3	6,1	-26,5%

Tableau 7 - Evolution des indicateurs financiers 2021 en lien avec le schéma directeur

VI. BILAN DES OPERATIONS INSCRITES AU PPI POUR 2021

SDAEP 0-B - MBC canalisation : Marché à bon de commande soldé ; à relancer en 2022.

SDAEP 4 - Diagnostic des forages de Baudreix F1, Lespielle, Simacourbe, Lalongue et Burosse-Mendousse : Opération soldée. A poursuivre par la réhabilitation des forages de Baudreix F1 et Simacourbe (SDAEP 36), conformément à la décision de la Commission Ressources en date du 26 octobre 2021.

SDAEP 5 - Sectorisation (MBC) : A poursuivre (réalisation)

SDAEP 7 - Sécurité et condition d'exploitation : Opération soldée.

SDAEP 8-2 - Amélioration station Lespielle : Opération soldée. A poursuivre par le renouvellement des membranes et l'optimisation de l'usine de Lespielle (SDAEP 37), conformément à la décision de la Commission Prospectives en date du 26 octobre 2021.

SDAEP 15 - Etude de rechloration sur l'ensemble du réseau : Opération soldée.

SDAEP 16 - Sécurisation Arthez-d'Asson – Baudreix : A poursuivre.

SDAEP 17 - Interconnexion Ossun : A poursuivre.

SDAEP 23 - Turbinage Pontacq : Opération abandonnée, conformément à la décision de la Commission Administration Générale en date du 21 septembre 2021.

SDAEP 24 - Suivi hydrogéologique des ressources : A poursuivre. Conformément à la décision de la Commission Ressources en date du 26 octobre 2021, les points suivants seront mis en place en 2022 :

- Suivi de la turbidité, conductivité et température sur les captages de l'Aygue Blanche et de l'Aygue Nègre
- Poursuite de l'inspection des bassins versants
- Etude des possibilités de traçages géochimiques.

SDAEP 27 - Traitement turbidité des Aygues à la station d'Arthez-d'Asson : A poursuivre.

SDAEP 28 - Captage et raccordement Pourrios : A poursuivre.

SDAEP 29 – PGSSE : A poursuivre.

SDAEP 30 - Interconnexion N-O des Hautes-Pyrénées : Opération soldée.

SDAEP 32 - Préservation qualité de l'eau champ captant Baudreix : A poursuivre.

SDAEP 33 - Optimisation de la prise d'eau sur l'Ouzom : A poursuivre.

VII. EVOLUTION DU PPI POUR L'ANNEE 2022

- SDAEP 0-B - MBC canalisation**
- SDAEP 36 - Réhabilitation des forages de Baudreix F1 et Simacourbe**
- SDAEP 40 - Réhabilitation regards VEG**
- SDAEP 37 - Renouvellement des membranes et optimisation de l'usine de Lespielle**
- SDAEP 16 - Sécurisation Arthez-d'Asson - Baudreix**
- SDAEP 17 - Interconnexion Ossun**
- SDAEP 24 - Suivi hydrogéologique des ressources**
- SDAEP 27 - Traitement turbidité des Aygues à la station d'Arthez-d'Asson**
- SDAEP 28 - Captage et raccordement Pourrios**
- SDAEP 29 - PGSSE**
- SDAEP 31 - Remise en état site de Bordes suite à l'abandon des captages**
- SDAEP 32 - Préservation qualité de l'eau champ captant Baudreix**
- SDAEP 33 - Optimisation de la prise d'eau sur l'Ouzom**
- SDAEP 8-1 - Amélioration station d'Arthez-d'Asson**
- SDAEP 41 - Mise en œuvre énergie renouvelable des sites du SMNEP**
- SDAEP 35 - Création d'un bâtiment d'exploitation à la MDE**
- SDAEP 38 - Réhabilitation du château d'eau de Sedzère**
- SDAEP 39 - Réhabilitation du château d'eau de Viella**

➔ LE PPI REACTUALISE EST PRESENTE EN ANNEXE DU PRESENT DOCUMENT

VIII. EVOLUTION PREVISIONNELLES DES CONSOMMATIONS 2022

Distributeur	Consommation prévisionnelle SDAEP (m ³)	Réajustement (m ³)
SELGL	3 361 331	3 361 331
SEABB	2 593 515	2 593 515
SIEBAG (Viella + VEG)	328 820	328 820
CCPN	1 000 007	1 000 007
SIAEP TN	180 000	180 000
CATLP	150 000	100 000
Autre		
Total	7 613 673	7 563 673

Tableau 8 - Rappel des consommations prévisionnelles 2022 (Source : SDAEP)

IX. EVOLUTION DES INDICATEURS FINANCIERS 2022

Après avoir compilé les indicateurs financiers 2021 et intégré l'évolution du PPI 2022, les indicateurs financiers sont réévalués comme suit :

	Unité	Prévisionnel SDAEP initial	Prévisionnel SDAEP actualisé	Variation
Prix de l'eau	€/m ³	0,2100	0,2100	0,0%
Recette	€	1 598 871	1 588 371	0,5%
Investissement	€ HT	1 608 632	1 884 762	17,2%
Recours à l'emprunt	€	1 200 000	0	-
Encours de la dette (31/12)	€	8 853 693	6 340 130	-28,4%
Durée extinction de la dette	années	9,1	6,6	-27,1%

Tableau 9- Réévaluation des indicateurs financiers pour l'année 2022

SCHEMA DIRECTEUR
Programmation Pluriannuelle d'Investissement 2018 - 2030
Actualisation 2021

N°	N° BP	Intitulé	Subvention	Coût Estimatif (€ HT)	Réalisation	Coût réel (€ HT)	Investissement SMNEP												
							2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
0-A		Opérations SDAEP 2012 (Luquet - Maucor / forages)		6 316 748	--> 2020	6 341 219	1 667 988	2 009 499	1 986 964	644 810	31 958								
0-B		MBC canalisation		1 950 000		1 702 637	9 911	125 841	87 293	129 592	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
1		Création du regard de jonction des Aygues	AEAG		2019/2020														
2		Sécurisation des ouvrages		36 641	2019	65801		33 080		32 721									
3		Reprise du seuil d'Arthez-d'Asson		250 000	2019/2020														
4		Diagnostic des forages de Baudreix F1, Lespielle, Simacou	CD64	117 500	2020-2021	52 220			32 030	20 190									
36		Réhabilitation des forages de Baudreix F1 et Simacou		81 500	2022	81 500				81 500									
5		Sectorisation (MBC)		88 943	2021/2022														
40		Réhabilitation regards VEG			2022														
6		Mise en place d'analyseurs		63 830	2019	54 732			54 732										
7		Sécurité et condition d'exploitation		63 062	2019&2021	63 062		29 729		33 333									
8-1		Amélioration station d'Arthez-d'Asson		14 368	2021														
8-2		Amélioration station Lespielle (cuve acide, étude évolu)		47 127	2023	83 006			30 767	52 239									
37		Renouvellement membranes et optimisation Lespielle		77 864	2022/2023					19 697	58 167								
8-3		Amélioration station Lalongue		11 650	2021				Exploit										
8-4		Amélioration station Calibet		14 450	2025									14 450					
8-5		Amélioration station Buros		6 000	2024								6 000						
8-6		Amélioration château d'eau de Viella																	
8-7		Amélioration réservoir de Sarramayou		15 810	2024									15 810					
9		Optimisation protection Bordes		3 420	2024									3 420					
11		Reprise du bâtiment du forage de Baudreix F1		26 235	2025										26 235				
12		Acquisition d'une pompe de secours à Lespielle		20 370	2025										20 370				
14		Acquisition de 2 pompes à vitesse variable à Lalongue		32 000	2024									32 000					
15		Etude de rechloration sur l'ensemble du réseau		25 000	2021	54 995				54 995									
16		Sécurisation Arthez-d'Asson - Baudreix		6 200 000	2020/2025	6 183 912		1 628	47 425	73 469	61 390	2 000 000	2 000 000	2 000 000					
17		Interconnexion Ossun	AEAG+CD65	1 100 000	2019/2022	918 271		7 885	5 385	12 093	892 908								
18		Etude hydrogéologique prospection secteur Piémont		42 000	2018/2023	30064	19 233	1 338	9 493										
19		Renouvellement Aygues - Pontacq 27 km DN 500-400		10 500 000	2026/2033										1 000 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
23		Turbinage Pontacq	CD64																
24		Suivi hydrogéologique des ressources	CD64	117 920	2020-2024	160 130			17 810	10 400	60 760	35 580	35 580						
25		Requalification du parcours pédagogique	AEAG	150 000	2019/2020	167 670	2 250	6 250	159 170										
26		Actualisation du schéma directeur	CD64 + AEAG	ND	2024/2025														
27		Traitement turbidité des Aygues à la station d'Arthez	AEAG	ND		6 225			6 225	ND									
28		Captage et raccordement Pourrios	CD64	550 000						25 000	15 000	240 000	245 000	25 000					
29		PGSSE	CD64 + AEAG	13 333		32 907				21 497	11 410								
30		Interconnexion N-O des hautes-Pyrénées		16 120		13 120		6 560	6 560										
31		Remise en état site de Bordes suite à l'abandon des c	?	100 000	2022/2023						100 000								
32		Préservation qualité de l'eau champ captant Baudreix	CD64	17 300	2021/2023	21 667				5 000	16 667	ND							
33		Optimisation de la prise d'eau sur l'Ouzom	?	11 100		9 455				9 455									
34		Etude potentialité énergie renouvelable des sites du SM		25 000	2021	1 500			1 500										
41		Mise en œuvre énergie renouvelable des sites du SM		20 000	2022/2023						20 000								
35		Création d'un bâtiment d'exploitation à la MDE		208 335	2022						208 335								
38		Réhabilitation du château d'eau de Sedzère		100 000	2022/2023						100 000								
39		Réhabilitation du château d'eau de Viella		66 667	2022/2023						66 667								

Légende:

	Opération annulée		Opération en cours
	Opération reportée		Opération nouvelle
	Opération à venir		Opération finalisée

34 764 293

1 699 382

2 215 250

2 437 629

1 133 776

1 884 762

2 200 580

2 482 810

2 456 055

1 175 000

1 650 000

1 650 000

1 650 000

1 650 000

SCHEMA DIRECTEUR
Programmation Pluriannuelle d'Investissement 2018 - 2030
Calendrier prévisionnel de réalisation 2022

N°	Type	Intitulé	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
36	Travaux	Réhabilitation des forages de Baudreix F1 et Simacourbe	Programme de travaux		Consultation				Travaux						
40	Travaux	Réhabilitation regards VEG	Travaux												
37	Etude	Renouvellement membranes et optimisation Lespielle	Etude			Consultation						Travaux			
16	Etude + administratif	Sécurisation Arthez-d'Asson - Baudreix	Etude			Enquête publique			Consultation						
17	Travaux	Interconnexion Ossun	Travaux								Mise en service				
24	Etude	Suivi hydrogéologique des ressources					Etude								
27	Etude	Traitement turbidité des Aygues à la station d'Arthez-d'Asson	Etude							Consultation					
28	Etude	Captage et raccordement Pourrios					Etude								
29	Etude	PGSSE	Phase 2	Phase 3				Phase 4							
31	Travaux	Remise en état site de Bordes suite à l'abandon des captages		Consultation						Travaux					
32	Etude + travaux	Préservation qualité de l'eau champ captant Baudreix	Etude				Consultation				Travaux				
33	Etude	Optimisation de la prise d'eau sur l'Ouzom	Etude												
8-1	Etude	Amélioration station d'Arthez-d'Asson	Etude												
41	Etude	Mise en œuvre énergie renouvelable des sites du SMNEP	Etude												
35	Travaux	Création d'un bâtiment d'exploitation à la MDE	Consultation			Travaux									
38	Etude + travaux	Réhabilitation du château d'eau de Sedzère	Etude			Consultation					Travaux				
39	Etude + travaux	Réhabilitation du château d'eau de Viella	Etude			Consultation					Travaux				

RESSOURCES

Débit d'étiage des Aygues (m³/h)
Débit d'étiage des Aygues (m³/j)
Niveau basses eaux Baudreix (mNGF)
Niveau basses eaux forages Nord (mNGF)

SDAEP*	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
			236	300									
	5 680		5 863	7 548									

CONSOMMATIONS

Evolution consommation prévisionnelle SDAEP (m³/an)
Evolution consommation réelle (m³/an)
Consommation moyenne journalière réelle (m³/an)
Consommation de pointe journalière réelle (m³/an)

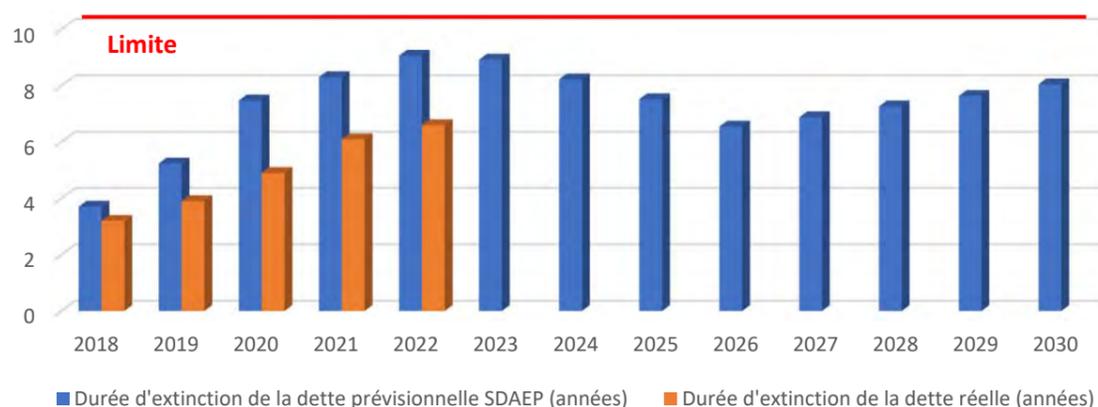
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	7 960 652	7 651 440	7 576 185	7 600 272	7 528 622	7 560 294	7 592 164	7 624 222	7 656 469	7 688 907	7 721 539	7 754 365	7 787 387
	8 168 575	8 120 935	8 420 062	7 990 826									
				22 242									
				28 508									

INDICATEURS FINANCIERS

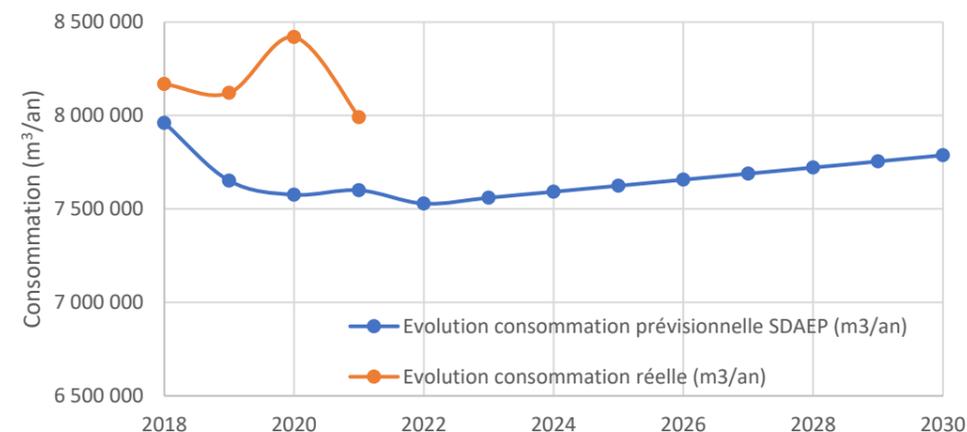
Prix de l'eau prévisionnel (€/m³)
Prix de l'eau réel (€/m³)
Emprunt prévisionnel (€)
Emprunt réel (€)
Durée d'extinction de la dette prévisionnelle SDAEP (années)
Durée d'extinction de la dette réelle (années)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	0,2000	0,2000	0,2100	0,2100	0,2100	0,2200	0,2200	0,2200	0,2300	0,2300	0,2300	0,2300	0,2300
	0,2000	0,2000	0,2100	0,2100	0,2100								
	250 000	1 700 000	3 000 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	-	-	-	900 000	900 000	900 000	950 000
	250 000	1 700 000	2 800 000	-	-								
	3,7	5,2	7,5	8,3	9,1	8,9	8,2	7,5	6,5	6,9	7,3	7,6	8,0
	3,2	3,9	4,9	6,1	6,6								

Evolution de la durée d'extinction de la dette



Evolution des consommations



*: données issues de la phase 2 du schéma directeur de septembre 2018 (Cf. page 30)

DCS_2022 / N°6



SYNDICAT MIXTE DU NORD EST DE PAU

Séance du : 15/02/2022 Heure :18h30
Date de la convocation : 03/02/2022

Objet : Adoption du règlement de service

Le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'eau des Pyrénées.

Etaient présents : MM. BORDENAVE, BRUNET, BUFFALAN, CANTON, CAPERET, LAGAHE, LARRAZABAL, LOCARDEL, PERSONNE, POUBLAN ; MME. SENTAURENS ; MM. TREPEU, TRUCO, TUCOU.

M. LAFFITTE donne procuration à M. VIGNAU; Mme. MARQUEZ donne procuration à M. PÉRÉ ; M. PEDELABAT donne procuration à M. CARTER

Etaient absents et excusés : M. CUYAUBE.

Nbre de délégués en exercice : 18

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 17

M. PÉRÉ a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président rappelle que lors de la séance du 20 mai 2021, le Comité a décidé de maintenir la gestion du service de production d'eau potable du SMNEP en concession de service public (DCS_2021_15). Le futur contrat débutera le 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 11 années.

Dans le cadre de la procédure de contractualisation, il convient notamment de mettre à jour le règlement de service initialement adopté le 19 novembre 2010. Cette mise à jour doit permettre de préciser le cadre des relations existantes entre le Producteur d'eau potable (SMNEP) et les Distributeurs d'Eau.

Le règlement de service rappelle les obligations légales et réglementaires et fixe les droits et obligations de la Collectivité (SMNEP) et des Distributeurs d'eau, ainsi que les modalités d'exercice du service public de production d'eau potable. Pour cela, il s'attache notamment à préciser les limites patrimoniales, les obligations du service, les modalités de fourniture d'eau, les tarifs et modalités de facturation.

OUÏ CET EXPOSÉ ET APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITE SYNDICAL, 14 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE, ET 1 ABSTENTION :

- **ADOpte** le règlement de service ci-annexé.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT
M. LARRAZABAL Didier





REGLEMENT DU SERVICE

PREAMBULE

Le règlement du service désigne le document établi par le Syndicat Mixte du Nord Est de Pau et adopté par délibération du 15 février 2022,

Le présent règlement définit le cadre des relations existantes entre le service public de production d'eau potable et les Distributeurs d'Eau :

Dans le présent document :

- La Collectivité désigne le Syndicat Mixte du Nord Est de Pau dont le siège est situé à la Maison de l'Eau, 2963 bis Route de Morlaàs, 64160 Buros.
- Les Distributeurs **d'eau** désignent les services de distribution d'eau potable des collectivités adhérentes du Syndicat Mixte du Nord Est de Pau.

Les **Distributeurs d'eau** sont adhérents au SMNEP, selon les modalités définies dans les statuts de la Collectivité.

1. Objet du règlement

Le présent règlement rappelle les obligations légales et réglementaires et fixe les droits et obligations de la Collectivité et des Distributeurs **d'eau**, ainsi que les modalités d'exercice du service public de production d'eau potable.

2. Etendue du service

La Collectivité assure la production d'eau potable pour les **Distributeurs d'eau**. A ce titre, la Collectivité assure l'ensemble des étapes nécessaires à la fourniture d'une eau conforme à la réglementation en vigueur (captage, traitement, stockage et transport) jusqu'au point de livraison.

3. Limite patrimoniale

La limite entre le service de production de la Collectivité et les services de distribution des **Distributeurs d'eau** s'établit au niveau des points de livraison présentés en Annexe 1 (chambre de comptage ou réservoir).

Cette annexe est complétée dès la création ou la modification d'un point de livraison.

3.1. Chambre de comptage

Dans le cas où le point de livraison se situe au **niveau d'une** chambre de comptage, le génie civil est la pleine propriété de la Collectivité.

Si cet ouvrage est implanté sur un terrain appartenant au Distributeur d'eau, alors ce dernier accorde, par le présent règlement de service, une servitude d'accès permanente lui permettant d'en assurer la gestion et le bon fonctionnement. De même, si l'ouvrage nécessaire au fonctionnement du service est implanté sur un terrain appartenant au Distributeur d'eau, ce dernier autorise, par le présent règlement de service, l'accès à cet ouvrage. Toute nouvelle implantation sera soumise à étude et accord préalable. La Collectivité délibère annuellement sur l'évolution de son patrimoine. Cet inventaire technique permet notamment de recenser les points de livraison.

et Vice versa :

la Collectivité autorisera de la même façon l'accès aux ouvrages et équipements appartenant au Distributeur d'eau et situés sur ses propriétés ou ses chambres de comptage. Toute manipulation des organes hydrauliques de la Collectivité par le Distributeur d'eau est, sauf accord, proscrite.

En cas d'intervention nécessaire par le Distributeur **d'eau** dans une chambre de comptage ou un réservoir appartenant à la Collectivité, il l'informe (ou son délégataire) au minimum 2 jours ouvrés avant intervention. En cas d'urgence ce délai est réduit à 2 heures.

3.2. Réservoir du Distributeur d'eau

Dans le cas où le point de livraison se situe dans un réservoir du **Distributeur d'eau**, alors ce dernier accorde, par le présent règlement de service, une autorisation d'accès permanente lui permettant d'assurer la gestion et le bon fonctionnement des organes hydrauliques de la Collectivité.

En cas d'intervention dans le réservoir du **Distributeur d'eau**, la Collectivité (ou son délégataire) l'informe au minimum 2 jours ouvrés avant intervention. En cas d'urgence ce délai est réduit à 2 heures.

4. Mise en application

Le présent règlement entre en vigueur à dater de son adoption par la Collectivité, tout règlement antérieur étant abrogé de ce fait.

5. Obligation du service

5.1. La qualité de l'eau fournie

La Collectivité est tenue de fournir une eau présentant constamment les qualités imposées par la réglementation en vigueur sauf circonstances exceptionnelles dûment justifiées.

L'eau produite fait l'objet d'un contrôle régulier dont les résultats issus du contrôle réglementaire sont disponibles au siège de la Collectivité et dont la synthèse annuelle est disponible sur le site Internet de la Collectivité.

Le **Distributeur d'eau** peut à tout moment contacter la Collectivité pour connaître les caractéristiques de l'eau.

En cas de non-conformité détectée sur les réseaux ou ouvrages des distributeurs d'eau, la Collectivité s'engage à mettre à disposition les données de qualité disponibles au niveau des sites de production concernés sur la période nécessaire.

Les **Distributeurs d'eau** s'engagent à transmettre à la Collectivité au minimum une fois par an les non-conformités relevées sur son réseau.

5.2. La quantité d'eau fournie

Les **Distributeurs d'eau** ne sont pas limités en quantité d'eau.

La quantité d'eau fournie aux établissements et Collectivités non-adhérents est définie par convention avec la Collectivité.

5.3. Engagements de la Collectivité

En livrant l'eau aux points de vente en gros (voir 2), la Collectivité garantit la continuité du service sauf circonstances exceptionnelles :

- Accidents
- Incendie,
- Interventions obligatoires et programmées sur le réseau. Dans ce cas, la Collectivité en informe le Distributeur **d'eau** au moins 7 jours avant intervention,
- Mesures de restriction imposées par la Collectivité ou le préfet.

Les prestations qui sont garanties sont les suivantes :

1. La fourniture d'eau potable aux différents points de livraison
2. Un contrôle régulier de l'eau effectué par les services du Ministère chargé de la Santé, conformément à la réglementation en vigueur,
 - Une information régulière sur la qualité de l'eau, des informations ponctuelles en cas de dégradation de la qualité, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur,
 - Une assistance technique, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, pour répondre aux urgences techniques concernant la fourniture d'eau.

En cas de modification des conditions d'alimentation (changements de ressources), la Collectivité en informe le **Distributeur d'eau** au moins 7 jours avant intervention.

6. Modalités de fourniture d'eau

La fourniture d'eau pour les **Distributeurs d'eau** se fera à partir des compteurs de vente d'eau (Cf. Annexe 1).

Dans le cas d'établissements et collectivités non-adhérents, les modalités de fourniture d'eau sont définies par convention avec la Collectivité, notamment pour les points de livraison, les tarifs et les volumes mis à disposition.

7. Compteurs de vente d'eau

Les compteurs sont établis, entretenus, vérifiés et étalonnés par la Collectivité à ses frais.

La relève des compteurs est aussi assurée par la Collectivité.

La Collectivité (ou toute entreprise mandatée par elle) est la seule habilitée à intervenir sur les compteurs.

La Collectivité n'est pas responsable des frais de réparations résultant d'une dégradation causée par le Distributeur **d'eau** (ou toute entreprise mandatée par eux). Ces frais seront à la charge du **Distributeur d'eau** responsable.

7.1. Vérification

Les compteurs sont vérifiés par la Collectivité aussi souvent qu'elle le juge nécessaire. Ces vérifications ne donneront lieu à aucune allocation à son profit.

En cas de contestation, le **Distributeur d'eau** a la faculté de demander la dépose du compteur en vue de son étalonnage par une entreprise certifiée.

La tolérance de l'exactitude est celle donnée par la réglementation en vigueur.

Si le compteur répond aux prescriptions réglementaires en vigueur, tous les frais de dépose/pose et d'étalonnage sur banc sont à la charge du **Distributeur d'eau**.

Si le compteur ne répond pas aux prescriptions réglementaires en vigueur, tous les frais sont supportés par la Collectivité. De plus, la facturation sera, s'il y a lieu, rectifiée à compter de la date du précédent relevé.

8. Relève

L'ensemble des compteurs de vente d'eau sont télérelevés par la Collectivité. Le dispositif de télégestion est la pleine propriété de la Collectivité.

Le relevé des index journaliers est transmis mensuellement aux **Distributeurs d'eau**.

Afin d'assurer la concordance des volumes comptabilisés par le compteur et ceux télérelevés, la Collectivité s'engage à organiser une relève contradictoire physique annuelle en présence et sur demande du **Distributeur d'eau** et, le cas échéant, des délégués respectifs.

8.1. Mise en place d'une télégestion par le Distributeur d'Eau.

Si le **Distributeur d'eau** souhaite récupérer en temps réel les données issues des compteurs, il en fait la demande à la Collectivité. En cas d'accord, le **Distributeur d'eau** équipe à ses frais la mise en place d'une télégestion, incluant un doubleur en sortie de tête émettrice.

En cas de variation entre les indications de la télégestion de la Collectivité et celles du **Distributeur d'eau**, seules celles de la Collectivité font foi.

9. Validation des volumes

Au 31 Janvier de chaque année, une synthèse annuelle des volumes consommés l'année précédente par le **Distributeur d'eau** lui est adressée. Le **Distributeur d'eau** dispose de 2 mois à réception de cet état pour porter réclamation. A défaut, les volumes sont réputés validés et ne pourront faire l'objet de réclamations ultérieures.

En cas d'arrêt du compteur, la consommation pendant l'arrêt est calculée, sauf preuve contraire apportée par l'une ou l'autre des parties, sur la base de la consommation pendant la période correspondante de l'année précédente. A défaut d'antériorité des données, la consommation pendant l'arrêt est calculée sur celle de l'année en cours sur une période équivalente.

10. Contrats

Pour les Distributeurs d'eau, l'adhésion aux statuts de la Collectivité emporte adhésion de plein droit au présent règlement de service ainsi qu'à tout règlement que l'organe délibérant de la Collectivité déciderait d'y substituer.

Pour les entreprises ou Collectivités non adhérentes, les conventions signées tiennent lieu de contrat.

11. Tarifs et facturation

Les tarifs sont définis pour une année civile selon les modalités détaillées ci-dessous.

Les modalités de paiement des fournitures d'eau sont définies ci-dessous.

11.1. Échéance

La facturation a une échéance trimestrielle. Elle est adressée au **Distributeur d'eau** selon le calendrier suivant :

- 1er trimestre : 30 avril N
- 2eme trimestre : 30 juillet N
- 3eme trimestre : 30 octobre N
- 4eme trimestre : 30 janvier N+1

11.2. Composition

La facturation comprend :

- Une partie destinée au délégataire de la Collectivité, intitulée « Part Délégataire »
- Une partie destinée à la Collectivité, intitulée « Part Syndicale »
- Une partie destinée à l'Agence de l'Eau, intitulée « Bassin de prélèvement ».

11.3. Part Délégataire

La Part Délégataire est fixée par le contrat d'affermage en cours au moment de la facturation. L'actualisation de la Part Délégataire est transmise annuellement par la Collectivité aux **Distributeurs d'eau**, au plus tard au 30 novembre N-1

11.4. Part Syndicale

Afin d'assurer l'équilibre financier et le principe d'équilibre budgétaire de la Collectivité, deux tarifs s'appliquent aux **Distributeurs d'eau** :

1. Tarif Distributeur – T₁ : la proportion de l'eau achetée à la Collectivité et mise en distribution sur le territoire du **Distributeur d'eau** (communes inscrites dans les statuts de la Collectivité) pour l'année N-1 est supérieure ou égale à 55 %
2. Tarif Distributeur – T₂ : la proportion de l'eau achetée à la Collectivité et mise en distribution sur le territoire du **Distributeur d'eau** (communes inscrites dans les statuts de la Collectivité) pour l'année N-1 est inférieure à 55 %

Les données utilisées pour calculer la part de l'eau du **Distributeur d'eau** sont celles disponibles sur le portail de l'observatoire des données sur les services publics d'eau et d'assainissement (<https://www.services.eaufrance.fr/>).

A défaut de données disponibles sur le portail de l'observatoire des données sur les services publics d'eau et d'assainissement, le **Distributeur d'eau** fournit directement les données nécessaires pour calculer la proportion de l'eau de la Collectivité mise en distribution sur le territoire du Distributeur **d'eau**.

A défaut de données fournies par le Distributeur **d'eau**, la Collectivité appliquera le tarif T₂.

Pour les **Distributeurs d'eau** nouvellement adhérents, ce mécanisme de calcul ne s'applique que lorsque l'eau de la Collectivité alimente le territoire du **Distributeur d'eau** (communes inscrites dans les statuts de la Collectivité) durant une année civile complète. Au préalable, il est soumis au tarif T₁.

Annuellement, la Collectivité délibère pour :

- Acter la proportion de l'eau de la Collectivité mise en distribution sur le territoire du **Distributeur d'eau** au cours de l'année N-1, sur la base des données issues du portail de l'observatoire des données sur les services publics d'eau et d'assainissement
- Fixer librement les tarifs Distributeur T₁ et T₂ pour l'année N+1

- Indiquer pour chaque **Distributeur d'eau** à quel tarif (T₁ ou T₂) il sera soumis pour l'année N+1.

La délibération est transmise annuellement par la Collectivité aux **Distributeurs d'eau**.

11.5. Bassin de Prélèvement

Cette part, fixée librement par l'Agence de l'Eau, est répercutée par la Collectivité au **Distributeur d'Eau**.

11.6. Règlement des factures

Les **Distributeurs d'eau** disposent d'un délai de 30 jours après réception de la facture pour régler les sommes afférentes à la fourniture d'eau.

La Collectivité (ou son délégataire) s'engage à respecter les dates de facturation fixées au paragraphe 11.1. Elle adresse les factures aux **Distributeurs d'eau** et à son délégataire si celui-ci est en charge des achats d'eau.

11.7. Contestation

Toute réclamation, notamment concernant la facturation doit être adressée par écrit à la Collectivité.

En cas de désaccord, la tenue d'une réunion de commission dite de conciliation entre la Collectivité, le **Distributeur d'eau** et, le cas échéant, les délégataires respectifs aura lieu dans les locaux de la Collectivité et dans un délai de 2 mois après réception de la facture donnant lieu à contestation.

Cette commission statuera sur les modalités d'accord et fixera le délai de règlement sur la base de cet accord.

Toutefois, si le règlement n'intervient pas dans le délai prescrit par la Commission de conciliation, les sommes dues seront majorées au taux d'intérêt légal majoré de deux points.

Les redevances sont mises en recouvrement par la Collectivité, habilitée à en faire poursuivre le

versement par tous les moyens de droit commun, notamment auprès du Tribunal administratif de Pau.

12. Interruptions

La Collectivité ne peut pas être tenue responsable d'une perturbation de la fourniture due à un cas de force majeure.

La Collectivité avertit les **Distributeurs d'eau** sept jours à l'avance lorsqu'elle procède à des travaux d'entretien ou de réparation prévisibles.

Les **Distributeurs d'eau** ne peuvent réclamer d'indemnités à la Collectivité pour les interruptions momentanées de la fourniture d'eau résultant du gel, réparation ou toute cause analogue considérée comme force majeure. Il en est de même pour les variations de pression et la présence d'air dans les conduites.

13. Modification du règlement

Des modifications au présent règlement peuvent être décidées par la Collectivité et adoptées selon la même procédure que celle suivie pour le règlement initial.

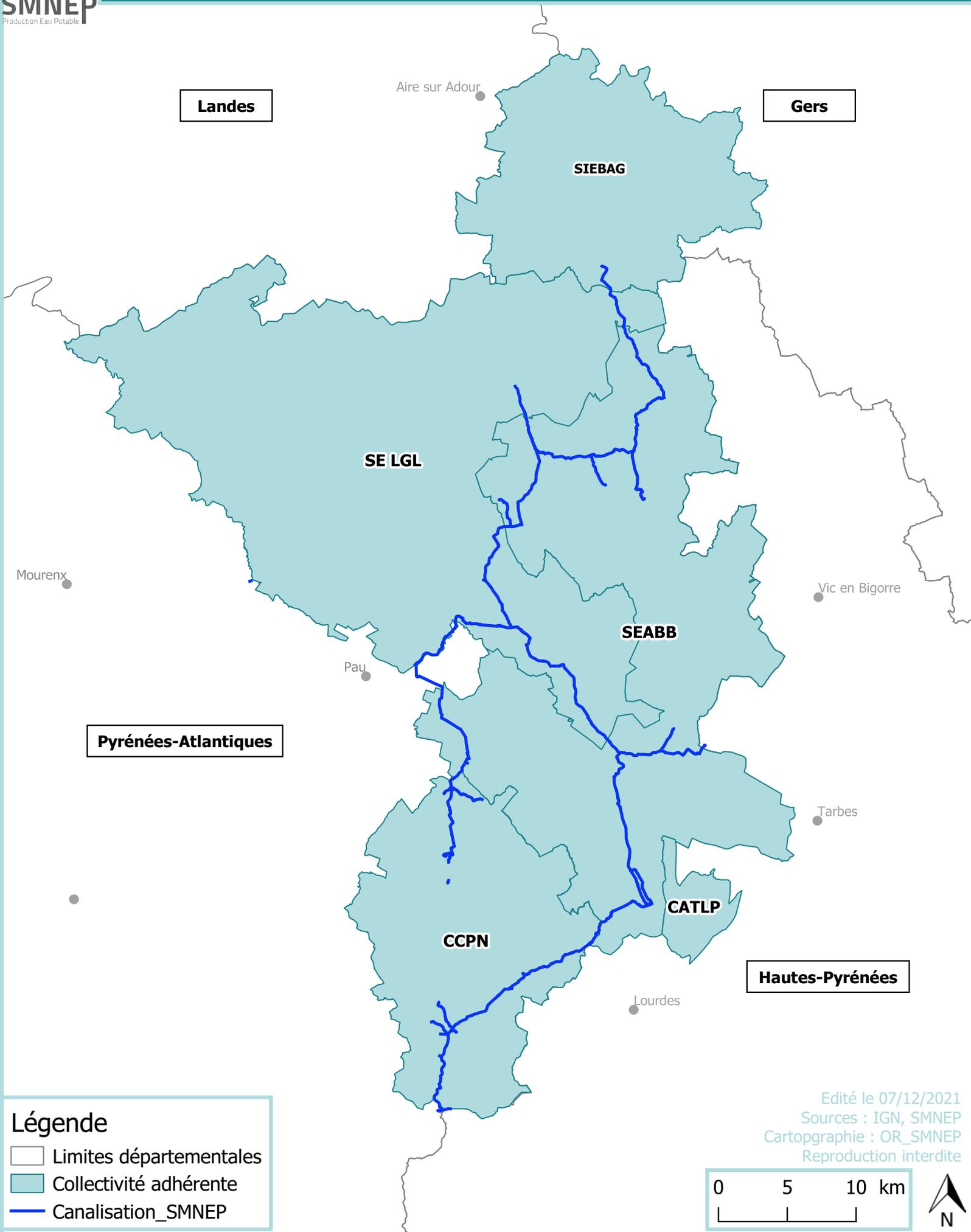
Toutefois, ces modifications ne peuvent entrer en vigueur qu'après avoir été portées à la connaissance des Collectivités adhérentes.

14. Clause d'exécution

Le Président, les membres de la Collectivité, les délégataires le cas échéant et le receveur de la Collectivité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent règlement.

Délibéré et voté par le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Nord Est de Pau dans sa séance du 15 février 2022.

ANNEXE 1. LIMITE PATRIMONIALE DE LA COLLECTIVITE



Landes

Gers

Pyrénées-Atlantiques

Hautes-Pyrénées

Légende

-  Limites départementales
-  Collectivité adhérente
-  Canalisations_SMNEP

Edité le 07/12/2021
 Sources : IGN, SMNEP
 Cartographie : OR_SMNEP
 Reproduction interdite

0 5 10 km



	Syndicat Vente	Syndicat achat	Nouveau nom_Court	Nouveau nom_Long
1	SMNEP	CATLP	OSSUN	SMNEP_CATLP_OSSUN
2	SMNEP	CCPN	MONTAUT RE SARRUSSE ALIM	SMNEP_CCPN_MONTAUT RE SARRUSSE ALIM
3	SMNEP	CCPN	MONTAUT HAMEAU	SMNEP_CCPN_MONTAUT HAMEAU
4	SMNEP	CCPN	MONTAUT HIPPIES	SMNEP_CCPN_MONTAUT HIPPIES
5	SMNEP	CCPN	SAINT VINCENT ALIM RE COARRAZE	SMNEP_CCPN_SAINT VINCENT ALIM RE COARRAZE
6	SMNEP	CCPN	COARRAZE HS ALIM	SMNEP_CCPN_COARRAZE HS ALIM
7	SMNEP	CCPN	COARRAZE BS ALIM	SMNEP_CCPN_COARRAZE BS ALIM
8	SMNEP	CCPN	MONTAUT ALIM RE SARGAILHOUSE	SMNEP_CCPN_MONTAUT ALIM RE SARGAILHOUSE
9	SMNEP	CCPN	ANGAIS RE ALIM	SMNEP_CCPN_ANGAIS RE ALIM
10	SMNEP	CCPN	ARTHEZ D'ASSON RE ALIM	SMNEP_CCPN_ARTHEZ D'ASSON RE ALIM
11	SMNEP	CCPN	ARTHEZ D'ASSON PARTITEUR ALIM	SMNEP_CCPN_ARTHEZ D'ASSON PARTITEUR ALIM
12	SMNEP	CCPN	ASSON RE SARRAMAYOU ALIM	SMNEP_CCPN_ASSON RE SARRAMAYOU ALIM
13	SMNEP	CCPN	ASSON RE SARRAMAYOU DISTRI	SMNEP_CCPN_ASSON RE SARRAMAYOU DISTRI
14	SMNEP	CCPN	LESTELLE	SMNEP_CCPN_LESTELLE
15	SMNEP	CCPN	ARTHEZ D'ASSON GARRENOT	SMNEP_CCPN_ARTHEZ D'ASSON GARRENOT
16	SMNEP	CCPN	SAINT VINCENT BACHE ALIM	SMNEP_CCPN_SAINT VINCENT BACHE ALIM
17	SMNEP	CCPN	SAINT VINCENT CH HENRI 4	SMNEP_CCPN_SAINT VINCENT CH HENRI 4
18	SMNEP	SEABB	ARROSES	SMNEP_SEABB_ARROSES
19	SMNEP	SEABB	ARTIGUELOUTAN VERS ARTIGUELOUTAN	SMNEP_SEABB_ARTIGUELOUTAN VERS ARTIGUELOUTAN
20	SMNEP	SEABB	CASTILLON RST BYPASS DISTRI	SMNEP_SEABB_CASTILLON RST BYPASS DISTRI
21	SMNEP	SEABB	LAMARQUE PONTACQ D940	SMNEP_SEABB_LAMARQUE PONTACQ D940
22	SMNEP	SEABB	ARTIGUELOUTAN VERS OUSSE	SMNEP_SEABB_ARTIGUELOUTAN VERS OUSSE
23	SMNEP	SEABB	PONTACQ VERS GER	SMNEP_SEABB_PONTACQ VERS GER
24	SMNEP	SEABB	ARTIGUELOUTAN VERS GOMER	SMNEP_SEABB_ARTIGUELOUTAN VERS GOMER
25	SMNEP	SEABB	LASSERE	SMNEP_SEABB_LASSERE
26	SMNEP	SEABB	LEMBEYE RST ALIM	SMNEP_SEABB_LEMBEYE RST ALIM
27	SMNEP	SEABB	LUSSAGNET DI	SMNEP_SEABB_LUSSAGNET DI
28	SMNEP	SEABB	AAST	SMNEP_SEABB_AAST
29	SMNEP	SEABB	ARTIGUELOUTAN VERS NOUSTY	SMNEP_SEABB_ARTIGUELOUTAN VERS NOUSTY
30	SMNEP	SEABB	PONSON DESSUS	SMNEP_SEABB_PONSON DESSUS
31	SMNEP	SEABB	PONTACQ RE ALIM	SMNEP_SEABB_PONTACQ RE ALIM
32	SMNEP	SEABB	PONTACQ RST HAMEAU 1	SMNEP_SEABB_PONTACQ RST HAMEAU 1
33	SMNEP	SEABB	PONTACQ RST HAMEAU 2	SMNEP_SEABB_PONTACQ RST HAMEAU 2
34	SMNEP	SEABB	CASTILLON RST DISTRI	SMNEP_SEABB_CASTILLON RST DISTRI
35	SMNEP	SEABB	PONTACQ RE ENCLAVES ALIM	SMNEP_SEABB_PONTACQ RE ENCLAVES ALIM
36	SMNEP	SEABB	LAMARQUE PONTACQ RST ALIM	SMNEP_SEABB_LAMARQUE PONTACQ RST ALIM
37	SMNEP	SEABB	MONASSUT RST ALIM	SMNEP_SEABB_MONASSUT RST ALIM
38	SMNEP	SEABB	SEDZERE RST DISTRI LEMBEYE	SMNEP_SEABB_SEDZERE RST DISTRI LEMBEYE
39	SMNEP	SEABB	SENDETS AV BEARN	SMNEP_SEABB_SENDETS AV BEARN
40	SMNEP	SEABB	SENDETS CAMI SALIE	SMNEP_SEABB_SENDETS CAMI SALIE
41	SMNEP	SELGL	GARDERES RST ALIM	SMNEP_SELGL_GARDERES RST ALIM
42	SMNEP	SELGL	ARRIEN CH. LABEROU	SMNEP_SELGL_ARRIEN CH. LABEROU
43	SMNEP	SELGL	SEDZERE CH UROST	SMNEP_SELGL_SEDZERE CH UROST
44	SMNEP	SELGL	SEDZERE RST DISTRI SEDZERE	SMNEP_SELGL_SEDZERE RST DISTRI SEDZERE
45	SMNEP	SELGL	MORLAAS BERLANNE	SMNEP_SELGL_MORLAAS BERLANNE
46	SMNEP	SELGL	MAUCOR PIED RST	SMNEP_SELGL_MAUCOR PIED RST
47	SMNEP	SELGL	MORLAAS VERS SELGL	SMNEP_SELGL_MORLAAS VERS SELGL
48	SMNEP	SELGL	ST JAMMES CH DOUMENJOU	SMNEP_SELGL_ST JAMMES CH DOUMENJOU
49	SMNEP	SELGL	ST JAMMES PATTE OIE	SMNEP_SELGL_ST JAMMES PATTE OIE
50	SMNEP	SELGL	GABASTON CH. SOUYE	SMNEP_SELGL_GABASTON CH. SOUYE
51	SMNEP	SELGL	GABASTON CH. EMIJEAN	SMNEP_SELGL_GABASTON CH. EMIJEAN
52	SMNEP	SELGL	SEDZERE RD POINT	SMNEP_SELGL_SEDZERE RD POINT
53	SMNEP	SELGL	HIGUERES	SMNEP_SELGL_HIGUERES
54	SMNEP	SELGL	ESCOUBES	SMNEP_SELGL_ESCOUBES
55	SMNEP	SELGL	COSLEDAA RE ALIM	SMNEP_SELGL_COSLEDAA RE ALIM
56	SMNEP	SELGL	BUROSSE REGARD	SMNEP_SELGL_BUROSSE REGARD
57	SMNEP	SELGL	BUROSSE STATION	SMNEP_SELGL_BUROSSE STATION
58	SMNEP	SELGL	VIELLA RST DISTRI GARLIN	SMNEP_SELGL_VIELLA RST DISTRI GARLIN
59	SMNEP	SIEBAG	VIELLA RST DISTRI VIELLA	SMNEP_SIEBAG_VIELLA RST DISTRI VIELLA

CHAMBRE DE COMPTAGE D'OSSUN

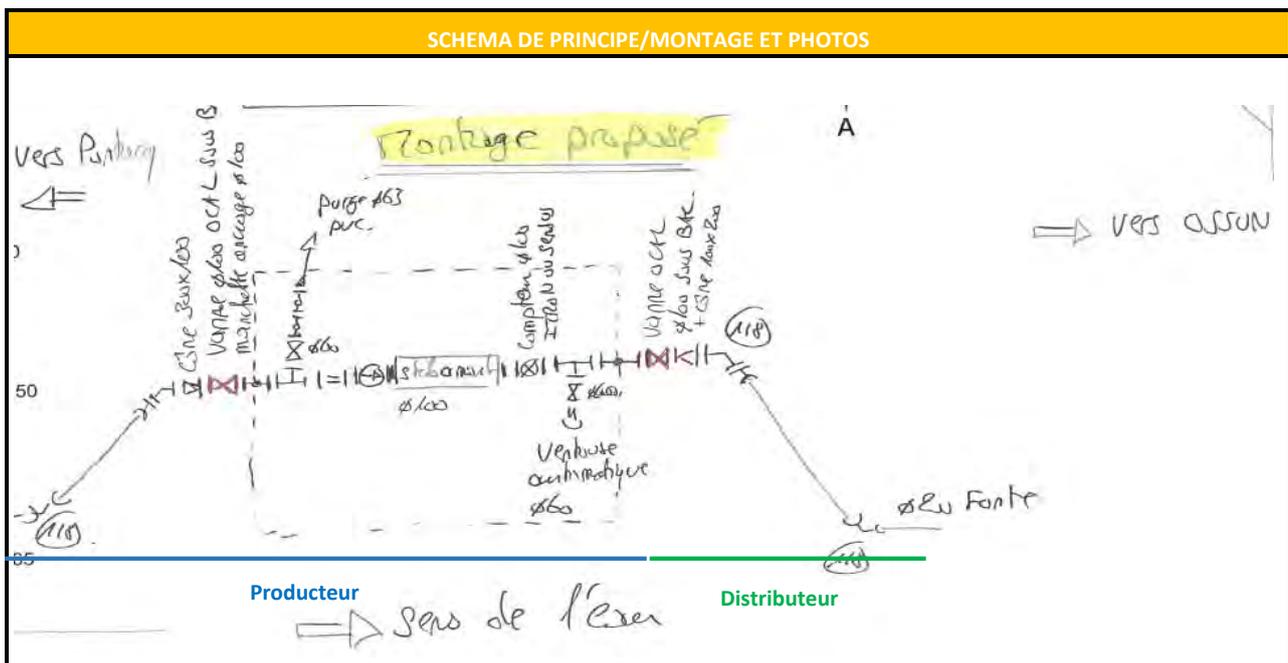


Collectivité desservie : CATLP
 Dénomination chambre de comptage : SMNEP_CATLP_OSSUN
 Implantation cadastrale : -
 Commune : Ossun (65) Domaine public

Coordonnées GPS	
x	43.186644
y	-0.053556

INFORMATIONS SUR L'OUVRAGE		ETAT	COMMENTAIRES
Type ouvrage	Béton		Le regard et le point de livraison seront créés en 2022 dans le cadre des travaux d'interconnexion entre le SMNEP et la commune d'Ossun
Longueur (mm)	ND		
Largeur (mm)	ND		
Profondeur (mm)	ND		
Trappe accès	ND		
Diamètre accès (mm)	ND		

INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS				
Équipement	DN	PN	Encombrement (mm)	Etat
Canalisation amont fonte	200	ND	ND	A créer
BE fonte			ND	
Cône de réduction	200/100		ND	
Vanne isolement amont	100		ND	
Manchette d'ancrage	100		ND	
Té	100/60		ND	
Vanne purge	60		ND	
Filtre	100		ND	
Stabilisateur de pression amont	100		ND	
Compteur	100		ND	
Té	100/60		ND	
Ventouse	60		ND	
Manchette d'ancrage	100		ND	
Vanne isolement aval	100		ND	
Cône de réduction	200/100	ND		
Canalisation aval fonte	200		ND	
Échelle			ND	
Télégestion		Sofrel LS42		



Validation patrimoniale:

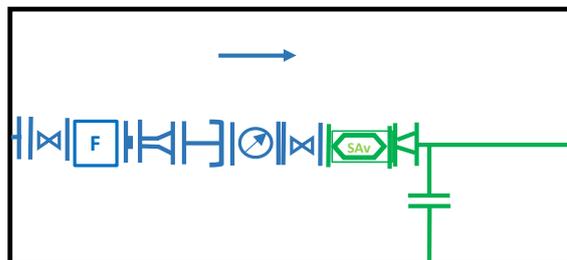
Validé

COMMENTAIRE/OPTIMISATION

Validation patrimoniale:

Limite à clarifier/hydraulique à modifier ou transférer

Proposition limite patrimoine Production / Distribution:



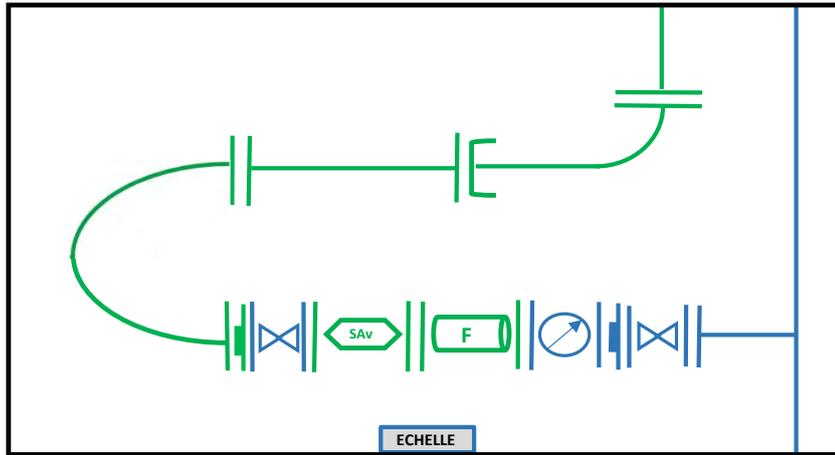
Travaux SMNEP:

Prévoir reprise dalle + trappe K2C 250 KN + échelle + mise en place d'un filtre avant compteur DN 65 (+capteur de pression) et déplacer vanne aval DN 100 après compteur

Transfert patrimoine:

Déplacer Stab et transférer cône de réduction 65/100, Té aval DN 100 et canalisation aval acier DN 100

SCHEMA DE PRINCIPE/MONTAGE ET PHOTOS

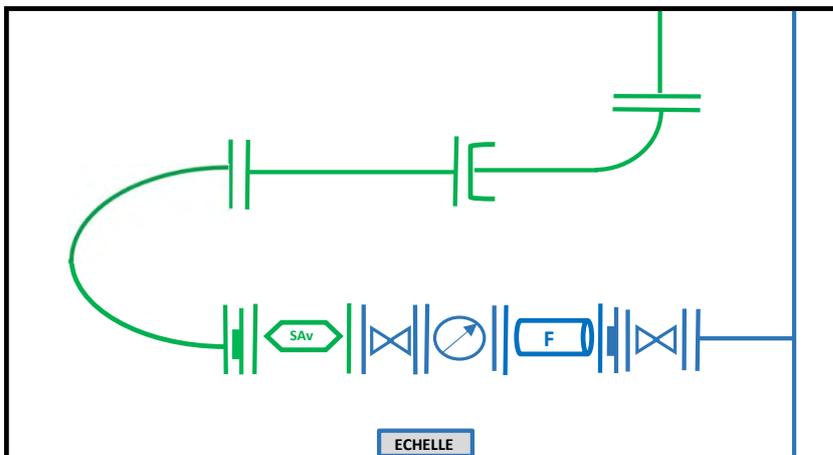


COMMENTAIRE/OPTIMISATION

Validation patrimoniale:

Validé

Proposition limite patrimoine Production / Distribution:



Travaux SMNEP:

Déplacer la vanne aval après compteur et transfert patrimoine filtre CCPN --> SMNEP

Transfert patrimoine:

CHAMBRE DE COMPTAGE HIPPIES



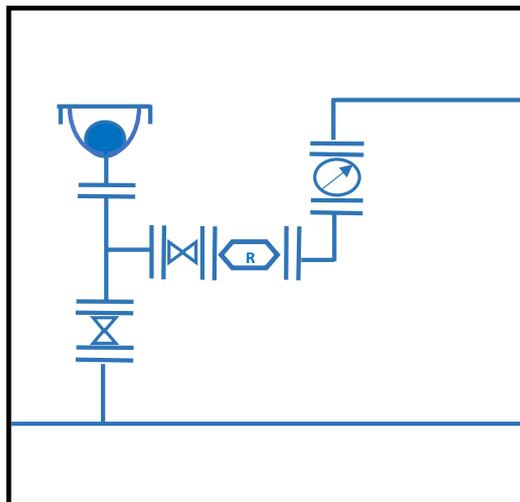
Collectivité desservie : CCPN
 Dénomination chambre de comptage : SMNEP_CCPN_MONTAUT HIPPIES
 Implantation cadastrale : OD-0997
 Commune : Montaut Domaine privé

Coordonnées GPS	
x	43.145332
y	-0.1501598

INFORMATIONS SUR L'OUVRAGE		ETAT	COMMENTAIRES
Type ouvrage	Béton	Moyen	Prévoir renouvellement des équipements hydrauliques depuis la canalisation principal
Longueur (mm)	1200		
Largeur (mm)	1230		
Profondeur (mm)	2000		
Trappe accès	Trappe ronde D 400		
Diamètre accès (mm)	600		

INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS				
Équipement	DN	PN	Encombrement (mm)	Etat
Piquage acier DN80	80		1230	Mauvais
Vanne isolement amont	80	?16?	260	
Té	80/30/80		210	
Ventouse	80		360	
Vanne isolement CPT	30		85	
Réducteur de pression	30	?	150	
Compteur	30		200	
Canalisation aval PE	30		550	
Télégestion		LS42		Bon

SCHEMA DE PRINCIPE/MONTAGE ET PHOTOS

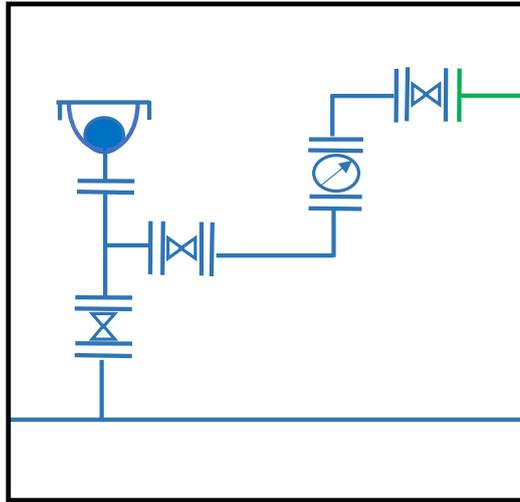


COMMENTAIRE/OPTIMISATION

Validation patrimoniale:

Limite à clarifier/hydraulique à modifier ou transférer

Proposition limite patrimoine Production / Distribution:



Travaux SMNEP:

Simplification hydraulique dans le cadre du renouvellement du compteur (2021), avec mise en place d'une vanne aval

Transfert patrimoine:

CHAMBRE DE COMPTAGE LABATMALE



Collectivité desservie : CCPN
 Dénomination chambre de comptage : SMNEP_CCPN_SAINTE VINCENT ALIM RE COARRAZE
 Implantation cadastrale : -
 Commune : Saint-Vincent Domaine public

Coordonnées GPS	
x	43.165795
y	-0.173392

INFORMATIONS SUR L'OUVRAGE		ETAT	COMMENTAIRES
Type ouvrage	Béton	Bon	Prévoir renouvellement vanne amont. Dimensionnement du regard à prévoir. Positionnement du comptage à réfléchir du départ de l'antenne en DN 110 PVC
Longueur (mm)	800		
Largeur (mm)	1500		
Profondeur (mm)	600		
Trappe accès	Ronde D 400		
Diamètre accès (mm)	640		

INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS				
Équipement	DN	PN	Encombrement (mm)	Etat
Canalisation amont PVC 110	100		200	Bon état
Adaptateur de bride	100		80	
Vanne amont	100	16	300	Mauvais
Bride réductrice	100/65	16	80	Bon état
Manchette inox	65	16	160	
Adaptateur de bride	65		120	
Compteur	65		280	
Bride réductrice	65/100	16	60	
Quick PVC	100	16	80	
Canalisation aval PVC 110	100		170	
Manchon de réparation	100		120	
Télégestion	Sofrel LS42			

SCHEMA DE PRINCIPE/MONTAGE ET PHOTOS



COMMENTAIRE/OPTIMISATION

Validation patrimoniale:

Limite à clarifier/hydraulique à modifier ou transférer

Proposition limite patrimoine Production / Distribution:



Travaux SMNEP:

Mise en place filtre DN 65 et mise vanne courte DN 100 amont et vanne DN 100 aval à l'extérieur du regard

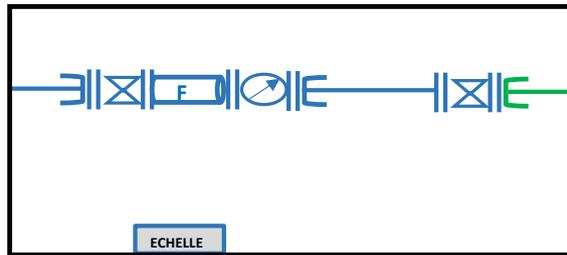
Transfert patrimoine:

COMMENTAIRE/OPTIMISATION

Validation patrimoniale:

Limite à clarifier/hydraulique à modifier ou transférer

Proposition limite patrimoine Production / Distribution:



Travaux SMNEP:

Transfert patrimoine:

Adaptateur à bride et cana DN 150 aval compteur



CHAMBRE DE COMPTAGE COARRAZE BS

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ID : 064-256400417-20220215-DCS_2022_6A-DE



Collectivité desservie : CCPN
 Dénomination chambre de comptage : SMNEP_CCPN_COARRAZE BS ALIM
 Implantation cadastrale : OD-0570
 Commune : Coarraze
 Domaine privé

Coordonnées GPS	
x	43.161444
y	-0.220951

INFORMATIONS SUR L'OUVRAGE		ETAT	COMMENTAIRES
Type ouvrage	Béton	Moyen	Remplacement de la trappe d'accès a prévoir avec installation d'une échelle ou déplacement du regard de comptage. Prévoir un rajout d'une vanne aval
Longueur (mm)	2300		
Largeur (mm)	1000		
Profondeur (mm)	1440		
Trappe accès	Plaque métallique avec poignée		
Dimension accès (mm)	3000 x 240		

INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS				
Equipement	DN	PN	Encombrement (mm)	Etat
Canalisation amont fonte	150	16	110	Bon état
Quick fonte	150		80	
Vanne amont	150		340	
Filtre	150		390	
Quick fonte	150		80	
Manchette fonte	150		600	
Quick fonte	150		80	
Compteur	150		290	
Adaptateur de bride	150		100	
Canalisation aval acier	150		210	
Télégestion	Sofrel LS42			

SCHEMA DE PRINCIPE/MONTAGE ET PHOTOS

COMMENTAIRE/OPTIMISATION

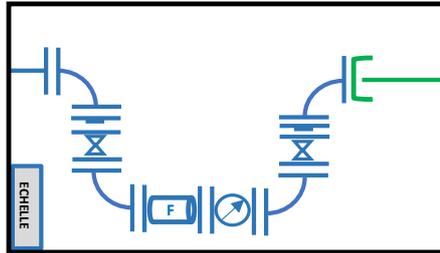
Validation patrimoniale: Regard à déplacer

Souhait CCPN de déplacer le regard à l'extérieur de la parcelle. La CCPN doit proposer un emplacement et prendra à sa charge le

COMMENTAIRE/OPTIMISATION

Validation patrimoniale: Limite à clarifier/hydraulique à modifier ou transférer

Proposition limite patrimoine Production / Distribution:



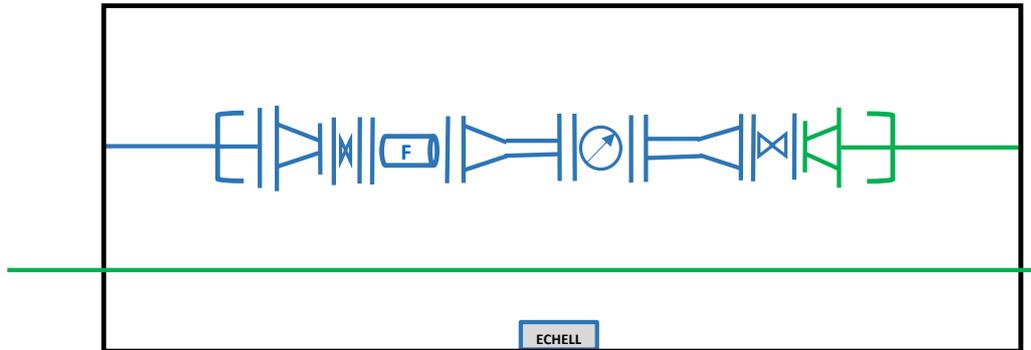
Travaux SMNEP:

Transfert patrimoine: Adaptateur à bride et canalisation aval DN 100 sur 50 mm

COMMENTAIRE/OPTIMISATION

Validation patrimoniale: Limite à clarifier/hydraulique à modifier ou transférer

Proposition limite patrimoine Production / Distribution:



Travaux SMNEP:

Transfert patrimoine: Cone 150/200, Adaptateur à bride et Cana DN 200 sur 200 mm

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

SLOW

ID : 064-256400417-20220215-DCS_2022_6A-DE

CHAMBRE DE COMPTAGE ARTHEZ D'ASSON RESERVOIR



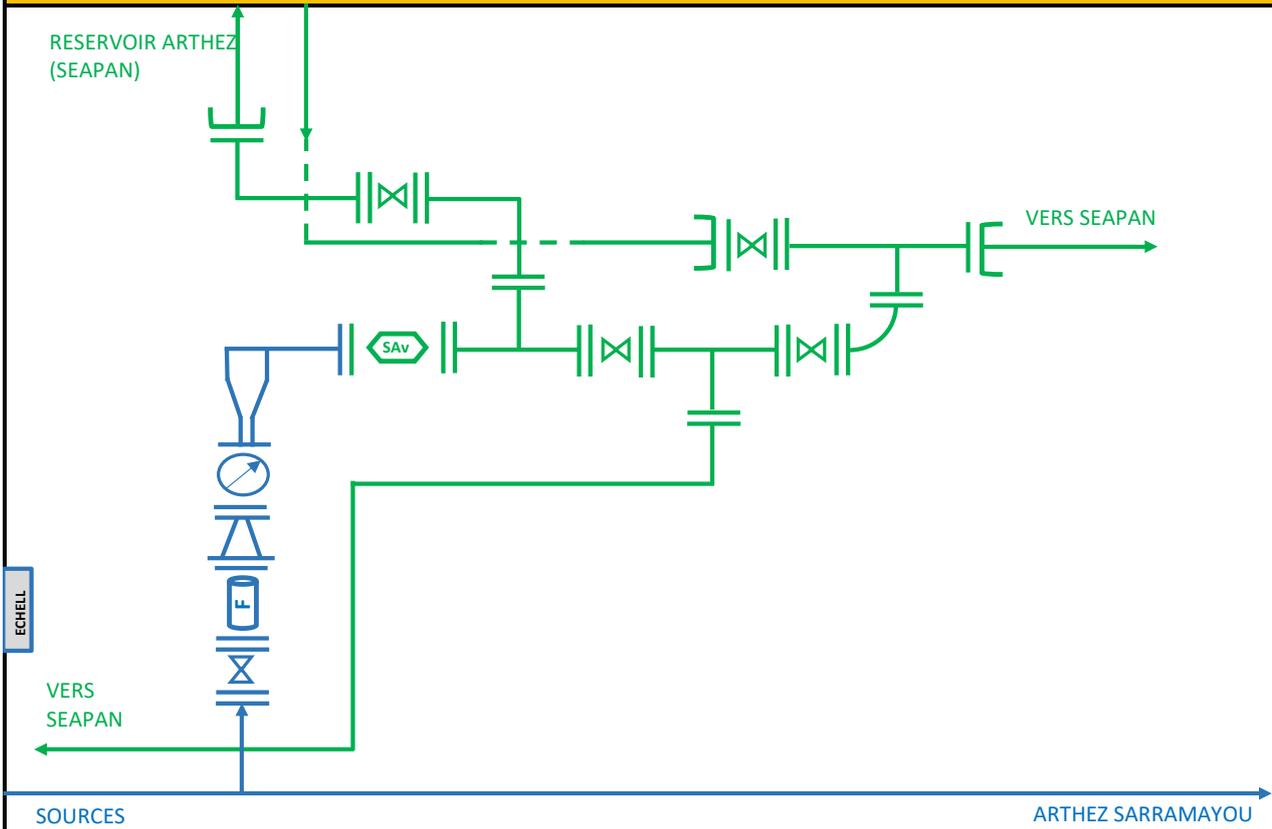
Collectivité desservie : CCPN
 Dénomination chambre de comptage : SMNEP_CCPN_ARTHEZ D'ASSON RE ALIM
 Implantation cadastrale : 0B-0599
 Commune : Arthez-d'Asson Domaine public

Coordonnées GPS	
x	43.073663
y	-0.26239

INFORMATIONS SUR L'OUVRAGE		ETAT	COMMENTAIRES
Type ouvrage	Regard béton	Bon	
Longueur (mm)	3100		
Largeur (mm)	2900		
Profondeur (mm)	1250		
Trappe accès	Ouverture assistée D400		
Dimension accès (mm)	1250 x 950		

INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS				
Équipement	DN	PN	Encombrement (mm)	Etat
Canalisation amont	400	16	1300	Bon
Piquage sur DN400	100		360	
Vanne isolement amont	100		300	
Filtre	100		300	
Conne de réduction	100-65		200	
Compteur	65		200	
Manchette réductrice	65-100		600	
Stabilisateur aval	100		350	
Té	100/100/100		350	
Canalisation réservoir	100		300	
Vanne aval remplissage	100		200	
Manchette fonte	100		600	
Adaptateur de bride	100		120	
Canalisation aval réservoir	100		400	
Vanne aval vers distribution	100		300	
Té distribution	100/40/100		350	
Canalisation PE	40		3150	
Vanne isolement aval distribution	100		350	
Coude	100		350	
Canalisation distribution réservoir	100		3700	
Adaptateur de bride	100		120	
Vanne aval distribution	100		200	
Té aval	100/100/100		350	
Adaptateur de bride	100	100		
Canalisation aval distribution	100	180		
Échelle			1200	
Télégestion		Sofrel LS42		

SCHEMA DE PRINCIPE/MONTAGE ET PHOTOS



COMMENTAIRE/OPTIMISATION

Validation patrimoniale:

Validé

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

SLOW

ID : 064-256400417-20220215-DCS_2022_6A-DE

CHAMBRE DE COMPTAGE D'ARTHEZ D'ASSON PARTITEUR



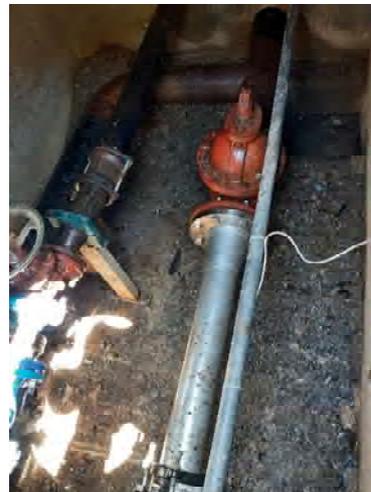
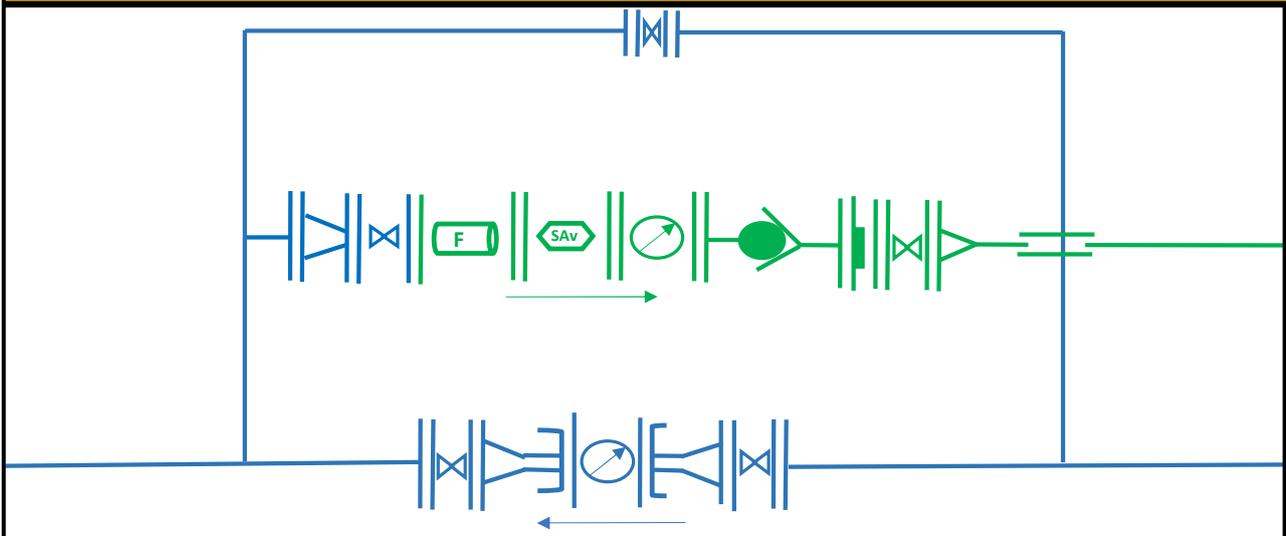
Collectivité desservie : CCPN
 Dénomination chambre de comptage : SMNEP_CCPN_ARTHEZ D'ASSON PARTITEUR ALIM
 Implantation cadastrale : Chemin du col de Tisne
 Commune : Arthez-d'Asson Domaine public

Coordonnées GPS	
x	43.096002
y	-0.270431

INFORMATIONS SUR L'OUVRAGE		ETAT	COMMENTAIRES
Type ouvrage	Béton	Bon	Réseau en PVC qui traverse le regard
Longueur (mm)	3600		
Largeur (mm)	1500		
Profondeur (mm)	1550		
Trappe accès	Trappe ronde D400		
Diamètre accès (mm)	600		

INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS				
Équipement	DN	PN	Encombrement (mm)	Etat
Canalisation amont acier	150		640	Etat moyen
Vanne amont	150	16	320	
Manchette réduite inox	150/100		720	
Compteur	100	16	200	
Adaptateur de bride	100			
Manchette réduite inox	100/150		150	
Vanne aval	150	16	310	
Canalisation aval acier	150		870	
Té by pass amont	150/150/150		760	
Coude by pass amont	150		910	
Vanne by pass	150	16	310	
Coude by pass aval	150		910	
Té by pass aval	150/150/150		760	
Té second comptage	150/40/150		120	
Cone agrandisseur	40/50		160	
Vanne	50		220	
Filtre	50		200	
Stabilisateur aval	50	16	200	
Compteur	50		270	
Clapet anti-retour	50		160	
Bride réductrice	50/40			
Manchette PVC	40		100	
Quick PVC	40			
Vanne	40	16	140	
Cone agrandisseur	40/100		240	
Manchon	100		150	
Manchette fonte aval	100		1160	
Télégestion		Sofrel LS42		

SCHEMA DE PRINCIPE/MONTAGE ET PHOTOS



COMMENTAIRE/OPTIMISATION

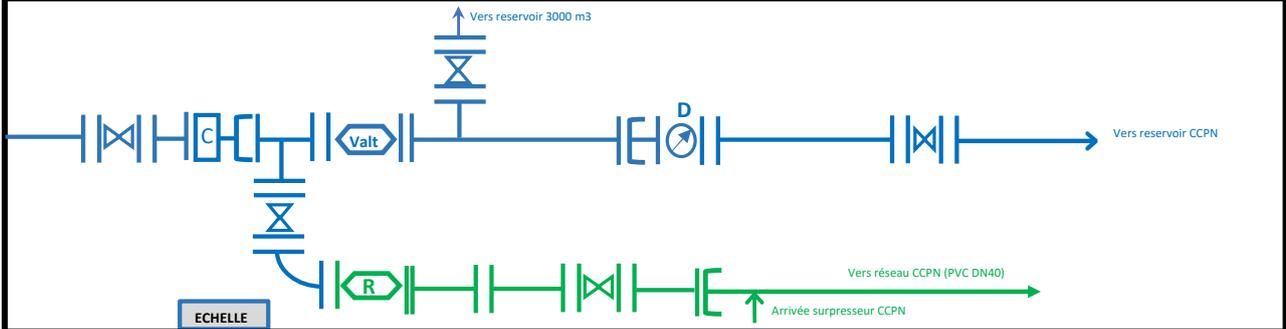
Validation patrimoniale: Validé

Proposition limite patrimoine Production / Distribution: Cf. Plan ci-dessus

Travaux SMNEP: rajouter un filtre DN 100 à l'amont du compteur

Transfert patrimoine: -

SCHEMA DE PRINCIPE/MONTAGE ET PHOTOS

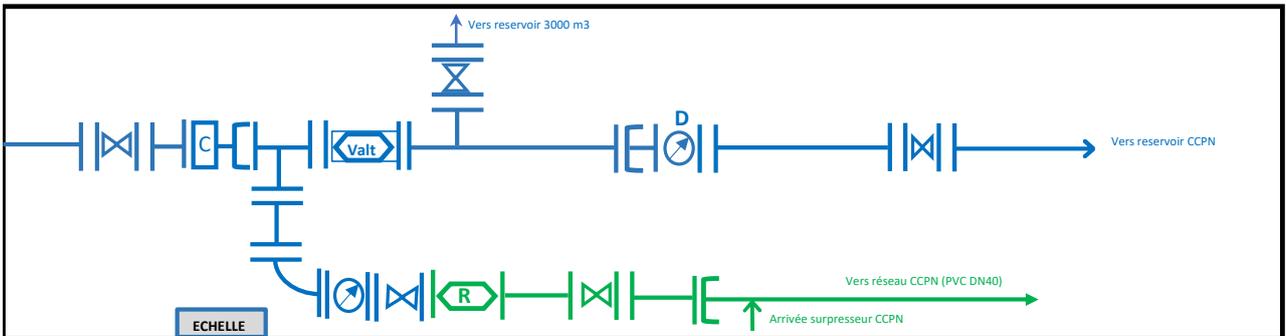


COMMENTAIRE/OPTIMISATION

Validation patrimoniale:

Limite à clarifier/hydraulique à modifier ou transférer

Proposition limite patrimoine Production / Distribution:



Travaux SMNEP:

rajouter un compteur en DN 40 et déplacer la vanne DN 40 à l'aval du compteur

Transfert patrimoine:

-



Fiche d'Inventaire Réseau

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ID : 064-256400417-20220215-DCS_2022_6A-DE

SAUR LONS SECTEUR PYRENEES BIGORRE SYNDICAT MIXTE DU NORD EST DE PAU		Fiche d'inventaire n° 3a		LIB COURT MIRE 6425RE136	
		Date: 10/11/2016			
		Technicien réseau : S PICOLLO			
Informations sur le site					
Vente au syndicat de		PAYS DE NAY		Nom du compteur ASSON SARRAMAYOU DISTRIBUTION CAPBERN	
GPS RGF 93	N	43°10'905"	W	0°26'677"	
Commune	ASSON				
Rue, Lieu dit	CH DE SARRAMAYOU				
Accès au site					
Informations sur le regard					
Etat général	DANS RESERVOIR 3000m3				
Dimensions intérieures					
Besoin de rehausser	OUI <input type="checkbox"/>		NON <input checked="" type="checkbox"/>		
Croquis / Photo					
Informations sur le réseau					
Boite à boues : OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>		Observations:			
Vanne isolement amont : OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> VOC <input type="checkbox"/> VP <input type="checkbox"/>		Vanne isolement aval : OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> VOC <input type="checkbox"/> VP <input type="checkbox"/>			
Nature de la canalisation		200 INOX			
Informations sur l'organe			Informations sur la Tête émétrice		
Nom de l'organe :		VENTE D'EAU		Tête émétrice:	
Marque :		SIEMENS		Marque	
Type :		Sitrans FM MAG 5100W		Type	
Année de fabrication :		2016		Impulsion 1m3	
Diamètre :		200		Coefficient 1	
N° de série		7ME6520-4PB12-2AA1			
Informations sur Transmetteur					
Télétrans		Type SOFREL S500		GSM <input checked="" type="checkbox"/> RTC <input type="checkbox"/> GPRS <input type="checkbox"/>	
		Ligne pilote avec station d'Arthez d'Asson			
Type					
Carte SIM		06 61 63 33 30			
Informations à renseigner après l'inventaire					
REMARQUES et COMMENTAIRES:				Visa	



Envoyé en préfecture le 17/02/2022

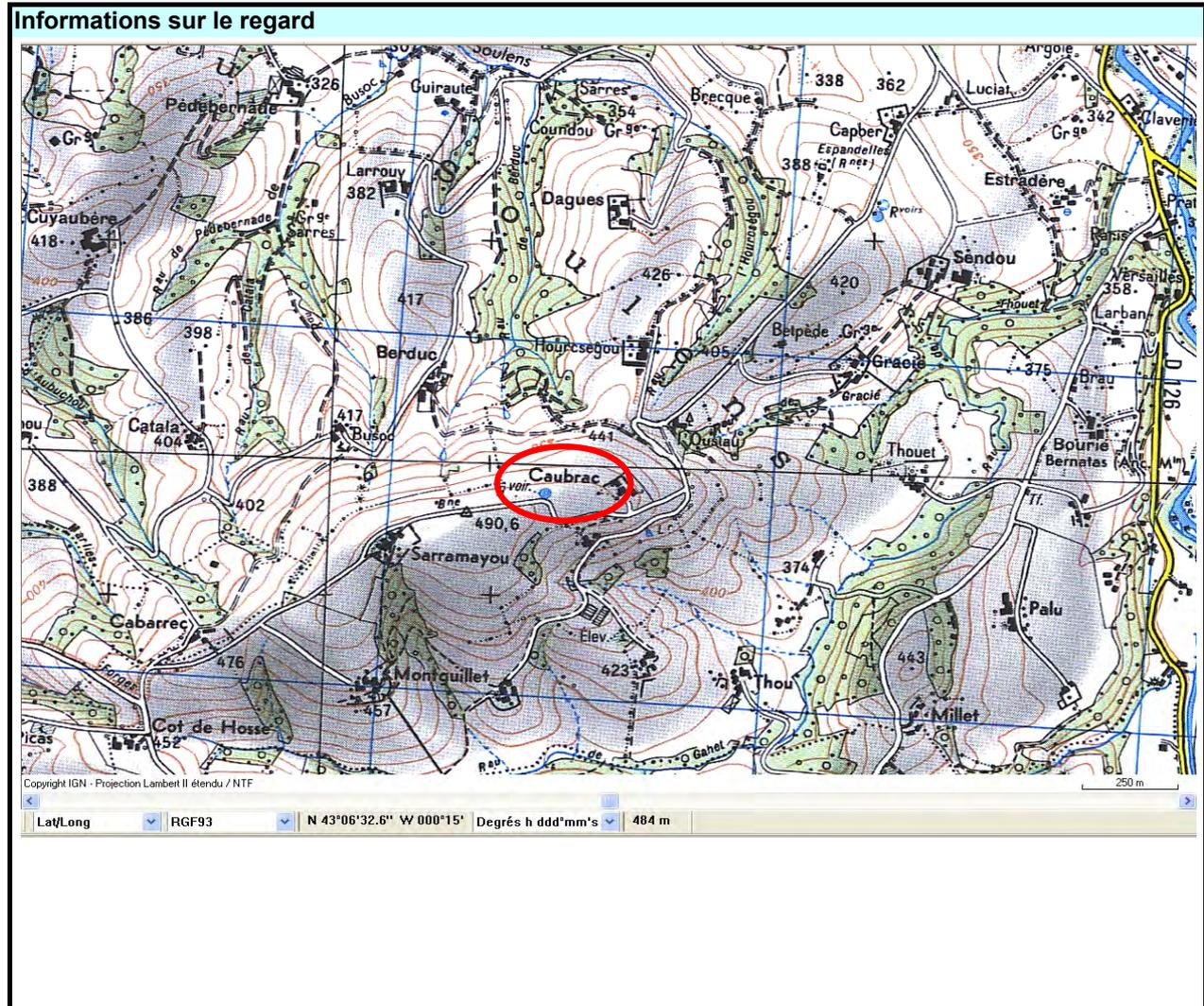
Reçu en préfecture le 17/02/2022

Fiche d'inventaire Réseau

Affiché le
ID : 064-256400417-20220215-DCS_2022_6A-DE

SAUR LONS SECTEUR PYRENEES BIGORRE SYNDICAT MIXTE DU NORD EST DE PAU	Fiche d'inventaire n°	3a	LIB COURT MIRE	6425RE136
	Date:	10/11/2016		
	Technicien réseau :	S PICOLLO		

Informations sur le site			
Vente au syndicat de	PAYS DE NAY	Nom du compteur	ASSON SARRAMAYOU DISTRIBUTION CAPBERN
GPS RGF 93	N 43°10'905"	W	0°26'677"
Commune	ASSON		
Rue, Lieu dit	CH DE SARRAMAYOU		
Accès au site			



Informations à renseigner après l'inventaire	
REMARQUES et COMMENTAIRES:	Visa



Fiche d'inventaire Réseau

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ID : 064-256400417-20220215-DCS_2022_6A-DE

SAUR LONS SECTEUR PYRENEES BIGORRE SYNDICAT MIXTE DU NORD EST DE PAU	Fiche d'inventaire n°	3a	LIB COURT MIRE	6425RE136
	Date:	10/11/2016		
	Technicien réseau :	S PICOLLO		

Informations sur le site			
Vente au syndicat de	PAYS DE NAY	Nom du compteur	ASSON SARRAMAYOU DISTRIBUTION CAPBERN
GPS RGF 93	N 43°10'905"	W	0°26'677"
Commune	ASSON		
Rue, Lieu dit	CH DE SARRAMAYOU		
Accès au site			

Informations sur le regard	

Informations à renseigner après l'inventaire	
REMARQUES et COMMENTAIRES:	Visa

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

SLOW

ID : 064-256400417-20220215-DCS_2022_6A-DE

CHAMBRE DE COMPTAGE DE LESTELLE



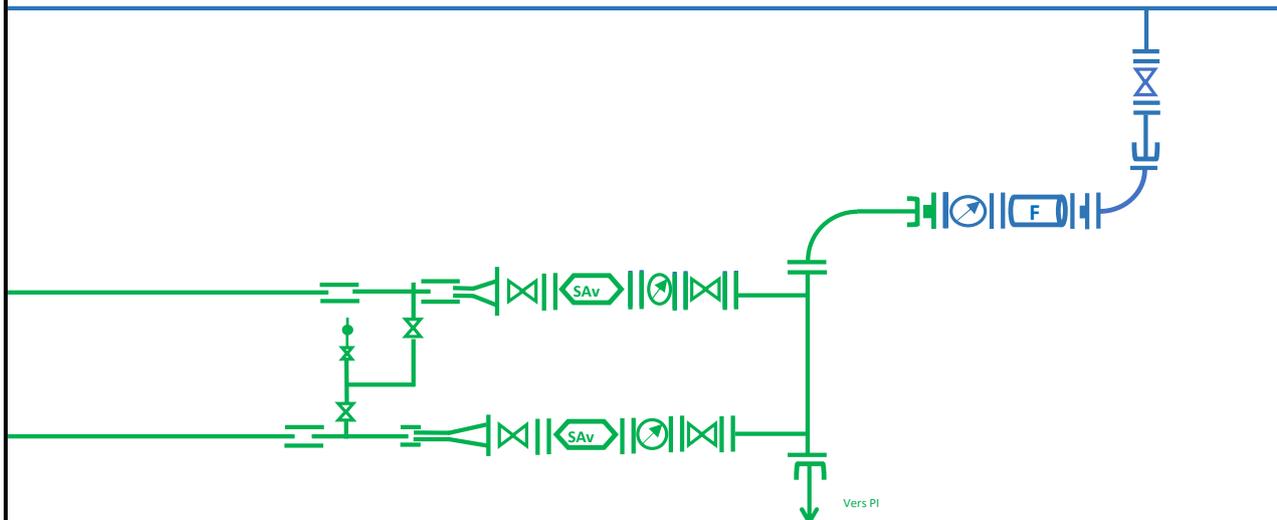
Collectivité desservie : CCPN
 Dénomination chambre de comptage : SMNEP_CCPN_LESTELLE
 Implantation cadastrale : 0B-1113
 Commune : Lestelle-Bétharram Domaine privé

Coordonnées GPS	
x	43.115292
y	-0.21394

INFORMATIONS SUR L'OUVRAGE		ETAT	COMMENTAIRES
Type ouvrage	Béton	Bon	
Longueur (mm)	3400		
Largeur (mm)	1260		
Profondeur (mm)	1200		
Trappe accès	Ouverture assisté D 400		
Dimension accès (mm)	750 x 800		

INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS				
Équipement	DN	PN	Encombrement (mm)	Etat
Vanne piquage acier	100	16		Bon état
Manchette fonte	100		200	
Quick fonte	100		60	
Coude	100		300	
Bride réductrice	100/80		60	
Filtre	80		300	
Compteur	80		340	
Bride réductrice	80/100	16	60	
Adaptateur de bride	100		80	
Manchette inox	100		230	
Coude	100		300	
Double Té	100/50		630	
Adaptateur de bride	100		80	
Canalisation aval acier	100		200	
Vanne isolement sectorisation 1	50		160	
Vanne second Té	50		160	
Compteur isolement sectorisation 1	50		190	
Compteur second Té	50		190	
Stabilisateur aval sectorisation 1	50		230	
Stabilisateur aval second Té	50		230	
Vanne aval sectorisation 1	50	16	160	
Vanne aval second Té	50		160	
Cone de réduction aval sectorisation 1	50/60		80	
Cone de réduction aval second Té	50/60		220	
Manchon de réparation sectorisation 1	60		80	
Manchon de réparation second Té	60		80	
Canalisation PVC DN 63	60		290	
Télégestion		Sofrel LS42		

SCHEMA DE PRINCIPE/MONTAGE ET PHOTOS

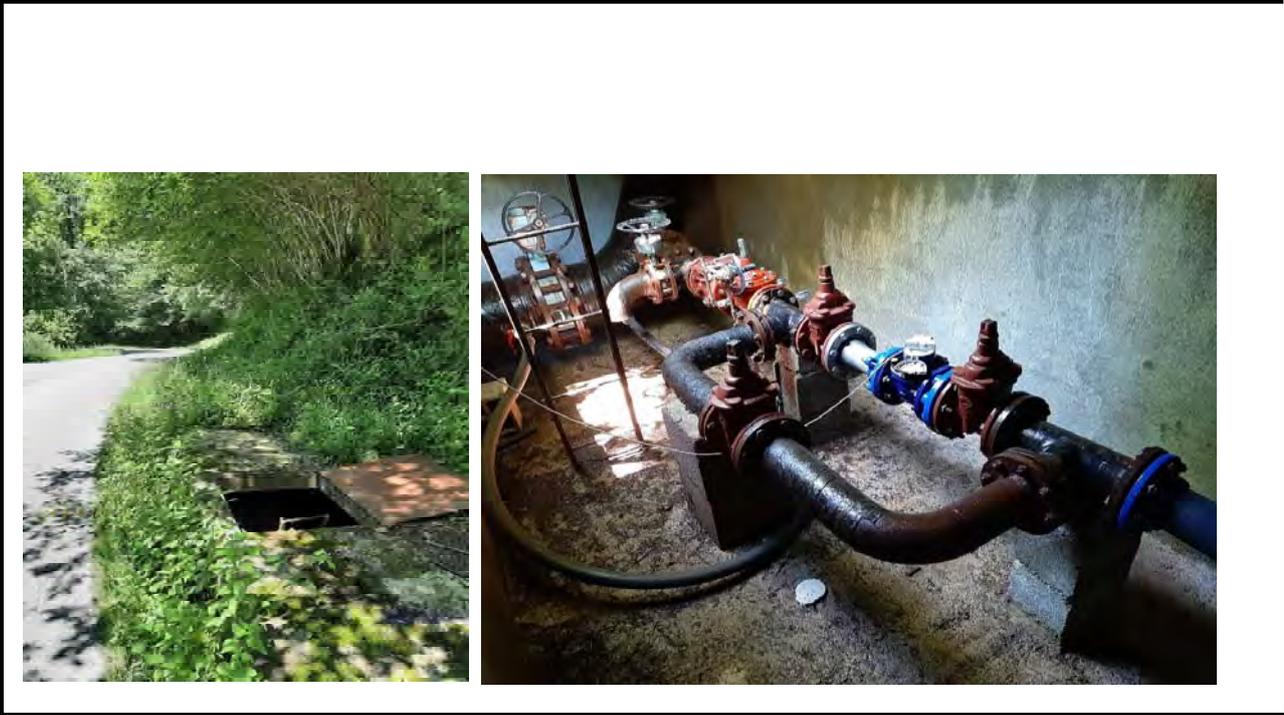
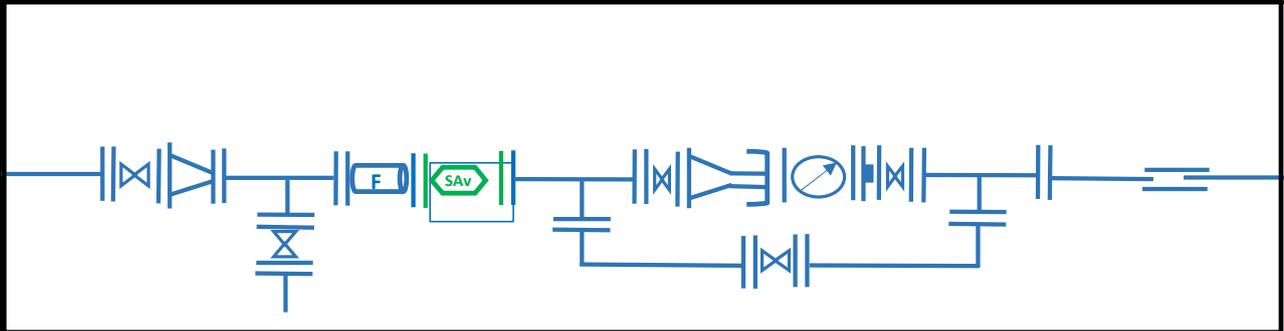


COMMENTAIRE/OPTIMISATION

Validation patrimoniale:
Travaux SMNEP:

Validé
Insérer une vanne papillon DN 100 PN 16 avant coude

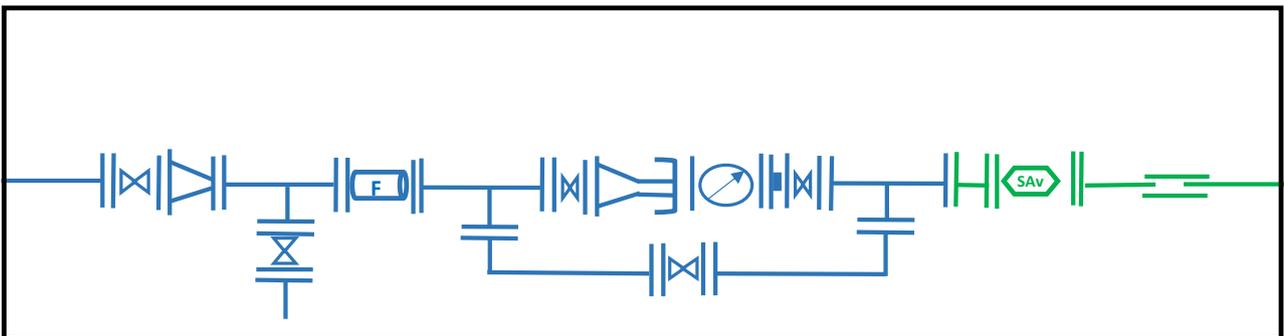
SCHEMA DE PRINCIPE/MONTAGE ET PHOTOS



COMMENTAIRE/OPTIMISATION

Validation patrimoniale: Limite à clarifier/hydraulique à modifier ou transférer

Proposition limite patrimoine Production / Distribution:



Travaux SMNEP: -

Transfert patrimoine: Déplacer Stabl aval. Transférer Quick PVC, manchette PVC et Manchon DN 100

CHAMBRE DE COMPTAGE REPRISE SAINT VINCENT



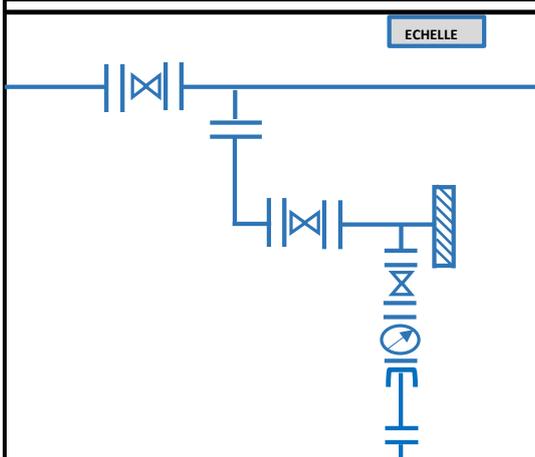
Collectivité desservie : CCPN
 Dénomination chambre de comptage : SMNEP_CCPN_SAINT VINCENT BACHE ALIM
 Implantation cadastrale : 0B-0384
 Commune : Saint-Vincent Domaine privé

Coordonnées GPS	
x	43.152647
y	-0.133152

INFORMATIONS SUR L'OUVRAGE		ETAT	COMMENTAIRES
Type ouvrage	Béton	Bon	Présence d'eau au fond du regard. Regard dans le périmètre clôturé de la station de surpression ainsi que le réseau en DN400 acier
Longueur (mm)	1910		
Largeur (mm)	1620		
Profondeur (mm)	2700		
Trappe accès	Ronde D 400		
Diamètre accès (mm)	650		

INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS				
Équipement	DN	PN	Encombrement (mm)	Etat
Canalisation amont acier	400	16	1150	Bon état
Vanne isolement amont	400		160	
Té	400/100/400		610	
Manchette acier	100		180	
Coude acier	100		950	
Vanne	100		320	
Té	100/80/100		410	
Vanne	80		180	
Compteur	80		200	
Adaptateur de bride	80		90	
Manchette inox	80		850	
Canalisation aval	80		150	
Échelle			2670	
Télégestion			Sofrel LS42	

SCHEMA DE PRINCIPE/MONTAGE ET PHOTOS

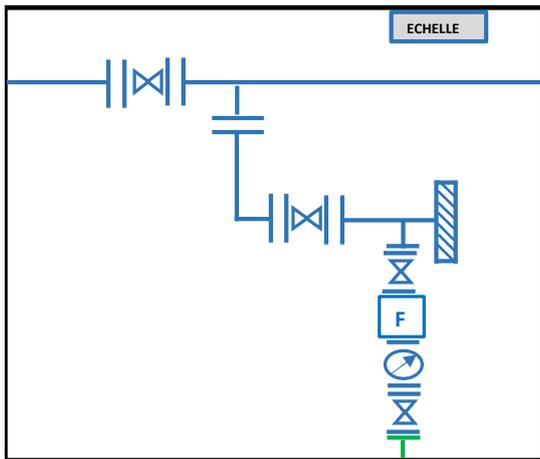


COMMENTAIRE/OPTIMISATION

Validation patrimoniale:

Limite à clarifier/hydraulique à modifier ou transférer

Proposition limite patrimoine Production / Distribution:



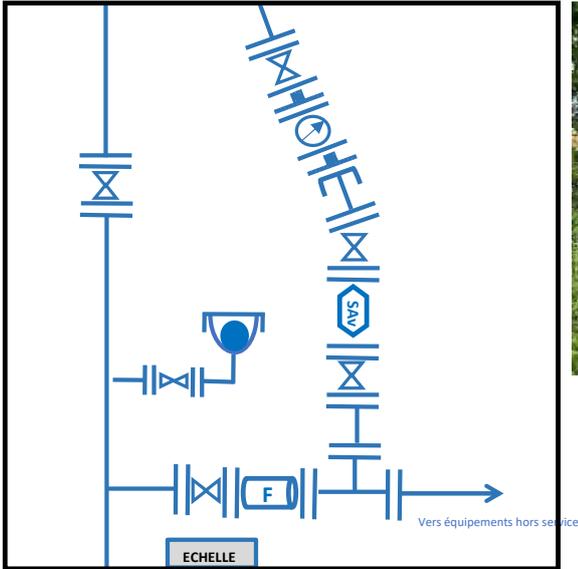
Travaux SMNEP:

Prévoir mise en place filtre amont compteur DN 80 et vanne aval DN 80

Transfert patrimoine:

Canalisation aval DN 80 sur 150 mm

SCHEMA DE PRINCIPE/MONTAGE ET PHOTOS

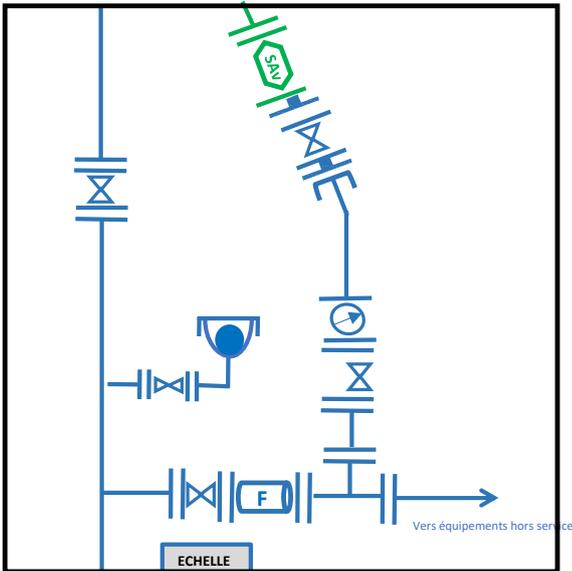


COMMENTAIRE/OPTIMISATION

Validation patrimoniale:

Limite à clarifier/hydraulique à modifier ou transférer

Proposition limite patrimoine Production / Distribution:



Travaux SMNEP:

Prévoir mise en place capteur de pression sur le filtre

Transfert patrimoine:

Stab aval DN 100 + manchette DN 100

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

SLOW

ID : 064-256400417-20220215-DCS_2022_6A-DE

CHAMBRE DE COMPTAGE ARROSES



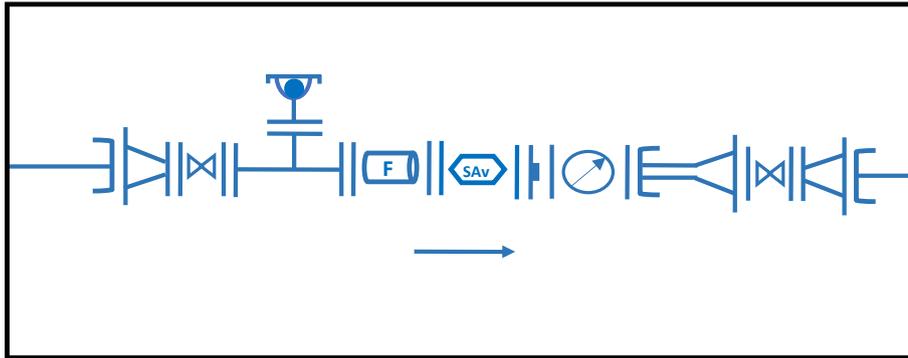
Collectivité desservie : SEABB
 Dénomination chambre de comptage : SMNEP_SEABB_ARROSES
 Implantation cadastrale : Arrosés
 Commune : 0A-0144 Domaine privé

Coordonnées GPS	
x	43.548171
y	-0.116557

INFORMATIONS SUR L'OUVRAGE		ETAT	COMMENTAIRES
Type ouvrage	Regard béton	Bon	Prévoir l'installation d'une échelle. Prévoir le déplacement du stabilisateur en amont du compteur.
Longueur (mm)	3000		
Largeur (mm)	1010		
Profondeur (mm)	1600		
Trappe accès	Trappe aluminium condanable		
Dimension accès (mm)	1300 x 1000		

INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS				
Équipement	DN	PN	Encombrement (mm)	Etat
Canalisation amont fonte	125	16	180	Bon état
Adaptateur de bride	125		200	
Cone de réduction	125/100		200	
Vanne isolement amont	100		200	
Té	100/60/100		350	
Ventouse	60		300	
Filtre	100		350	
Stabilisateur aval	100		350	
Bride réductrice	100/80		40	
Compteur	80		200	
Adaptateur de bride	80		80	
Manchette réductrice inox	80/100		100	
Vanne isolement aval	100		190	
Cone de réduction	100/125		200	
Adaptateur de bride	125		210	
Canalisation aval fonte	125		140	
Télégestion	Sofrel LS42			

SCHEMA DE PRINCIPE/MONTAGE ET PHOTOS

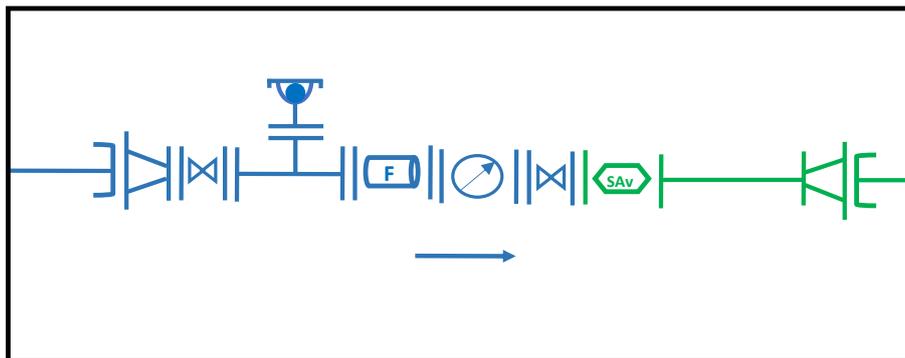


COMMENTAIRE/OPTIMISATION

Validation patrimoniale:

Limite à clarifier/hydraulique à modifier ou transférer

Proposition limite patrimoine Production / Distribution:



Travaux SMNEP:

Transfert patrimoine:

Stab aval DN 100, cone réduction 100/125, adaptateur à bride DN125, canalisation aval DN 125

CHAMBRE DE COMPTAGE D'ARTIGUELOUTAN



Collectivité desservie : SEABB
 Dénomination chambre de comptage : SMNEP_SEABB_ARTIGUELOUTAN VERS ARTIGUELOUTAN
 Implantation cadastrale : ZE_0014
 Commune : Artigueloutan Domaine privé

Coordonnées GPS	
x	43.2738
y	-0.250812

INFORMATIONS SUR L'OUVRAGE		ETAT	COMMENTAIRES
Type ouvrage	Regard béton	Bon	Absence de filtre avant compteur. Proximité de la route, accès dangereux.
Longueur (mm)	2020		
Largeur (mm)	1170		
Profondeur (mm)	1050		
Trappe accès	Ouverture ronde béton D400		
Diamètre accès (mm)	650		

INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS				
Équipement	DN	PN	Encombrement (mm)	Etat
Canalisation amont fonte	100	16	190	Bon état
Vanne isolement amont	100		300	
Manchette réductrice inox	100/80		390	
Adaptateur de bride	80		90	
Compteur	80		200	
Bride réductrice	80/100		60	
Stabilisateur aval	100		350	
Té fonte	100		390	
Télégestion			Sofrel LS42	

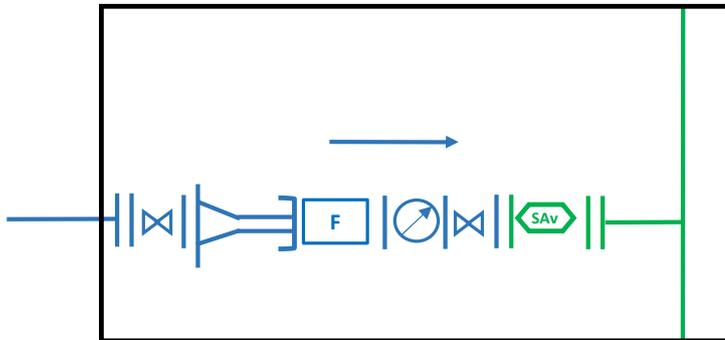
SCHEMA DE PRINCIPE/MONTAGE ET PHOTOS

COMMENTAIRE/OPTIMISATION

Validation patrimoniale:

Limite à clarifier/hydraulique à modifier ou transférer

Proposition limite patrimoine Production / Distribution:



Travaux SMNEP:

Prévoir de déplacer le regard pour mise en sécurité avec trappe K2C et échelle + mettre en place un filtre à l'amont du compteur

Transfert patrimoine:

Stab aval DN 100



Fiche d'Inventaire Réseau

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ID : 064-256400417-20220215-DCS_2022_6A-DE

SAUR LONS SECTEUR PYRENEES BIGORRE SYNDICAT MIXTE DU NORD EST DE PAU		Fiche d'inventaire n° J		LIB COURT MIRE 6425VE022	
		Date: 04/11/2011			
		Technicien réseau : S PICOLLO			
Informations sur le site					
Vente au syndicat de		VIC BILH MONTANERES		Nom du compteur CASTILLON BY PASS DEP LEMBEYE	
GPS RGF 93	N	43°28'38"	W	0°06'44"	
Commune	CASTILLON				
Rue, Lieu dit	RESERVOIR SUR TOUR				
Accès au site					
Informations sur le regard					
Etat général					
Dimensions intérieures					
L =					
I =					
P =					
Besoin de rehausser					
OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>					
Croquis / Photo					
Informations sur le réseau					
Boite à boues : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Observations:					
Vanne isolement amont : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> VOC <input type="checkbox"/> VP <input type="checkbox"/>					
Vanne isolement aval : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> VOC <input type="checkbox"/> VP <input type="checkbox"/>					
Nature de la canalisation					
Informations sur l'organe			Informations sur la Tête émétrice		
Nom de l'organe : COMPTEUR DE VENTE			Tête émétrice:		
Marque : ELSTER			Marque ELSTER		
Type : H4000			Type		
Année de fabrication : 2007			Impulsion 0.01 M3		
Diamètre : 125			Coefficient		
N° de série W5700002I					
Informations sur Transmetteur					
Télétrans		Type S550	PTT <input checked="" type="checkbox"/>	GPS <input type="checkbox"/>	GPRS <input type="checkbox"/>
Cello Numéro			Opérateur		
Type					
Carte SIM					
Informations à renseigner après l'inventaire					
REMARQUES et COMMENTAIRES:					
				Visa	



Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Fiche d'Inventaire Réseau

Affiché le
ID : 064-256400417-20220215-DCS_2022_6A-DE

SAUR LONS SECTEUR PYRENEES BIGORRE SYNDICAT MIXTE DU NORD EST DE PAU	Fiche d'inventaire n°		J	LIB COURT MIRE	6425VE022	
	Date:		04/11/2011			
	Technicien réseau :		S PICOLLO			

Informations sur le site					
Vente au syndicat de	VIC BILH MONTANERES		Nom du compteur	CASTILLON BY PASS DEP LEMBEYE	
GPS RGF 93	N	43°28'38"	W	0°06'44"	
Commune	CASTILLON				
Rue, Lieu dit	RESERVOIR SUR TOUR				
Accès au site					

Informations sur le regard

France - Espace de travail - CartoExploreur 3

Fichier Configuration Carte Zoom Outils Bibliothèques PocketPC Affichage Aide

1:25 000 FRANCE

Copyright IGN - Projection Lambert II étendu / NTF

Lat/Long RGF93 N 43°28'38.6" W 0°06'44. Degrés h ddd°mm'ss.ε 306 m

Informations à renseigner après l'inventaire

REMARQUES et COMMENTAIRES:

Visa



Fiche d'Inventaire Réseau

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ID : 064-256400417-20220215-DCS_2022_6A-DE

SAUR LONS SECTEUR PYRENEES BIGORRE SYNDICAT MIXTE DU NORD EST DE PAU	Fiche d'inventaire n°	J	LIB COURT MIRE	6425VE022
	Date:	04/11/2011		
	Technicien réseau :	S PICOLLO		

Informations sur le site			
Vente au syndicat de	VIC BILH MONTANERES	Nom du compteur	CASTILLON BY PASS DEP LEMBEYE
GPS RGF 93	N 43°28'38"	W	0°06'44"
Commune	CASTILLON		
Rue, Lieu dit	RESERVOIR SUR TOUR		
Accès au site			

Informations sur le regard



Informations à renseigner après l'inventaire

REMARQUES et COMMENTAIRES:	Visa
----------------------------	------

CHAMBRE DE COMPTAGE LAMARQUE



Collectivité desservie : SEABB
 Dénomination chambre de comptage : LAMARQUE PONTACQ D940
 Implantation cadastrale : 0A-0385
 Commune : Lamarque-Pontacq Domaine privé

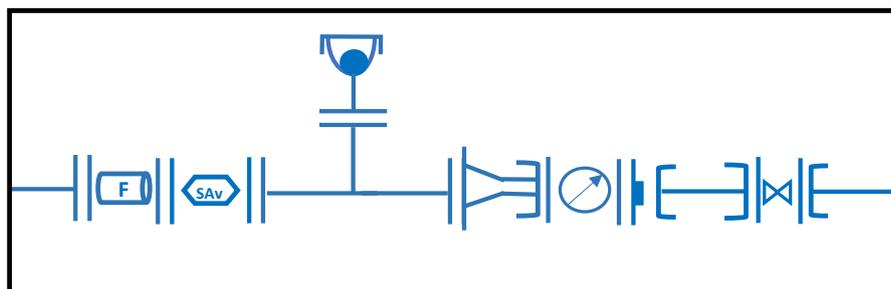
Coordonnées GPS	
x	43.1725859
y	-0.1162272

Domaine public? A confirmer

INFORMATIONS SUR L'OUVRAGE		ETAT	COMMENTAIRES
Type ouvrage	Regard béton	Bon	Prévoir la mise en place d'une vanne amont. Déplacer STAB en aval du CPT
Longueur (mm)	3200		
Largeur (mm)	1130		
Profondeur (mm)	1100		
Trappe accès	D 125 Carré		
Dimension accès (mm)	600 x 600		

INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS				
Équipement	DN	PN	Encombrement (mm)	Etat
Canalisation amont acier	125		800	Bon état
Filtre	125	16	380	
Stabilisateur aval	125	25	120	
Té	125/125/125	16	400	
Soupape de décharge	125	25	420	
Manchette réduite inox	125/80		350	
Adaptateur de bride	80		60	
Compteur	80		260	
Bride réductrice	80/125		90	
Quick PVC	125	16	90	
Canalisation aval PVC	125		330	
Quick PVC	125		90	
Vanne isolement aval	125		200	
Quick PVC	125		110	
Canalisation aval	125		290	
Télégestion		Sofrel LS42		

SCHEMA DE PRINCIPE/MONTAGE ET PHOTOS



COMMENTAIRE/OPTIMISATION

Proposition limite patrimoine Production / Distribution:



Travaux SMNEP:

Prévoir mise en place vanne amont DN 125

Transfert patrimoine:

Stab aval DN 125

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

SLOW

ID : 064-256400417-20220215-DCS_2022_6A-DE

CHAMBRE DE COMPTAGE FOR CESAR



Collectivité desservie : SEABB
 Dénomination chambre de comptage : SMNEP_SEABB_ARTIGUELOUTAN VERS OUSSE
 Implantation cadastrale : AI-0047
 Commune : Artigueloutan Domaine privé

Coordonnées GPS	
x	43.263191
y	-0.256451

INFORMATIONS SUR L'OUVRAGE		ETAT	COMMENTAIRES
Type ouvrage	Regard béton	Moyen	Prévoir une reprise et une simplification des équipements hydrauliques du regard.
Longueur (mm)	3850		
Largeur (mm)	4100		
Profondeur (mm)	1650		
Trappe accès	Ouverture ronde béton D400		
Diamètre accès (mm)	650		

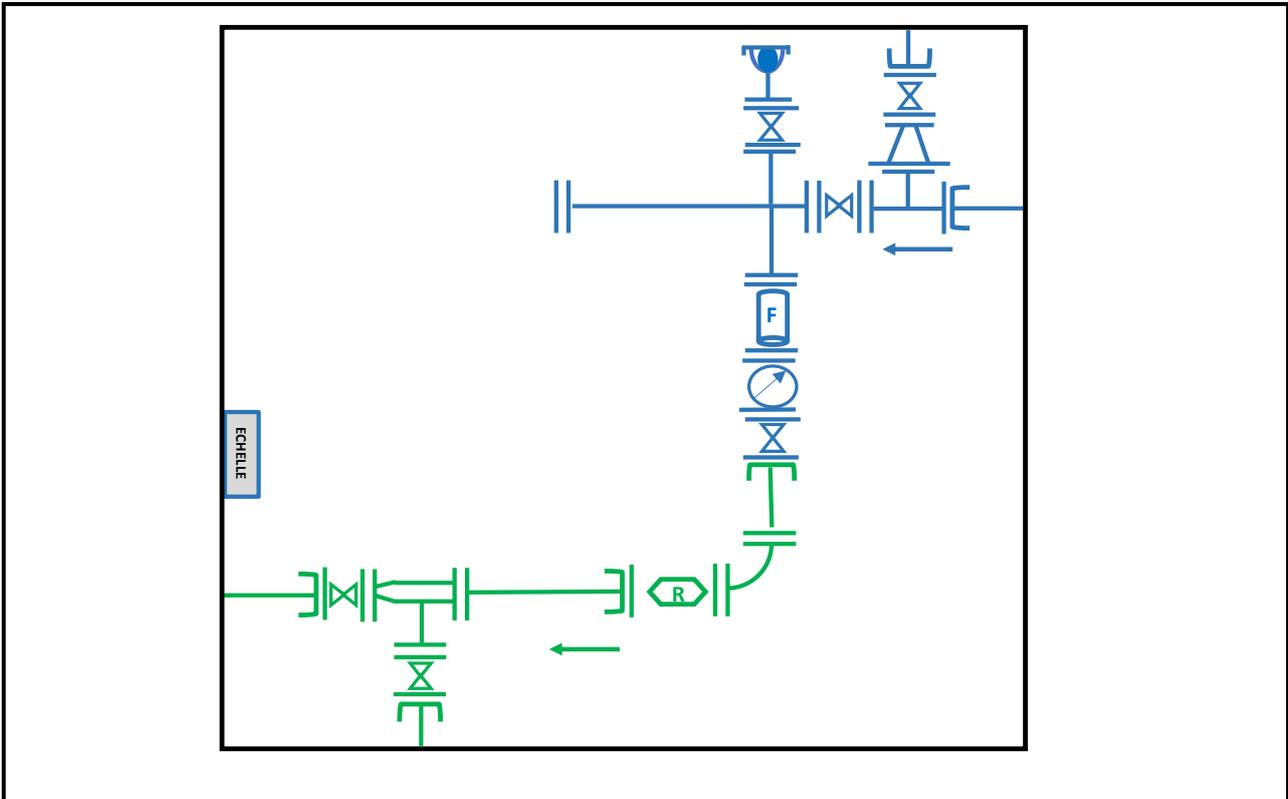
INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS				
Équipement	DN	PN	Encombrement (mm)	Etat
Canalisation amont	200	16	100	Moyen
Adaptateur de bride	200		80	
Té	200/100/200		410	
Conne de réduction	100/80		100	
Vanne aval	80		300	
Quick fonte	80		60	
Canalisation fonte	80		170	
Vanne	200		400	
Ventouse	60		310	
Vanne ventouse	60		200	
Té scd	200/150/80/200		1200	
Filtre	200		500	
Té	200/150/200		410	
Vanne	200		400	
Manchette fonte	200		170	
Adaptateur de bride	200		250	
Canalisation	200		150	
Coude Té amont	150		700	
Filtre	150		400	
Stabilisateur aval	150		450	
Clapet	150		400	
Té	150		800	
Filtre	150		480	
Coude	150		400	
Réducteur de pression	150		450	
Bride réductrice	150/100		50	
Compteur	100		250	
Bride réductrice	100/150		50	
Adaptateur de bride	150		100	
Manchette inox	150		90	
Té réduit	150/150/100		550	
Vanne aval	100		300	
Quick PVC	100	60		
Canalisation PVC	100	730		
Vanne aval	150	210		
Adaptateur de bride	150	250		
Canalisation aval fonte	150	400		
Échelle		1600		
Télégestion		Sofrel LS42		

COMMENTAIRE/OPTIMISATION

Validation patrimoniale:

Limite à clarifier/hydraulique à modifier ou transférer

Proposition limite patrimoine Production / Distribution:



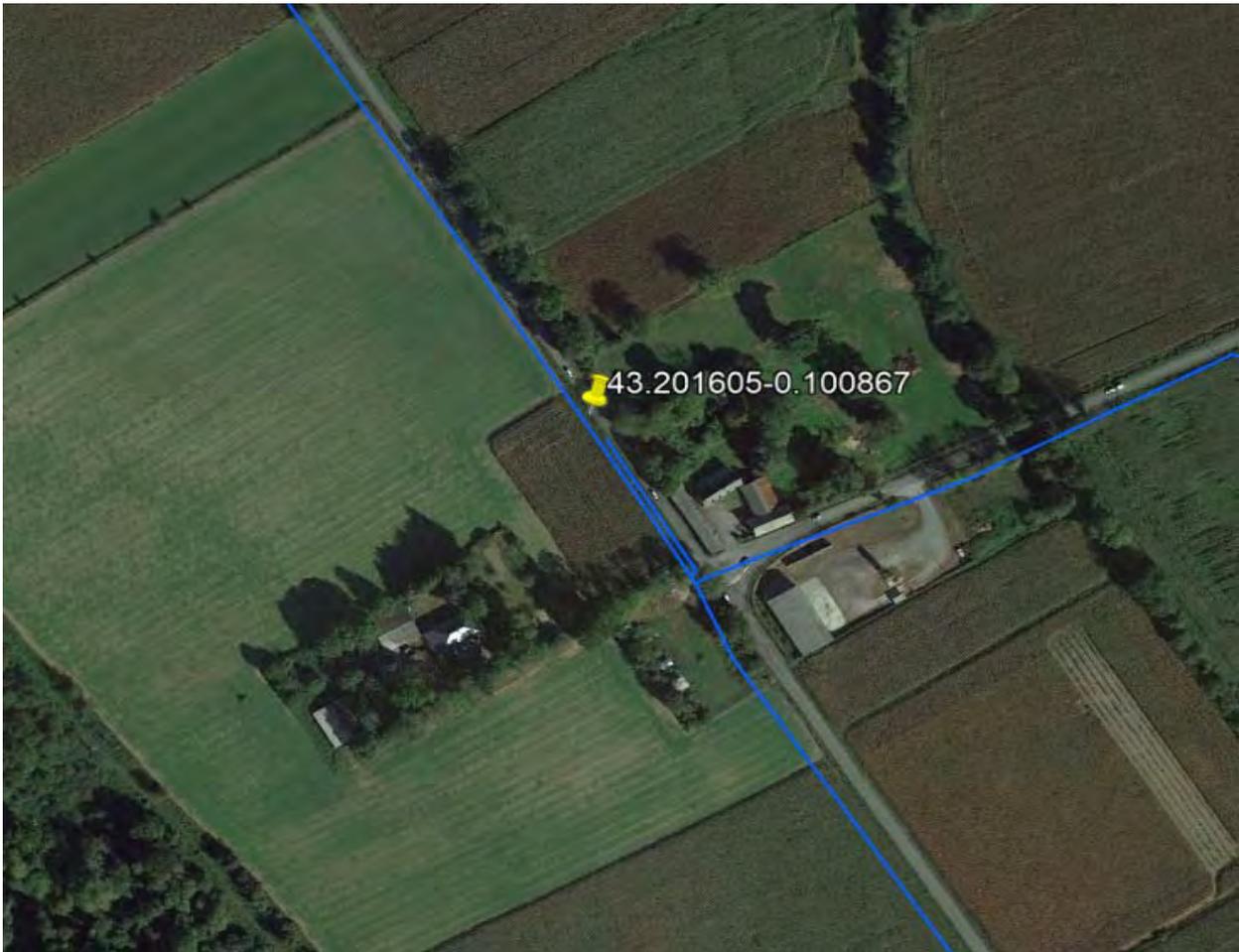
Travaux SMNEP:

Simplification hydraulique. Modification implantation compteur et filtre + rajouter vanne DN 100

Transfert patrimoine:

Transfert réducteur pression DN 150, vanne aval, quick PVC, canalisation PVC DN 100 et vanne aval, adaptateur à bride et canalisation aval DN 150

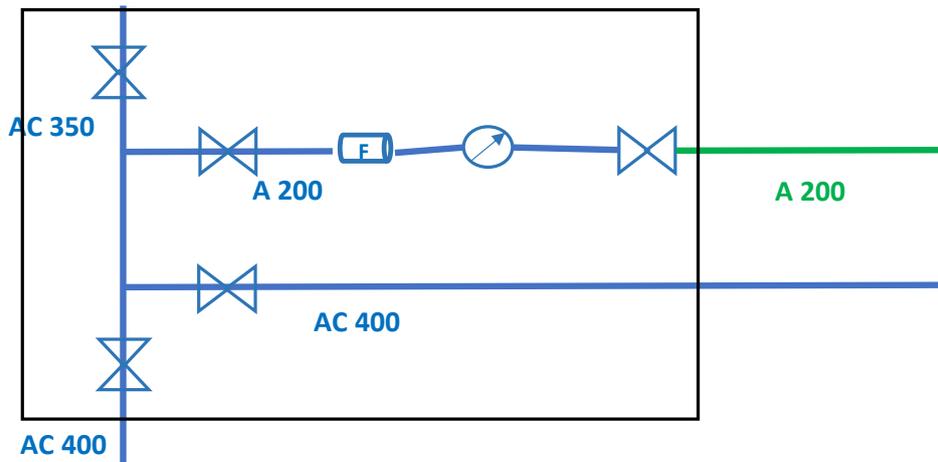
LOCALISATION



COMMENTAIRE/OPTIMISATION

Validation patrimoniale: Regard à déplacer

Proposition limite patrimoine Production / Distribution:



Travaux SMNEP:

Prévoir déplacement du regard (problème intrusion d'eau du fossé), au niveau de la jonction des 2 conduites AC DN 400. En profiter pour mettre en place filtre à l'amont du

Transfert patrimoine:

Conduite DN 200 Acier du feeder SMNEP au regard de comptage actuel

CHAMBRE DE COMPTAGE DE GOMER



Collectivité desservie : SEABB
 Dénomination chambre de comptage : SMNEP_SEABB_ARTIGUELOUTAN VERS GOMER
 Implantation cadastrale : ZE-0038
 Commune : Artigueloutan Domaine public

Coordonnées GPS	
x	43.26717
y	-0.250516

INFORMATIONS SUR L'OUVRAGE		ETAT	COMMENTAIRES
Type ouvrage	Regard béton	Bon	Regard remplie d'eau. La vidange du regard est raccordé au cours d'eau. Regard situé au milieu du chemin. Absence de filtre en amont du compteur.
Longueur (mm)	2990		
Largeur (mm)	1240		
Profondeur (mm)	1530		
Trappe accès	Ouverture ronde D400		
Diamètre accès (mm)	650		

INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS				
Équipement	DN	PN	Encombrement (mm)	Etat
Canalisation amont	250	16	230	Bon état
Adaptateur de bride	250		240	
Vanne isolement amont	250		250	
Manchette inox	250		520	
Adaptateur de bride	250		110	
Compteur	250		440	
Vanne isolement aval	250		250	
Adaptateur de bride	250		240	
Canalisation aval	250		640	
Échelle			1530	
Télégestion		Sofrel LS42		

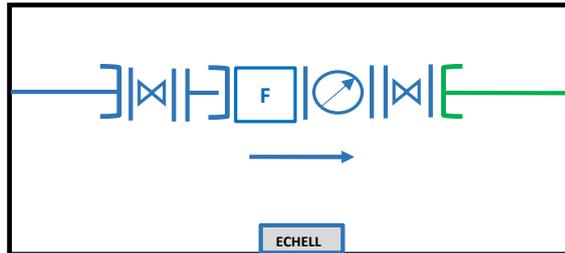
SCHEMA DE PRINCIPE/MONTAGE ET PHOTOS

ECHELL

COMMENTAIRE/OPTIMISATION

Validation patrimoniale: Regard à déplacer

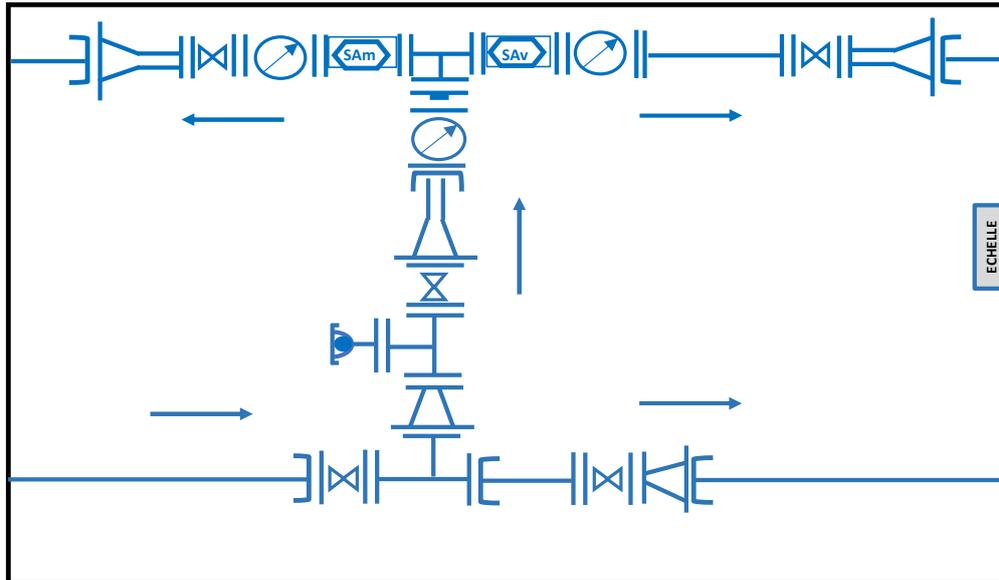
Proposition limite patrimoine Production / Distribution:



Travaux SMNEP: Prévoir déplacement du regard (problème intrusion d'eau du fossé). En profiter pour mettre en place filtre à l'amont du compteur

Transfert patrimoine:

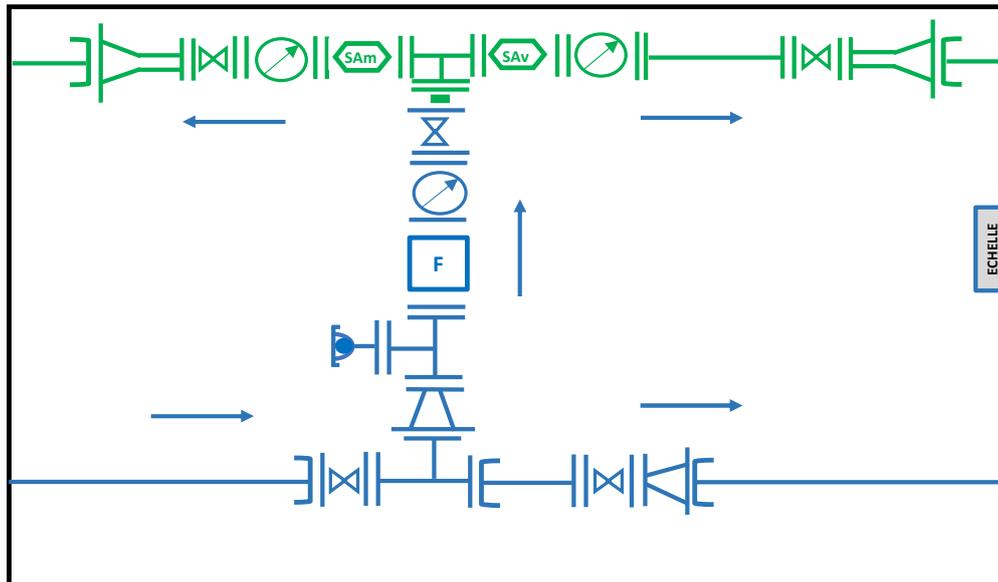
SCHEMA DE PRINCIPE/MONTAGE ET PHOTOS



COMMENTAIRE/OPTIMISATION

Validation patrimoniale: Limite à clarifier/hydraulique à modifier ou transférer

Proposition limite patrimoine Production / Distribution:



Travaux SMNEP: Prévoir mise en place d'un filtre DN 80 à l'amont du compteur et d'une vanne aval DN 100

Transfert patrimoine: Té DN 100 + 2 Stab aval DN 100 + 2compteurs aval DN 100 + 2 vannes DN 100



Fiche d'Inventaire Réseau

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ID : 064-256400417-20220215-DCS_2022_6A-DE

SAUR LONS SECTEUR PYRENEES BIGORRE SYNDICAT MIXTE DU NORD EST DE PAU	Fiche d'inventaire n° M		LIB COURT MIRE LEMB 01	
	Date: 14/04/2014			
	Technicien réseau : S PICOLLO			
Informations sur le site				
Vente au syndicat de VIC BILH MONTANERES		Nom du compteur LEMBEYE ARRIVEE LESPIELLE		
GPS RGF 93	N	W		
Commune	LEMBEYE			
Rue, Lieu dit	RESERVOIR			
Accès au site				
Informations sur le regard				
Etat général	Dans chabre de vanne			
Dimensions intérieures		L =	I =	P =
Besoin de rehausser	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>		
Croquis / Photo				
Informations sur le réseau				
Boite à boues : OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>		Observations:		
Vanne isolement amont : OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> VOC <input type="checkbox"/> VP <input type="checkbox"/>		Vanne isolement aval : OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> VOC <input type="checkbox"/> VP <input type="checkbox"/>		
Nature de la canalisation		150 FONTE		
Informations sur l'organe		Informations sur la Tête émétrice		
Nom de l'organe :	COMPTEUR DE VENTE	Tête émétrice:		
Marque :	ITRON	Marque	CYBLE	
Type :	WOLTEX M	Type	V2	
Année de fabrication :	2012	Impulsion	0.01 M3	
Diamètre :	125	Coefficient	1	
N° de série	D12XJ096294P			
Informations sur Transmetteur				
Télétrans	Type S550	PTT <input checked="" type="checkbox"/>	GPS <input type="checkbox"/>	GPRS <input type="checkbox"/>
Cello Numéro		Opérateur		
Type				
Carte SIM				
Informations à renseigner après l'inventaire				
REMARQUES et COMMENTAIRES:				
			Visa	



Fiche d'Inventaire Réseau

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ID : 064-256400417-20220215-DCS_2022_6A-DE

SAUR LONS SECTEUR PYRENEES BIGORRE SYNDICAT MIXTE DU NORD EST DE PAU	Fiche d'inventaire n°		LIB COURT MIRE	LEMB 01
	Date:		14/04/2014	
	Technicien réseau :		S PICOLLO	
Informations sur le site				
Vente au syndicat de		VIC BILH MONTANERES	Nom du compteur	LEMBEYE ARRIVEE LESPIELLE
GPS RGF 93	N	W		
Commune	LEMBEYE			
Rue, Lieu dit	RESERVOIR			
Accès au site				
Informations sur le regard				
Informations à renseigner après l'inventaire				
REMARQUES et COMMENTAIRES:			Visa	



Fiche d'Inventaire Réseau

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ID : 064-256400417-20220215-DCS_2022_6A-DE

SLOW

SAUR LONS SECTEUR PYRENEES BIGORRE SYNDICAT MIXTE DU NORD EST DE PAU	Fiche d'inventaire n°	M	LIB COURT MIRE	LEMB 01
	Date:	14/04/2014		
	Technicien réseau :	S PICOLLO		

Informations sur le site			
Vente au syndicat de	VIC BILH MONTANERES	Nom du compteur	LEMBEYE ARRIVEE LESPIELLE
GPS RGF 93	N	W	
Commune	LEMBEYE		
Rue, Lieu d'it	RESERVOIR		
Accès au site			

Informations sur le regard			

Informations à renseigner après l'inventaire	
REMARQUES et COMMENTAIRES:	Visa

CHAMBRE DE COMPTAGE LUSSAGNET PI



Collectivité desservie : SEABB
 Dénomination chambre de comptage : SMNEP_SEABB_LUSSAGNET DI
 Implantation cadastrale : ZB-0013
 Commune : Lussagnet-Lusson Domaine privé

Coordonnées GPS	
x	43.440819
y	-0.214881

INFORMATIONS SUR L'OUVRAGE		ETAT	COMMENTAIRES
Type ouvrage	Regard béton	Bon	Présence d'eau au fond du regard.
Longueur (mm)	2300		
Largeur (mm)	800		
Profondeur (mm)	2100		
Trappe accès	Ouverture ronde D 400		
Diamètre accès (mm)	650		

INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS				
Équipement	DN	PN	Encombrement (mm)	Etat
Canalisation amont	150	16	70	Bon état
Conne de réduction	150/100		200	
Té	100/100/100		360	
Ventouse	60		250	
Vanne	100		300	
Bride réductrice	100/80		50	
Compteur	80		200	
Adaptateur de bride	80		90	
Manchette	80		140	
Bride réductrice	80/100		60	
Vanne	100		290	
Adaptateur de bride	100		80	
Canalisation aval	100		270	
Echelle			2100	
Télégestion		Sofrel LS42		

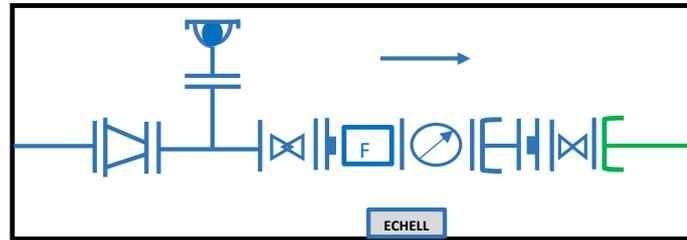
SCHEMA DE PRINCIPE/MONTAGE ET PHOTOS




COMMENTAIRE/OPTIMISATION

Validation patrimoniale: Limite à clarifier/hydraulique à modifier ou transférer

Proposition limite patrimoine Production / Distribution:



Travaux SMNEP: Mise en place d'un filtre DN 100 à l'amont du compteur. Remplacer le tampon circulaire par une trappe K2C

Transfert patrimoine: Adaptateur à bride DN 100

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

SLOW

ID : 064-256400417-20220215-DCS_2022_6A-DE

CHAMBRE DE COMPTAGE NOUSTY



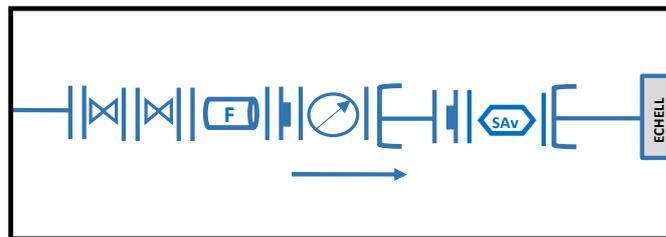
Collectivité desservie : SEABB
 Dénomination chambre de comptage : SMNEP_SEABB_ARTIGUELOUTAN VERS NOUSTY
 Implantation cadastrale : ZE-0014
 Commune : Artigueloutan Domaine privé

Coordonnées GPS	
x	43.27107
y	-0.249444

INFORMATIONS SUR L'OUVRAGE		ETAT	COMMENTAIRES
Type ouvrage	Regard béton	Bon	Echelle pas fixé au regard + regard situé en propriété privé.
Longueur (mm)	2450		
Largeur (mm)	1360		
Profondeur (mm)	2000		
Trappe accès	Ouverture ronde bétonnée D400		
Diamètre accès (mm)	650		

INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS				
Équipement	DN	PN	Encombrement (mm)	État
Canalisation amont fonte	150	16	160	Bon état
Vanne amont	150		350	
Vanne isolement amont	150		210	
Filtre	150		400	
Bride réductrice	150/80		40	
Compteur	80		200	
Adaptateur de bride	80		80	
Manchette inox	80		60	
Bride réductrice	80/150		40	
Stabilisateur aval	150		480	
Adaptateur de bride	150		220	
Canalisation aval fonte	150		170	
Échelle			1880	Mauvais
Télégestion		Sofrel LS42		Bon état

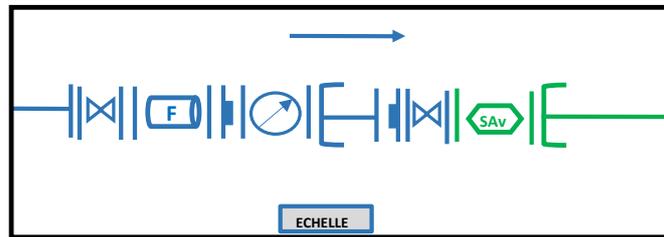
SCHEMA DE PRINCIPE/MONTAGE ET PHOTOS



COMMENTAIRE/OPTIMISATION

Validation patrimoniale: Limite à clarifier/hydraulique à modifier ou transférer

Proposition limite patrimoine Production / Distribution:



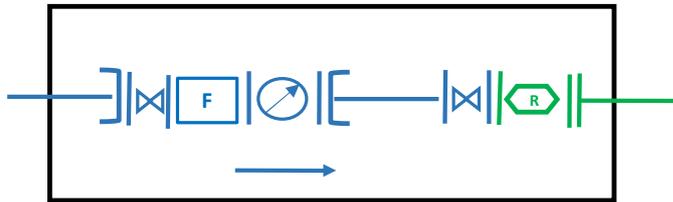
Travaux SMNEP: Fixer l'échelle au mur + déplacement de la deuxième vanne à l'aval du compteur et prévoir mise en place capteur de pression sur le filtre

Transfert patrimoine: Stab aval DN 150 + Adaptateur de bride DN 150 + Canalisation aval fonte DN 150

COMMENTAIRE/OPTIMISATION

Validation patrimoniale: Limite à clarifier/hydraulique à modifier ou transférer

Proposition limite patrimoine Production / Distribution:



Travaux SMNEP: Prévoir mise d'un filtre DN 150 à l'amont du compteur et d'une vanne amont DN 150 + déplacement vanne aval compteur DN 150 et mise en place échelle fixée au mur

Transfert patrimoine: Réducteur pression DN 150 et canalisation aval DN 150 sur 300 mm

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

SLOW

ID : 064-256400417-20220215-DCS_2022_6A-DE

CHAMBRE DE COMPTAGE PONSSON DESSUS



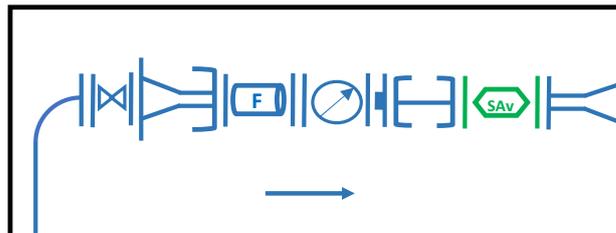
Collectivité desservie : SEABB
 Dénomination chambre de comptage : SMNEP_SEABB_PONSSON DESSUS
 Implantation cadastrale : ZE-0017
 Commune : Ponson-Dessus Domaine privé

Coordonnées GPS	
x	43.295405
y	-0.067115

INFORMATIONS SUR L'OUVRAGE		ETAT	COMMENTAIRES
Type ouvrage	Regard béton	Bon	Présence d'eau stagnante, absence de vidange en fond d'ouvrage. Sofrel LS42 déporté dans un coffret extérieur contre le réservoir.
Longueur (mm)	2730		
Largeur (mm)	1170		
Profondeur (mm)	1200		
Trappe accès	Ouverture ronde bétonnée D400		
Diamètre accès (mm)	650		

INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS				
Équipement	DN	PN	Encombrement (mm)	Etat
Canalisation amont acier	200	16	700	Bon état
Vanne isolement amont	200		250	
Manchette réductrice	200/100		300	
Adaptateur de bride	100		120	
Filtre	100		250	
Compteur	100		340	
Bride réductrice	100/125		60	
Quick PVC	125		70	
Canalisation PVC	125		90	
Quick PVC	125		70	
Stabilisateur aval	125		400	
Manchette réductrice	125/200		320	
Télégestion			Sofrel LS42	

SCHEMA DE PRINCIPE/MONTAGE ET PHOTOS

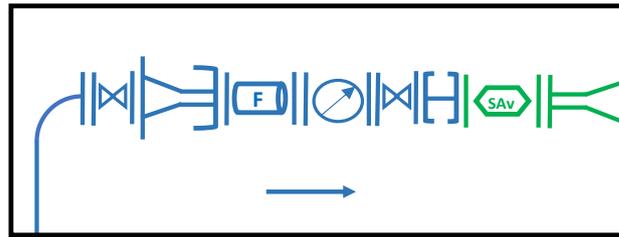


COMMENTAIRE/OPTIMISATION

Validation patrimoniale:

Limite à clarifier/hydraulique à modifier ou transférer

Proposition limite patrimoine Production / Distribution:



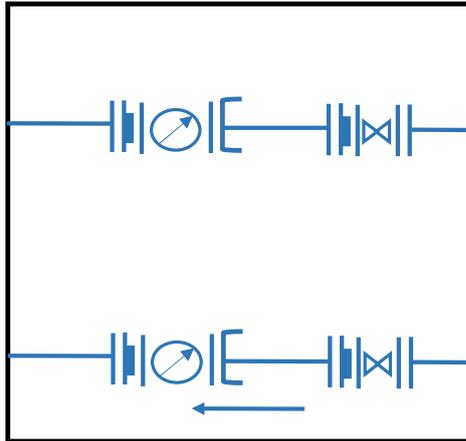
Travaux SMNEP:

Prévoir mise en place vanne aval compteur DN 125

Transfert patrimoine:

Manchette réductrice 125/200

SCHEMA DE PRINCIPE/MONTAGE ET PHOTOS

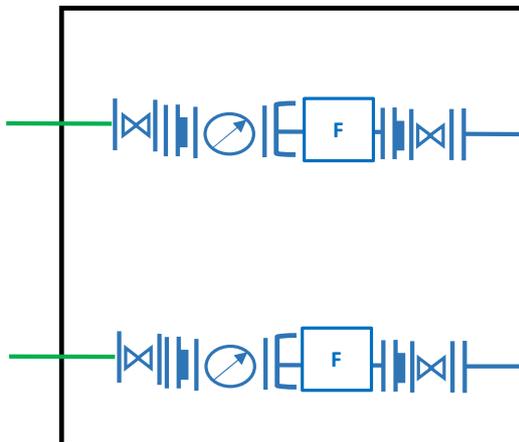


COMMENTAIRE/OPTIMISATION

Validation patrimoniale:

Limite à clarifier/hydraulique à modifier ou transférer

Proposition limite patrimoine Production / Distribution:



Travaux SMNEP:

Prévoir remplacement tampon d'accès par trappe K2C 250 KN + échelle et ajouter 2 filtres DN 65 avant chaque compteur et 2 vannes DN 150 à positionner à l'aval des compteurs

Transfert patrimoine:

Transfert cana aval Fte DN 150



Fiche d'Inventaire Réseau

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ID : 064-256400417-20220215-DCS_2022_6A-DE

SAUR LONS SECTEUR PYRENEES BIGORRE SYNDICAT MIXTE DU NORD EST DE PAU		Fiche d'inventaire n° E		LIB COURT MIRE 6425VE025	
		Date: 27/03/2020			
		Technicien réseau : S PICOLLO			
Informations sur le site					
Vente au syndicat de		VIC BILH MONTANERES		Nom du compteur CASTILLON DEPART LEMBEYE	
GPS RGF 93	N	43°28'38"	W	0°06'44"	
Commune	CASTILLON				
Rue, Lieu dit	RESERVOIR				
Accès au site					
Informations sur le regard					
Etat général	Dans chabre de vanne				
Dimensions intérieures		L =	I =	P =	
Besoin de rehausser	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>			
Croquis / Photo					
Informations sur le réseau					
Boite à boues : OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>		Observations:			
Vanne isolement amont : OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>		VOC <input type="checkbox"/> VP <input type="checkbox"/>		Vanne isolement aval : OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Nature de la canalisation					
Informations sur l'organe			Informations sur la Tête émétrice		
Nom de l'organe :	COMPTEUR DE VENTE		Tête émétrice:		
Marque :	SENSUS		Marque SENSUS		
Type :	MEISTREAM PLUS		Type HRI Mei B4		
Année de fabrication :	2020		Impulsion 0.1 M3		
Diamètre :	80		Coefficient 1		
N° de série	G20RH721799L				
Informations sur Transmetteur					
Télétrans	Type	S550	PTT <input checked="" type="checkbox"/>	GPS <input type="checkbox"/>	GPRS <input type="checkbox"/>
			Numéro ligne tél: 05 59 13 41 69		
Cello Numéro			Opérateur		
Type					
Carte SIM					
Informations à renseigner après l'inventaire					
REMARQUES et COMMENTAIRES:					
				Visa	



Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le



Fiche d'Inventaire Réseau

ID : 064-256400417-20220215-DCS_2022_6A-DE

SAUR LONS SECTEUR PYRENEES BIGORRE SYNDICAT MIXTE DU NORD EST DE PAU	Fiche d'inventaire n°	E	LIB COURT MIRE	6425VE025
	Date:	27/03/2020		
	Technicien réseau :	S PICOLLO		

Informations sur le site			
Vente au syndicat de	VIC BILH MONTANERES	Nom du compteur	CASTILLON DEPART LEMBEYE
GPS RGF 93	N 43°28'38"	W	0°06'44"
Commune	CASTILLON		
Rue, Lieu dit	RESERVOIR		
Accès au site			

Informations sur le regard

France - Espace de travail - CartoExploreur 3

Fichier Configuration Carte Zoom Outils Bibliothèques PocketPC Affichage Aide

1:25 000 FRANCE

50 %

Copyright IGN - Projection Lambert II étendu / NTF

Lat/Long RGF93 N 43°28'38.6" W 0°06'44. Degrés h ddd°mm'ss.ε 306 m

Informations à renseigner après l'inventaire	
REMARQUES et COMMENTAIRES:	Visa



Fiche d'Inventaire Réseau

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ID : 064-256400417-20220215-DCS_2022_6A-DE

SAUR LONS SECTEUR PYRENEES BIGORRE SYNDICAT MIXTE DU NORD EST DE PAU	Fiche d'inventaire n°	LIB COURT MIRE 6425VE025
	Date:	E 04/11/2011
	Technicien réseau :	S PICOLLO

Informations sur le site			
Vente au syndicat de	VIC BILH MONTANERES	Nom du compteur	CASTILLON DEPART LEMBEYE
GPS RGF 93	N 43°28'38"	W	0°06'44"
Commune	CASTILLON		
Rue, Lieu dît	RESERVOIR		
Accès au site			

Informations sur le regard



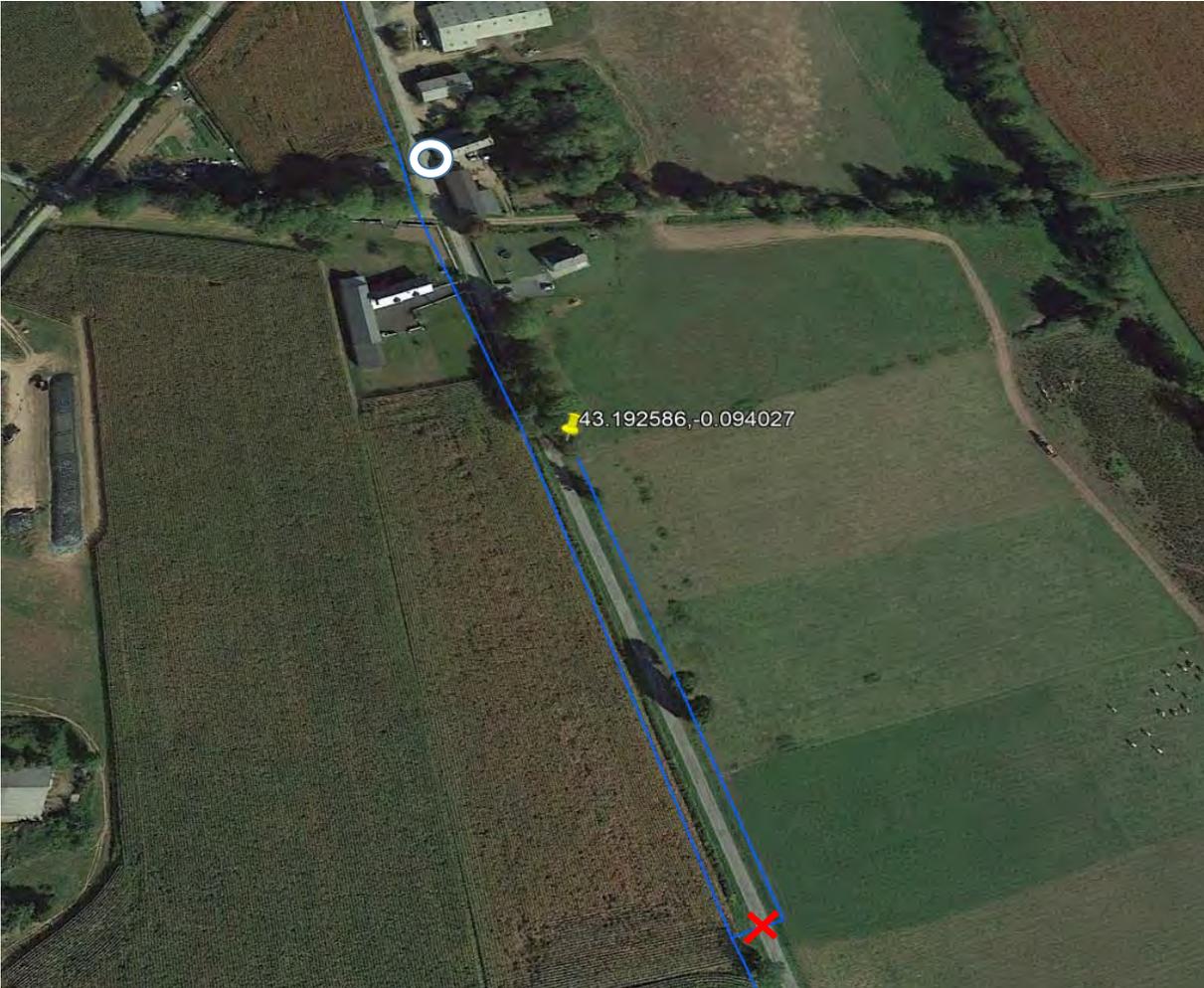
Informations à renseigner après l'inventaire

REMARQUES et COMMENTAIRES:	Visa
-----------------------------------	-------------

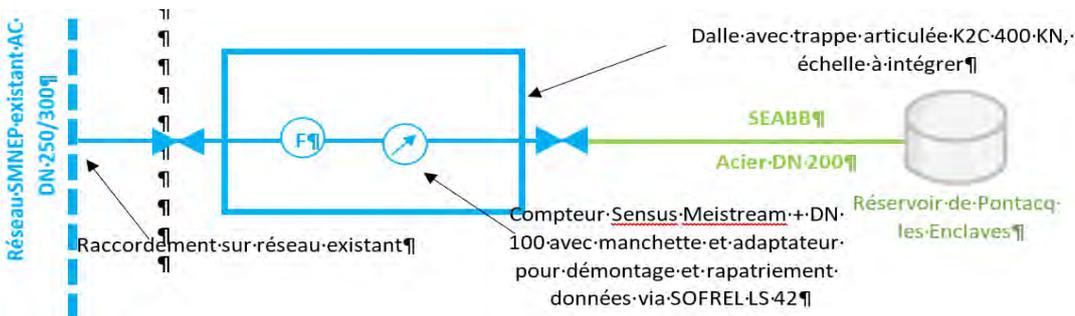
COMMENTAIRE/OPTIMISATION

Validation patrimoniale: Regard à déplacer

Déplacement prévu dans le cadre du MBC SMNEP. Condamner le départ sur le 300 AC et déplacer le regard devant réservoir des Enclaves (Cf. Discussions avec SEABB). Prévoir Vanne/Filtre/Compteur/Vanne dans regard avec trappe K2C 400 KN + échelle + Ls



Proposition limite patrimoine Production / Distribution:



Travaux SMNEP: Mise en place piquage sur AC 2 vannes DN 100 + Filtre + compteur DN 100

Transfert patrimoine:

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

SLOW

ID : 064-256400417-20220215-DCS_2022_6A-DE

CHAMBRE DE COMPTAGE RESERVOIR LAMARQUE



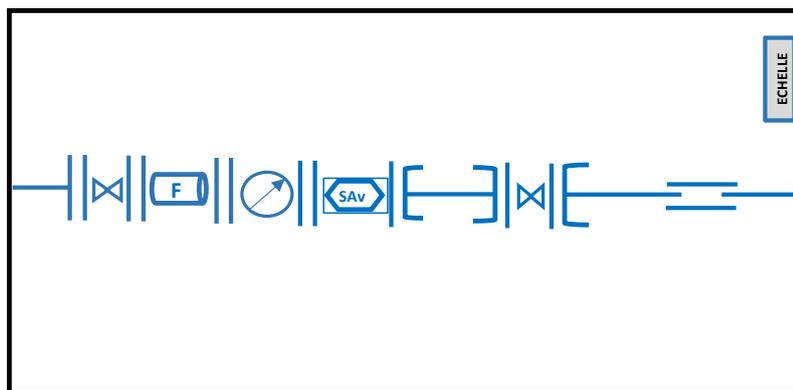
Collectivité desservie : SEABB
 Dénomination chambre de comptage : LAMARQUE PONTACQ RST ALIM
 Implantation cadastrale : 0A-0393
 Commune : Larmarque-Pontacq Domaine privé

Coordonnées GPS	
x	43.172519
y	-0.116047

INFORMATIONS SUR L'OUVRAGE		ETAT	COMMENTAIRES
Type ouvrage	Regard béton	Moyen	Présence d'eau stagnante, absence de vidange en fond d'ouvrage. Prévoir remplacement de la trappe d'accès. Envisager un réaménagement de l'ouvrage.
Longueur (mm)	2800		
Largeur (mm)	980		
Profondeur (mm)	1300		
Trappe accès	Plaque métallique		
Dimension accès (mm)	2800 x 980		

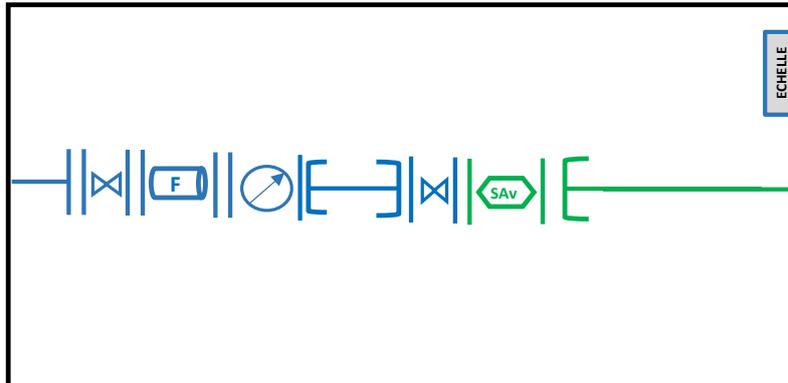
INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS				
Équipement	DN	PN	Encombrement (mm)	Etat
Canalisation amont	80	16	300	Moyen
Vanne isolement amont	80		280	
Filtre	80		300	
Bride réductrice	80/100		70	
Compteur	100		300	
Bride réductrice	100/80		70	
Stabilisateur aval	80		380	
Quick PVC	90		90	
Canalisation	90		800	
Quick PVC	90		90	
Vanne isolement aval	80		280	
Quick PVC	90		70	
Canalisation aval	90		290	
Manchon de réparation	90		110	
Échelle				
Télégestion		Sofrel LS42		

SCHEMA DE PRINCIPE/MONTAGE ET PHOTOS



COMMENTAIRE/OPTIMISATION

Validation patrimoniale: Limite à clarifier/hydraulique à modifier ou transférer
Proposition limite patrimoine Production / Distribution:



Travaux SMNEP:

Transfert patrimoine: Stab aval DN 80, quick, manchon et canalisation DN 90

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

SLOW

ID : 064-256400417-20220215-DCS_2022_6A-DE

CHAMBRE DE COMPTAGE MONASSUT



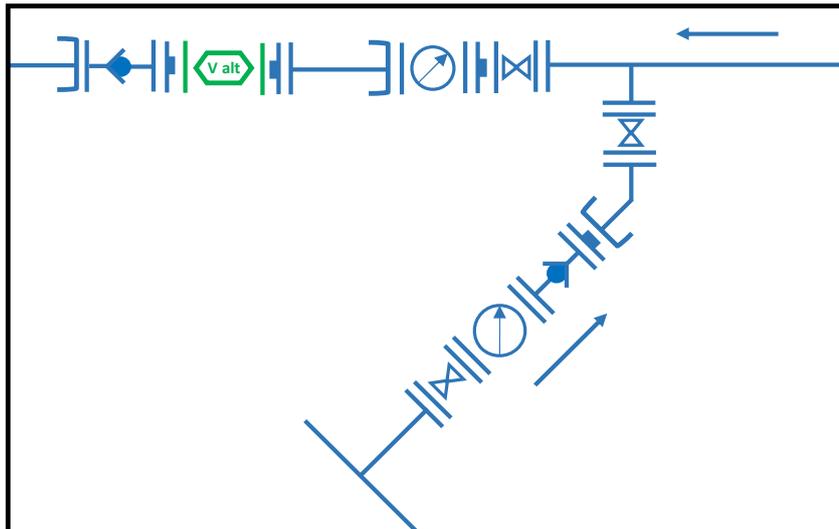
Collectivité desservie : SEABB
 Dénomination chambre de comptage : SMNEP_SEABB_MONASSUT RST ALIM
 Implantation cadastrale : OC-0339
 Commune : Monassut-Audiracq Domaine privé

Coordonnées GPS	
x	43.4260161
y	-0.2105447

INFORMATIONS SUR L'OUVRAGE		ETAT	COMMENTAIRES
Type ouvrage	Réservoir SEABB	Bon	Equipements de comptage à l'intérieur du réservoir, de même que la télégestion qui pilote la station de Lalongue. Prévoir une chambre de comptage à l'extérieur du réservoir.
Trappe accès	Porte métallique		

INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS				
Equipement	DN	PN	Encombrement (mm)	Etat
Té	125	16	2500	Bon état
Vanne	125		320	
Bride réductrice	125/150		40	
Compteur alimentation	150		300	
Adaptateur de bride	150		100	
Manchette inox	150		420	
Bride réductrice	150/100		30	
Vanne altimétrique	100		350	
Bride réductrice	100/125		50	
Clapet	125		350	
Adaptateur de bride	125		100	
Canalisation aval	125		320	
Té amont by pass	150		16	
Vanne amont by pass	150	340		
Compteur by pass	150	300		
Clapet by pass	150	400		
Bride réductrice	150/125	40		
Adaptateur de bride	125	100		
Manchette coudé inox	125	1000		
Vanne aval by pass	125	320		
Échelle		1450		
Télégestion		Sofrel LS42		

SCHEMA DE PRINCIPE/MONTAGE ET PHOTOS



COMMENTAIRE/OPTIMISATION

Validation patrimoniale:

Regard à déplacer

Proposition limite patrimoine Production / Distribution:

Prévoir le déplacement à l'extérieur du réservoir avec création d'un regard



Fiche d'Inventaire Réseau

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ID : 064-256400417-20220215-DCS_2022_6A-DE

SAUR LONS SECTEUR PYRENEES BIGORRE SYNDICAT MIXTE DU NORD EST DE PAU	Fiche d'inventaire n° 26		LIB COURT MIRE	LEM RES
	Date: 10/11/2016			
	Technicien réseau : S PICOLLO			
Informations sur le site				
Vente au syndicat de	VIC BILH MONTANERES	Nom du compteur	SEDZERE DEPART LEMBEYE	
GPS RGF 93	N 43°20'04"	W	0°10'03"	
Commune	SEDZERE			
Rue, Lieu dit	RESERVOIR DU HAUT SERVICE			
Accès au site				
Informations sur le regard				
Etat général	DANS CHAMBRE DES VANNES			
Dimensions intérieures	L =	I =	P =	
Besoin de rehausser	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>		
Croquis / Photo				
Informations sur le réseau				
Boite à boues : OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Observations:			
Vanne isolement amont : OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> VOC <input type="checkbox"/> VP <input type="checkbox"/>	Vanne isolement aval : OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> VOC <input type="checkbox"/> VP <input type="checkbox"/>			
Nature de la canalisation	100 ACIER			
Informations sur l'organe		Informations sur la Tête émétrice		
Nom de l'organe :	COMPTEUR DE VENTE	Tête émétrice:		
Marque :	ITRON	Marque	ITRON	
Type :	FLOSTAR M	Type	CYBLE V2	
Année de fabrication :	2016	Impulsion	0,1 m3	
Diamètre :	100	Coefficient	1	
N° de série	I16BI068594D			
Informations sur Transmetteur				
Télétrans	Type SOFREL S500	RTC <input checked="" type="checkbox"/>	GSM <input type="checkbox"/>	GPRS <input type="checkbox"/>
Cello Numéro	Opérateur			
Type	05 59 68 30 13			
Carte SIM				
Informations à renseigner après l'inventaire				
REMARQUES et COMMENTAIRES:			Visa	



Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Fiche d'Inventaire Réseau

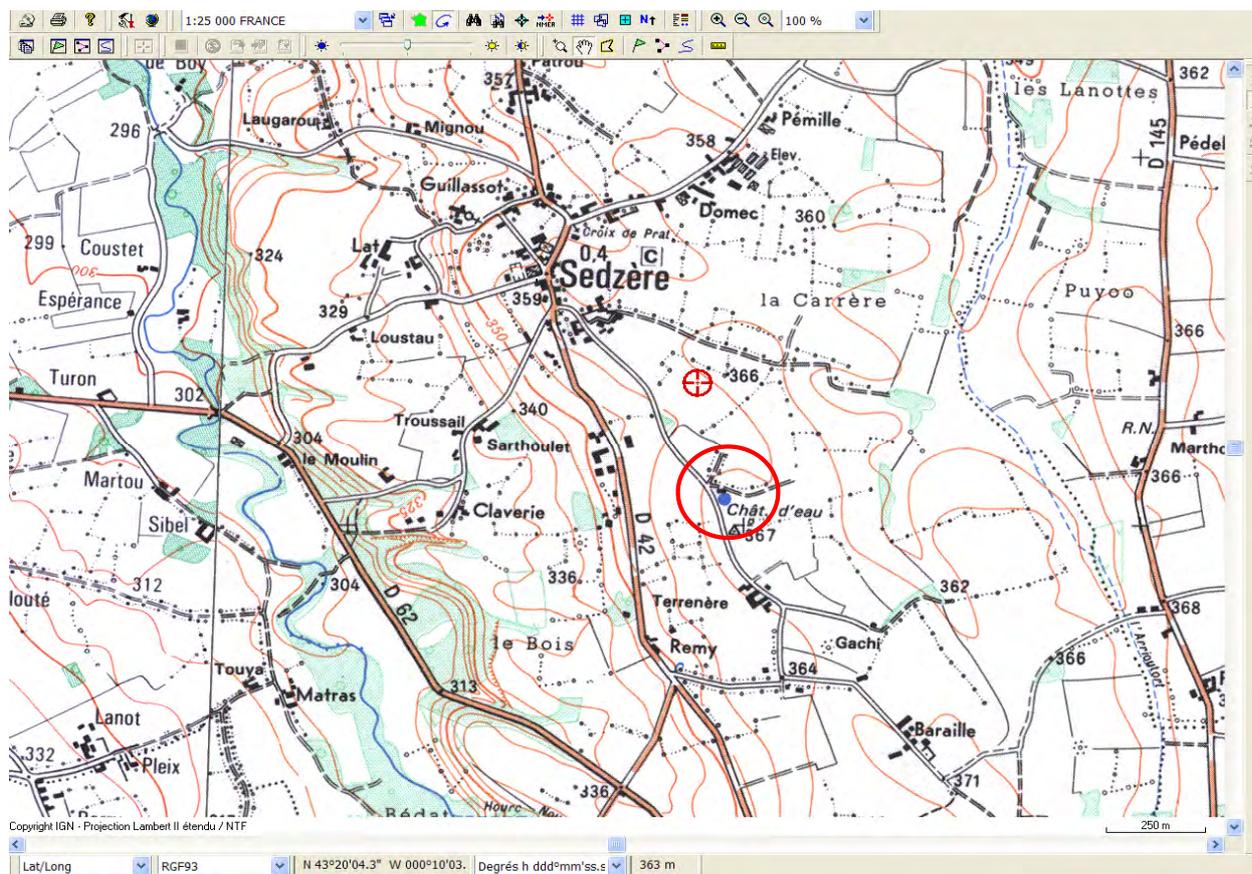
Affiché le

ID : 064-256400417-20220215-DCS_2022_6A-DE

SAUR LONS SECTEUR PYRENEES BIGORRE SYNDICAT MIXTE DU NORD EST DE PAU	Fiche d'inventaire n° 26 LIB COURT MIRE LEM RES
	Date: 10/11/2016
	Technicien réseau : S PICOLLO

Informations sur le site			
Vente au syndicat de	VIC BILH MONTANERES	Nom du compteur	SEDZERE DEPART LEMBEYE
GPS RGF 93	N 43°20'04"	W	0°10'03"
Commune	SEDZERE		
Rue, Lieu dit	RESERVOIR DU HAUT SERVICE		
Accès au site			

Informations sur le regard



Informations à renseigner après l'inventaire

REMARQUES et COMMENTAIRES:	Visa
-----------------------------------	-------------



Fiche d'Inventaire Réseau

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ID : 064-256400417-20220215-DCS_2022_6A-DE

SAUR LONS SECTEUR PYRENEES BIGORRE SYNDICAT MIXTE DU NORD EST DE PAU	Fiche d'inventaire n°	26	LIB COURT MIRE	LEM RES
	Date:	10/11/2016		
	Technicien réseau :	S PICOLLO		

Informations sur le site			
Vente au syndicat de	VIC BILH MONTANERES	Nom du compteur	SEDZERE DEPART LEMBEYE
GPS RGF 93	N 43°20'04"	W	0°10'03"
Commune	SEDZERE		
Rue, Lieu d'it	RESERVOIR DU HAUT SERVICE		
Accès au site			

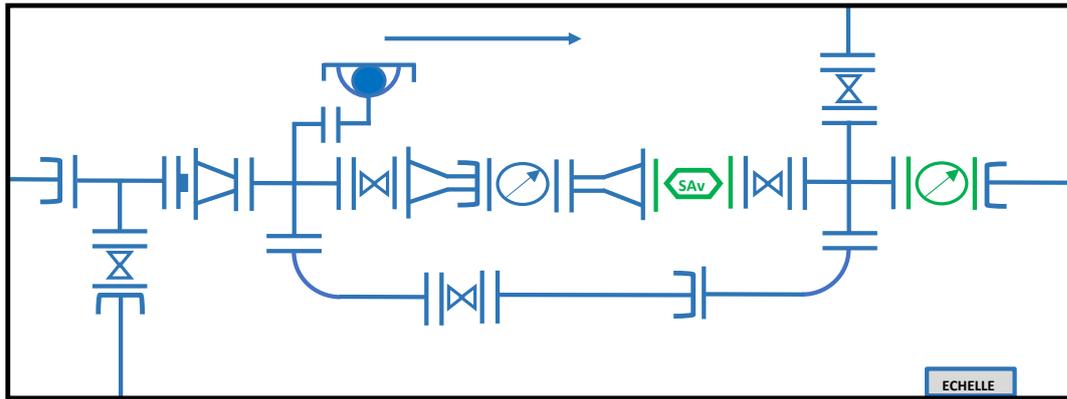
Informations sur le regard



Informations à renseigner après l'inventaire

REMARQUES et COMMENTAIRES:	Visa
----------------------------	------

SCHEMA DE PRINCIPE/MONTAGE ET PHOTOS



Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

SLOW

ID : 064-256400417-20220215-DCS_2022_6A-DE

CHAMBRE DE COMPTAGE CAMI SALIE



Collectivité desservie : SEABB
 Dénomination chambre de comptage : SMNEP_SEABB_SENETS CAMI SALIE
 Implantation cadastrale : -
 Commune : Sendets Domaine public

Coordonnées GPS	
x	43.311536
y	-0.275411

INFORMATIONS SUR L'OUVRAGE		ETAT	COMMENTAIRES
Type ouvrage	Regard béton	Bon	Présence d'eau au fond du regard. Sofrel non présent dans le regard, surement dans le coffret électrique
Longueur (mm)	2300		
Largeur (mm)	1220		
Profondeur (mm)	1250		
Trappe accès	Ouverture ronde béton D400		
Diamètre accès (mm)	650		

INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS				
Équipement	DN	PN	Encombrement (mm)	Etat
Canalisation amont fonte	100	16	260	Bon état
Quick fonte	100		70	
Vanne isolement amont	100		300	
Bride réductrice	100/80		50	
Compteur	80		200	
Manchette réductrice inox	80/100		210	
Adaptateur de bride	100		80	
Réducteur de pression	100		350	
Cone de réduction	100/125		200	
Coude	125		400	
Quick PVC	125		70	
Canalisation aval PVC	125		340	
Télégestion		Sofrel LS42		

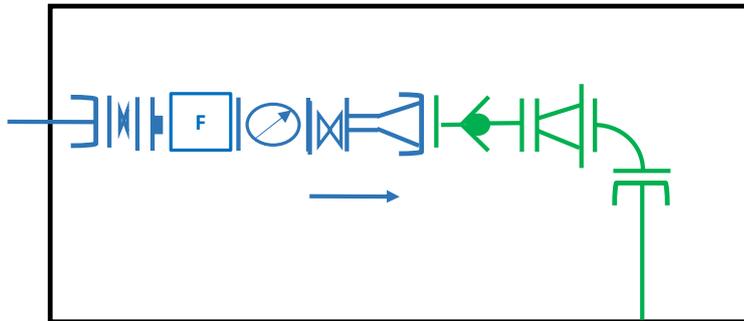
SCHEMA DE PRINCIPE/MONTAGE ET PHOTOS

COMMENTAIRE/OPTIMISATION

Validation patrimoniale:

Limite à clarifier/hydraulique à modifier ou transférer

Proposition limite patrimoine Production / Distribution:



Travaux SMNEP:

Prévoir mise en place d'un filtre DN 80 à l'amont du compteur et vanne aval. Au regard de l'encombrement, une extension amont du regard sera peut être nécessaire

Transfert patrimoine:

Réducteur de pression DN 100, Cone de réduction 100/125, Quick PVC DN 125 et Canalisation aval PVC en DN 125

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

SLOW

ID : 064-256400417-20220215-DCS_2022_6A-DE

CHAMBRE DE COMPTAGE RESERVOIR DE GARDERES



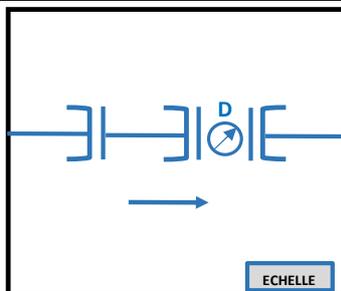
Collectivité desservie : SELGL
 Dénomination chambre de comptage : SMNEP_SELGL_GARDERES RST ALIM
 Implantation cadastrale : ZI-0078
 Commune : Gardères Domaine privé

Coordonnées GPS	
x	43.2875246
y	-0.1272876

INFORMATIONS SUR L'OUVRAGE		ETAT	COMMENTAIRES
Type ouvrage	Regard béton	Bon	Chambre de comptage à l'intérieur du périmètre clôturé du réservoir. Sofrel LS42 installé dans le réservoir. Absence de filtre en amont du débitmètre
Longueur (mm)	1500		
Largeur (mm)	1250		
Profondeur (mm)	1400		
Trappe accès	Ouverture ronde		
Diamètre accès (mm)	650		

INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS				
Équipement	DN	PN	Encombrement (mm)	Etat
Canalisation amont fonte	150	16	250	Bon état
Quick amont fonte	150		70	
Manchette inox	150		300	
Adaptateur de bride	150		120	
Débitmètre	150		300	
Quick aval fonte	150		70	
Canalisation aval fonte	150		200	
Échelle			1300	
Télégestion		Sofrel LS42		

SCHEMA DE PRINCIPE/MONTAGE ET PHOTOS



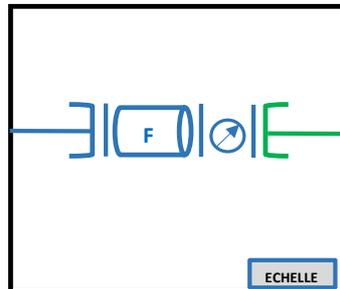
COMMENTAIRE/OPTIMISATION

Validation patrimoniale:

Limite à clarifier/hydraulique à modifier ou transférer

Proposition limite patrimoine Production / Distribution:

Dans le cadre du renouvellement, le débitmètre a été remplacé par un compteur DN 150 avec filtre amont



Travaux SMNEP:

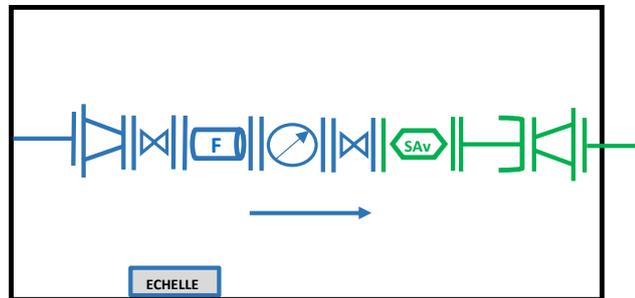
Transfert patrimoine:

Quick aval et canalisation aval Fte DN 150 200 mm

COMMENTAIRE/OPTIMISATION

Validation patrimoniale: Limite à clarifier/hydraulique à modifier ou transférer

Proposition limite patrimoine Production / Distribution:



Travaux SMNEP: Prévoir mise en place vanne aval compteur DN 80

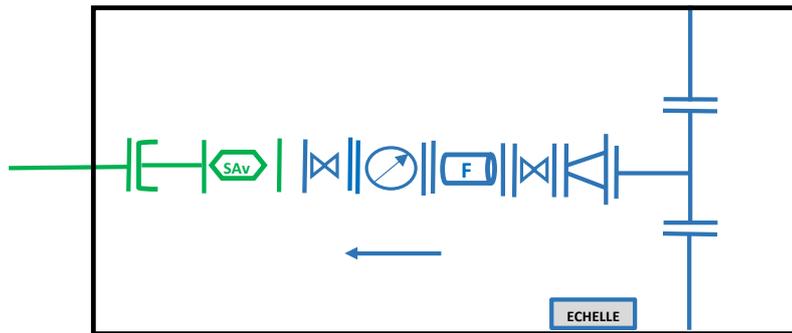
Transfert patrimoine: Stab aval DN 80, manchette inox DN 80, Adaptateur à bride DN 80, Cône 80/125, canalisation aval Fte DN 125 sur 130 mm

COMMENTAIRE/OPTIMISATION

Validation patrimoniale:

Limite à clarifier/hydraulique à modifier ou transférer

Proposition limite patrimoine Production / Distribution:



Travaux SMNEP:

Déplacer position Stab aval et rajouter vanne aval DN 80

Transfert patrimoine:

Stab aval DN 80 +manchette, adaptateur à bride et canalisation aval DN 80



Fiche d'Inventaire Réseau

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ID : 064-256400417-20220215-DCS_2022_6A-DE

SAUR LONS SECTEUR PYRENEES BIGORRE SYNDICAT MIXTE DU NORD EST DE PAU	Fiche d'inventaire n° 23		LIB COURT MIRE	LUY GAB SED HS
	Date: 04/11/2015			
	Technicien réseau : S PICOLLO			
Informations sur le site				
Vente au syndicat de	LUY ET GABAS LEES	Nom du compteur	DEPART SEDZERE	
GPS RGF 93	X= 43°20'04"	Y= 0010'03"		
Commune	SEDZERE			
Rue, Lieu dit	RESERVOIR DU HAUT SERVICE			
Accès au site				
Informations sur le regard				
Etat général	Dans chambre de vanne du réservoir			
Dimensions intérieures	L =	I =	P =	
Besoin de rehausser	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>		
Croquis / Photo				
Informations sur le réseau				
Boite à boues : OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	Observations:		
Vanne isolement amont : OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	VOC <input type="checkbox"/>	VP <input type="checkbox"/>	Vanne isolement aval : OUI <input checked="" type="checkbox"/>
Nature de la canalisation		80 FONTE		
Informations sur l'organe		Informations sur la Tête émétrice		
Nom de l'organe :	COMPTEUR DE VENTE	Tête émétrice:		
Marque :	SENSUS	Marque	SENSUS	
Type :	MEISTREAM PLUS	Type	HRI Mei B4	
Année de fabrication :	2015	Impulsion	0,1 m3	
Diamètre :	80	Coefficient	1	
N° de série	G15RH746642			
Informations sur Transmetteur				
Télétrans	Type	SOFREL S50	PTT <input checked="" type="checkbox"/>	GPS <input type="checkbox"/>
		GPRS <input type="checkbox"/>		
		Numéro ligne tél: 05 59 68 30 13		
Cello Numéro	Opérateur			
Type				
Carte SIM				
Informations à renseigner après l'inventaire				
REMARQUES et COMMENTAIRES:				
			Visa	



Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le



Fiche d'Inventaire Réseau

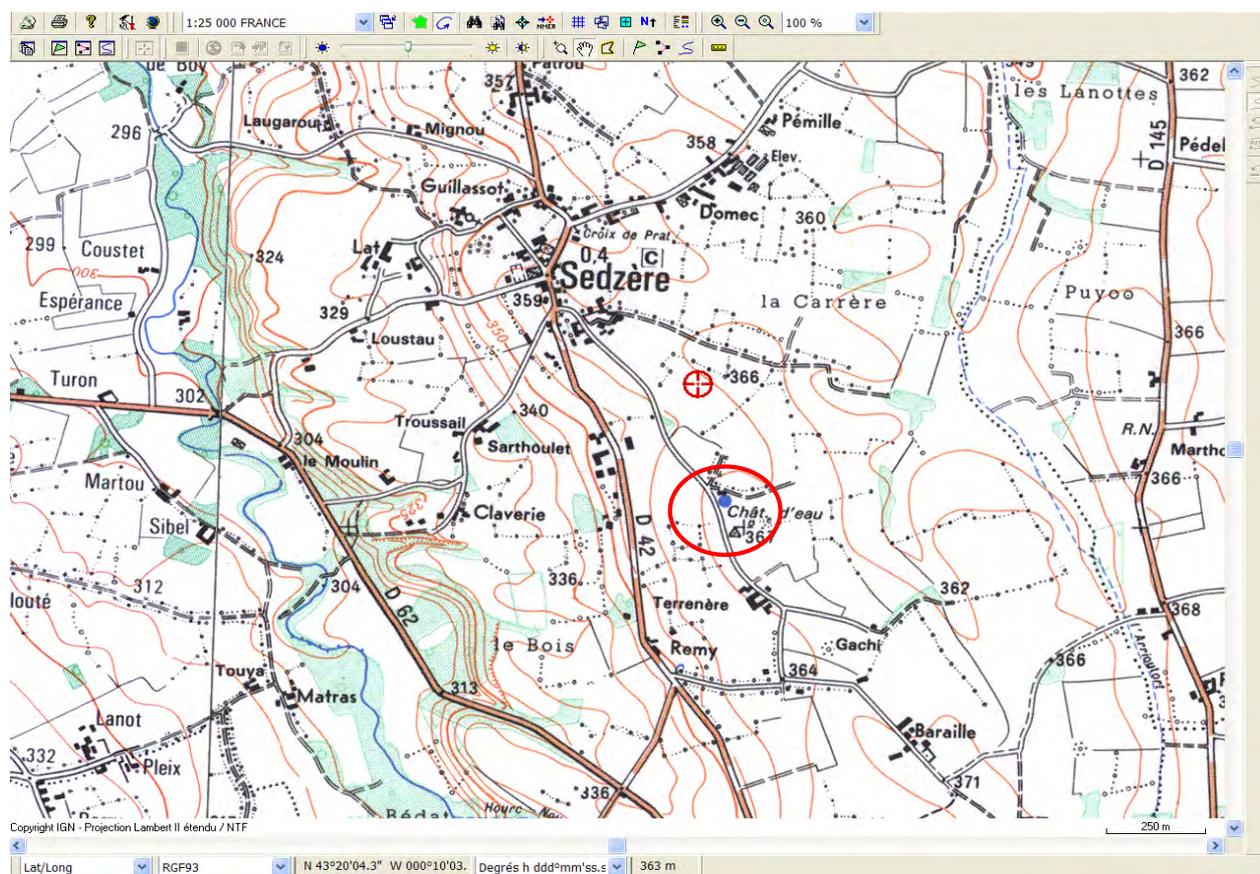
ID : 064-256400417-20220215-DCS_2022_6A-DE

SAUR LONS SECTEUR PYRENEES BIGORRE SYNDICAT MIXTE DU NORD EST DE PAU	Fiche d'inventaire n° 23	LIB COURT MIRE	LUY GAB SED HS
	Date: 04/11/2015		
	Technicien réseau : S PICOLLO		

Informations sur le site

Vente au syndicat de	LUY ET GABAS LEES	Nom du compteur	DEPART SEDZERE
GPS RGF 93	X= 43°20'04"	Y= 0010'03"	
Commune	SEDZERE		
Rue, Lieu dit	RESERVOIR DU HAUT SERVICE		
Accès au site			

Informations sur le regard



Informations à renseigner après l'inventaire

REMARQUES et COMMENTAIRES:

Visa



Fiche d'Inventaire Réseau

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ID : 064-256400417-20220215-DCS_2022_6A-DE

SAUR LONS SECTEUR PYRENEES BIGORRE SYNDICAT MIXTE DU NORD EST DE PAU	Fiche d'inventaire n° 23	LIB COURT MIRE LUY GAB SED HS
	Date: 04/11/2011	
	Technicien réseau : S PICOLLO	

Informations sur le site			
Vente au syndicat de	LUY ET GABAS LEES	Nom du compteur	DEPART SEDZERE
GPS RGF 93	X= 43°20'04"	Y= 0010'03"	
Commune	SEDZERE		
Rue, Lieu dit	RESERVOIR DU HAUT SERVICE		
Accès au site			

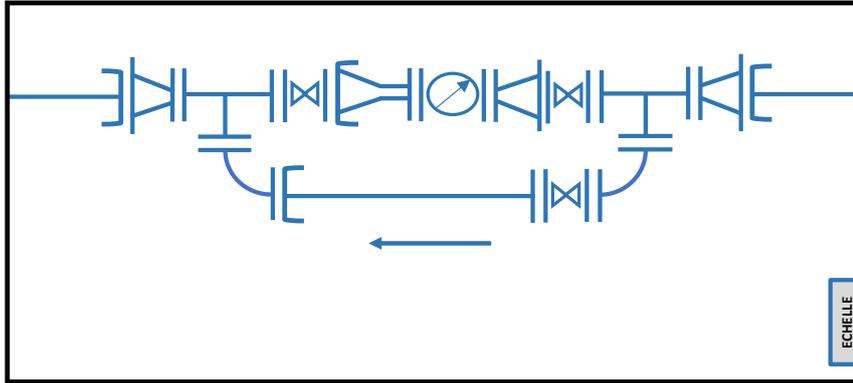
Informations sur le regard



Informations à renseigner après l'inventaire

REMARQUES et COMMENTAIRES:	Visa
-----------------------------------	-------------

SCHEMA DE PRINCIPE/MONTAGE ET PHOTOS

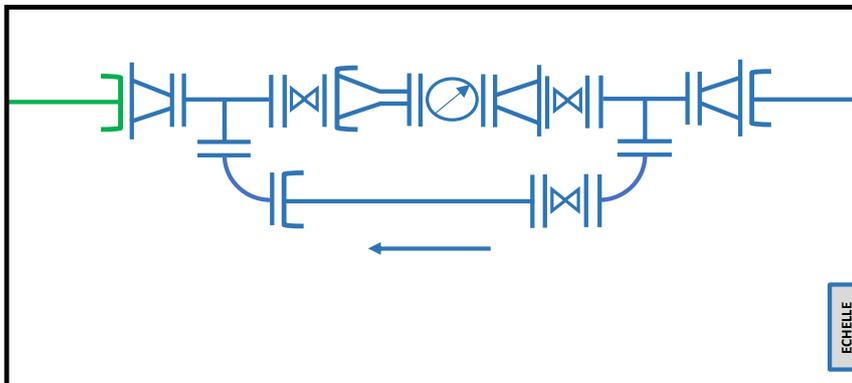


COMMENTAIRE/OPTIMISATION

Validation patrimoniale:

Limite à clarifier/hydraulique à modifier ou transférer

Proposition limite patrimoine Production / Distribution:



Travaux SMNEP:

Prévoir mise en place trappe K2C 250 KN + filtre avant compteur

Transfert patrimoine:

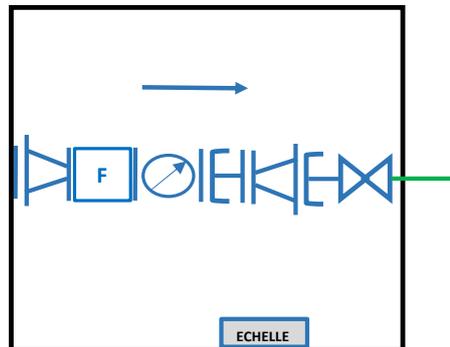
Adaptateur à bride DN 300 et canalisation aval Fte DN 300 sur 280 mm

COMMENTAIRE/OPTIMISATION

Validation patrimoniale:

Validé

Proposition limite patrimoine Production / Distribution:



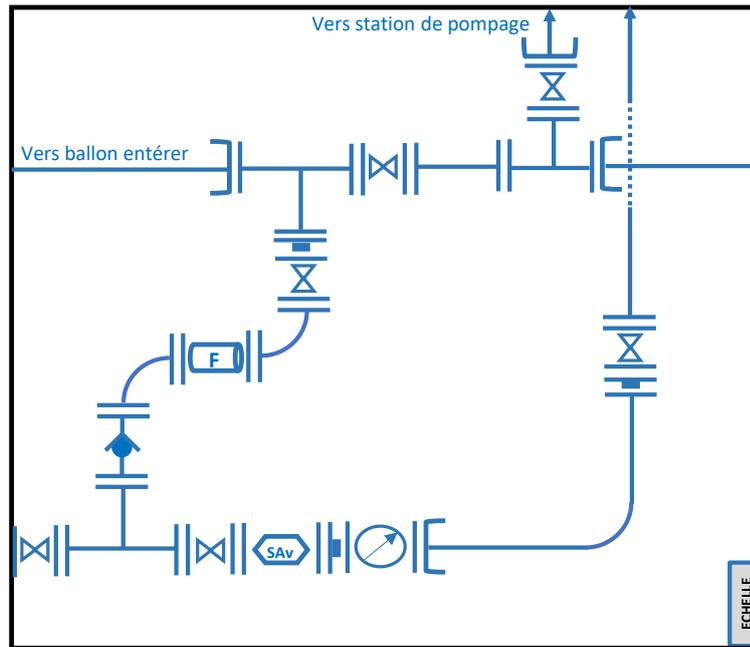
Travaux SMNEP:

rajouter un filtre DN 200 et une vanne DN 300 à l'aval du compteur

Transfert patrimoine:

-

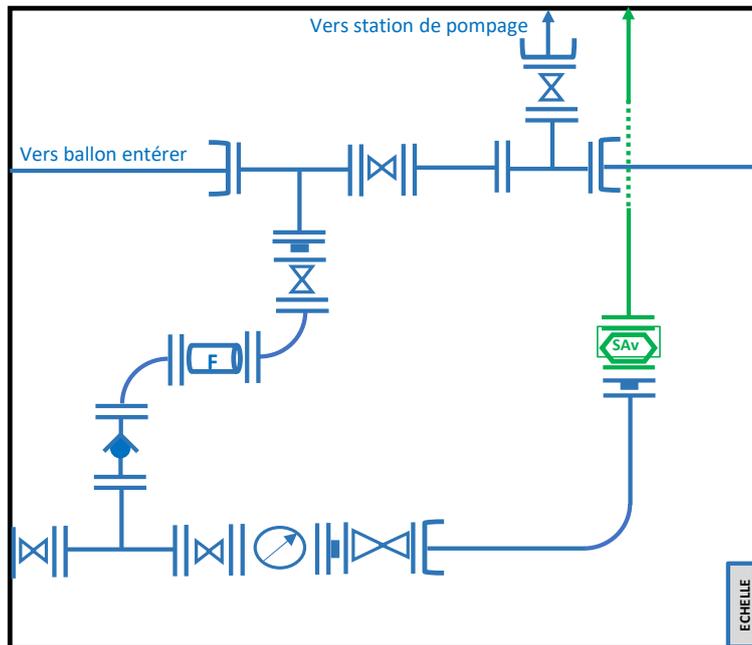
SCHEMA DE PRINCIPE/MONTAGE ET PHOTOS



COMMENTAIRE/OPTIMISATION

Validation patrimoniale: Limite à clarifier/hydraulique à modifier ou transférer

Proposition limite patrimoine Production / Distribution:



Travaux SMNEP: Déplacer vanne aval et compteur

Transfert patrimoine: Stab aval DN 150 (intérêt de maintenir le stab à confirmer)

CHAMBRE DE COMPTAGE ST JAMMES CHEMIN DOUMENJOU



Collectivité desservie : SELGL
 Dénomination chambre de comptage : SMNEP_SELGL_ST JAMMES CH DOUMENJOU
 Implantation cadastrale : -
 Commune : Saint-Jammes Domaine public

Coordonnées GPS	
x	43.359435
y	-0.254483

INFORMATIONS SUR L'OUVRAGE		ETAT	COMMENTAIRES
Type ouvrage	Regard béton	Bon	Présence d'eau au fond du regard
Longueur (mm)	2300		
Largeur (mm)	1300		
Profondeur (mm)	1340		
Trappe accès	Ouverture assisté D400		
Dimension accès (mm)	820 x 1500		

INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS				
Équipement	DN	PN	Encombrement (mm)	Etat
Canalisation amont fonte	100	16	240	Bon état
Quick fonte	100		70	
Filtre	100		100	
Quick fonte	100		70	
Manchette fonte	100		410	
Quick fonte	100		70	
Compteur	100		340	
Stabilisateur aval	100		350	
Vanne	100		300	
Quick fonte	100		70	
Canalisation aval fonte	100		70	
Échelle				
Télégestion		Sofrel LS42		

SCHEMA DE PRINCIPE/MONTAGE ET PHOTOS




COMMENTAIRE/OPTIMISATION

Proposition limite patrimoine Production / Distribution:



Travaux SMNEP:

Prévoir déplacement vanne aval DN 100 entre le compteur et le stab aval

Transfert patrimoine:

Stab aval DN 100, Quick Fonte et canalisation aval Fte DN 100 sur 70 mm

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

SLOW

ID : 064-256400417-20220215-DCS_2022_6A-DE

CHAMBRE DE COMPTAGE SAINT JAMMES PATTE D'OIE



Collectivité desservie : SELGL
 Dénomination chambre de comptage : SMNEP_SELGL_ST JAMMES PATTE OIE
 Implantation cadastrale : 0B-0322
 Commune : Saint-Jammes Domaine privé

Coordonnées GPS	
x	43.359094
y	-0.243957

INFORMATIONS SUR L'OUVRAGE		ETAT	COMMENTAIRES
Type ouvrage	Regard béton	Bon	Présence d'eau au fond du regard.
Longueur (mm)	1700		
Largeur (mm)	1500		
Profondeur (mm)	1500		
Trappe accès	Ouverture assistée D400		
Dimension accès (mm)	1000 x 1270		

INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS				
Équipement	DN	PN	Encombrement (mm)	Etat
Manchette d'ancrage	125	16	180	Bon état
Bride réductrice	125/100		40	
Filtre	100		300	
Compteur	100		350	
Adaptateur de bride	100		90	
Manchette acier	100		130	
Stabilisateur aval	100		340	
Bride réductrice	100/125		40	
Manchette d'ancrage	125		180	
Échelle			1560	
Télégestion		Sofrel LS42		

SCHEMA DE PRINCIPE/MONTAGE ET PHOTOS

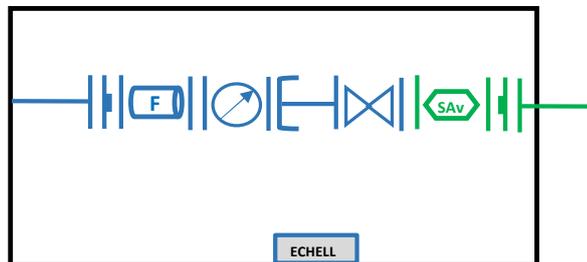


COMMENTAIRE/OPTIMISATION

Validation patrimoniale:

Limite à clarifier/hydraulique à modifier ou transférer

Proposition limite patrimoine Production / Distribution:



Travaux SMNEP:

rajouter une vanne DN 100 à l'aval du compteur

Transfert patrimoine:

Stab aval DN 100 + Bride 100/125 + manchette d'ancrage DN 125

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

SLOW

ID : 064-256400417-20220215-DCS_2022_6A-DE

CHAMBRE DE COMPTAGE GABASTON CHEMIN DE LA SOUYE



Collectivité desservie : SELGL
 Dénomination chambre de comptage : SMNEP_SELGL_GABASTON CH. SOUYE
 Implantation cadastrale : -
 Commune : Gabaston Domaine public

Coordonnées GPS	
x	43.3586962
y	-0.2264036

INFORMATIONS SUR L'OUVRAGE		ETAT	COMMENTAIRES
Type ouvrage	Regard béton	Bon	Sofrel LS42 déporté dans une niche compteur extérieur.
Longueur (mm)	2300		
Largeur (mm)	1500		
Profondeur (mm)	1260		
Trappe accès	Ouverture assistée D400		
Dimension accès (mm)	1000 x 1270		

INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS				
Équipement	DN	PN	Encombrement (mm)	Etat
Manchette d'ancrage	100	16	110	Bon état
Manchette fonte	100		250	
Filtre	100		300	
Compteur	100		330	
Quick fonte	100		60	
Manchette fonte	100		500	
Quick fonte	100		60	
Manchette acier	100		120	
Adaptateur de bride	100		80	
Stabilisateur aval	100		350	
Manchette d'ancrage	100		100	
Échelle				
Télégestion		Sofrel LS42		

SCHEMA DE PRINCIPE/MONTAGE ET PHOTOS

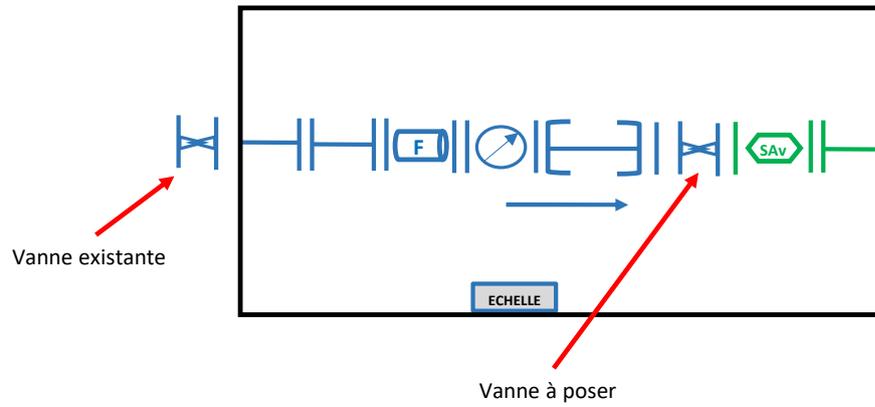
→

ECHELLE

COMMENTAIRE/OPTIMISATION

Validation patrimoniale: Limite à clarifier/hydraulique à modifier ou transférer

Proposition limite patrimoine Production / Distribution:



Travaux SMNEP: rajouter une vanne DN 100 à l'aval du compteur

Transfert patrimoine: Stab aval DN 100 + manchette d'ancrage DN 100

CHAMBRE DE COMPTAGE GABASTON CHEMIN EMIJEAN



Collectivité desservie : SELGL
 Dénomination chambre de comptage : SMNEP_SELGL_GABASTON CH. EMIJEAN
 Implantation cadastrale : -
 Commune : Gabaston Domaine public

Coordonnées GPS	
x	43.3557814
y	-0.2063021

INFORMATIONS SUR L'OUVRAGE		ETAT	COMMENTAIRES
Type ouvrage	Regard béton	Bon	Présence d'eau au fond du regard.
Longueur (mm)	2350		
Largeur (mm)	1460		
Profondeur (mm)	1550		
Trappe accès	Ouverture assistée D400		
Dimension accès (mm)	800 x 1500		

INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS				
Équipement	DN	PN	Encombrement (mm)	Etat
Canalisation amont fonte	100	16	190	Bon état
Quick fonte	100		80	
Filtre	100		300	
Quick fonte	100		80	
Manchette fonte	100		180	
Quick fonte	100		80	
Compteur	100		350	
Stabilisateur aval	100		350	
Cone de réduction	100/125		200	
Quick fonte	125		80	
Canalisation aval fonte	125		190	
Echelle		1420		
Télégestion		Sofrel LS42		

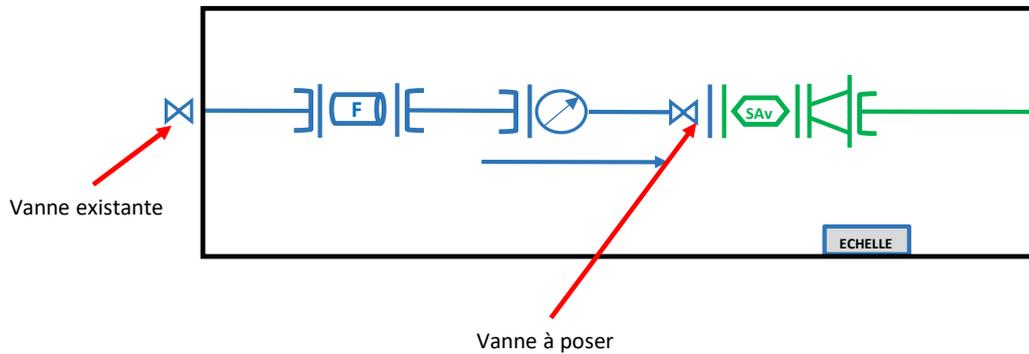
SCHEMA DE PRINCIPE/MONTAGE ET PHOTOS

ECHELLE

COMMENTAIRE/OPTIMISATION

Validation patrimoniale:

Limite à clarifier/hydraulique à modifier ou transférer

Proposition limite patrimoine Production / Distribution:

Vannes amont/aval à l'extérieur du regard? En terme de limite patrimoniale, ne serait il pas plus logique d'intercaler une vanne entre le compteur et le stab et d'en faire la limite Prod/Distri?

Travaux SMNEP:

rajouter une vanne DN 100 à l'aval du compteur

Transfert patrimoine:

Stab aval DN 100 + cone 100/125 + quick fte DN 125

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

SLOW

ID : 064-256400417-20220215-DCS_2022_6A-DE

CHAMBRE DE COMPTAGE SEDZERE ROND-POINT



Collectivité desservie
Dénomination chambre de comptage
Implantation cadastrale
Commune

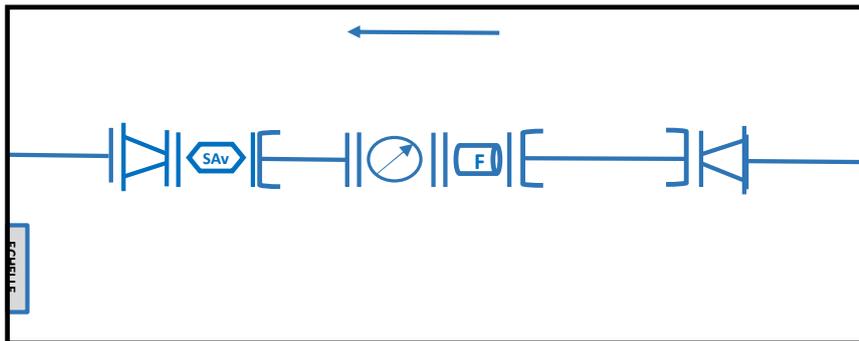
SELGL
SMNEP_SELGL_SEDZERE RD POINT
0A-0684
Sedzère
Domaine privé

Coordonnées GPS	
x	43.339249
y	-0.197033
43.339249-0.197033	

INFORMATIONS SUR L'OUVRAGE		ETAT	COMMENTAIRES
Type ouvrage	Regard béton	Bon	Présence d'eau au fond du regard.
Longueur (mm)	2800		
Largeur (mm)	1600		
Profondeur (mm)	2300		
Trappe accès	Ouverture assistée D400		
Dimension accès (mm)	800 x 1500		

INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS				
Équipement	DN	PN	Encombrement (mm)	Etat
Canalisation amont fonte	100	16	40	Bon état
Cône de réduction	100-80		200	
Quick PVC	80		60	
Manchette PVC	80		810	
Quick PVC	80		60	
Filtre	80		300	
Compteur	80		350	
Manchette fonte	80		40	
Adaptateur de bride	80		60	
Stabilisateur aval	80		300	
Cône de réduction	80-100		200	
Canalisation aval fonte	100		400	
Échelle			2100	
Télégestion		Sofrel LS42		

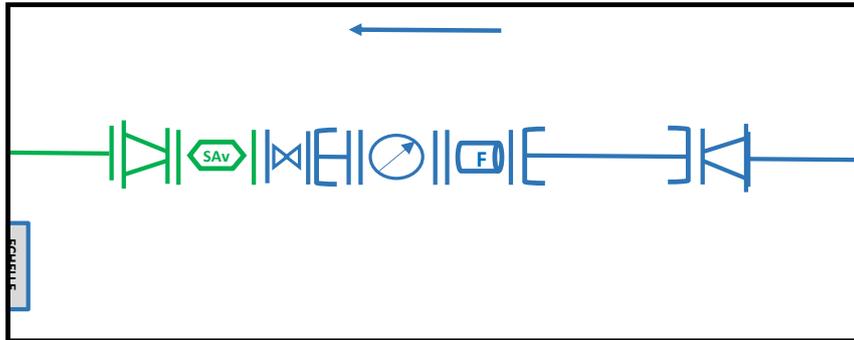
SCHEMA DE PRINCIPE/MONTAGE ET PHOTOS



COMMENTAIRE/OPTIMISATION

Validation patrimoniale: Limite à clarifier/hydraulique à modifier ou transférer

Proposition limite patrimoine Production / Distribution:



Travaux SMNEP: Prévoir mise en place d'une vanne DN 80 à l'aval du compteur

Transfert patrimoine: Stab aval DN 80 + cone 80/100 + canalisation aval fonte DN 100

CHAMBRE DE COMPTAGE D'HIGUERES



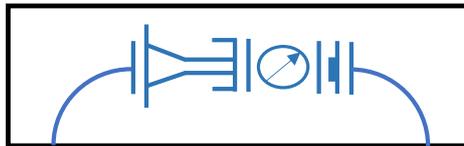
Collectivité desservie : SELGL
 Dénomination chambre de comptage : SMNEP_SELGL_HIGUERES
 Implantation cadastrale : OC-0453
 Commune : Higuères-Souye
 Domaine public

Coordonnées GPS	
x	43.388413
y	-0.242502

INFORMATIONS SUR L'OUVRAGE		ETAT	COMMENTAIRES
Type ouvrage	Regard béton rond	Bon	LS42 déporté dans le coffret électrique. Absence de filtre en amont du compteur.
Diamètre de l'ouvrage	1000		
Profondeur (mm)	850		
Trappe accès	Ouverture ronde D 400		
Diamètre accès (mm)	650		

INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS				
Équipement	DN	PN	Encombrement (mm)	Etat
Coude amont acier	100	16	260	Bon état
Manchette réductrice inox	100/80		260	
Adaptateur de bride	80		100	
Compteur	80		210	
Bride réductrice	80/100		60	
Coude aval acier	100		200	
Télégestion	Sofrel LS42			

SCHEMA DE PRINCIPE/MONTAGE ET PHOTOS

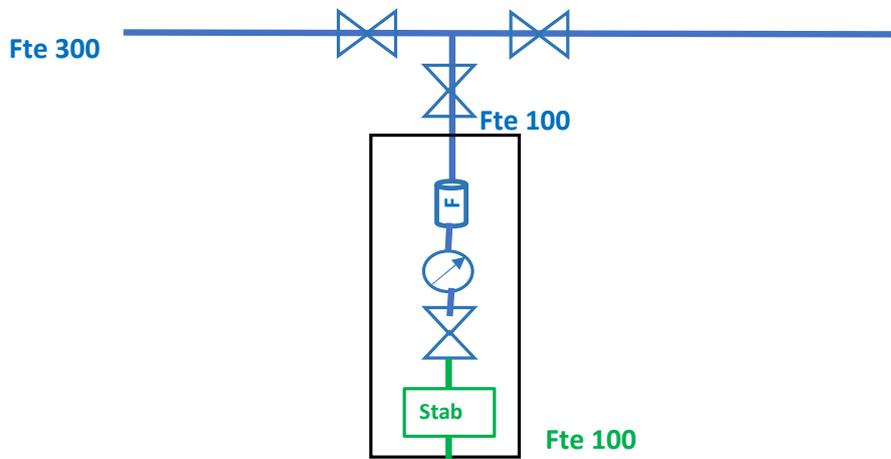


COMMENTAIRE/OPTIMISATION

Validation patrimoniale:

Regard à déplacer

Regard à créer en le déplaçant à l'amont vers le DN 300 GABASTON ESCOUBES; Intégrer vannes amont/aval, filtre et manchette de démontage + Dalle avec trappe K2C 250 KN

Proposition limite patrimoine Production / Distribution:**Travaux SMNEP:**

Prévoir déplacement du regard (problème intrusion d'eau du fossé). Rajouter filtre DN 80 à l'amont du compteur, 2 vannes DN 300 et 1 vanne DN 100

Transfert patrimoine:

Transfert canalisation DN 100 jusqu'au regard actuel et éventuellement y rajouter un stab aval (à la charge du SELGL)

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

SLOW

ID : 064-256400417-20220215-DCS_2022_6A-DE

CHAMBRE DE COMPTAGE D'ESCOUBES



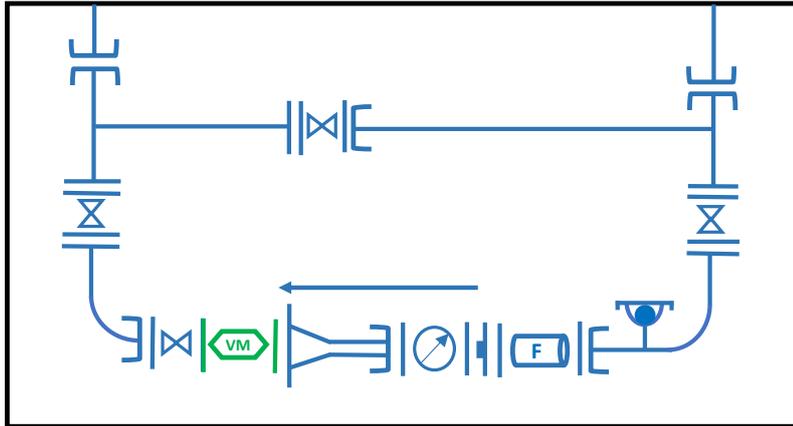
Collectivité desservie : SELGL
 Dénomination chambre de comptage : SMNEP_SELGL_ESCOUBES
 Implantation cadastrale : -
 Commune : Escoubès Domaine public

Coordonnées GPS	
x	43.412471
y	-0.230703

INFORMATIONS SUR L'OUVRAGE		ETAT	COMMENTAIRES
Type ouvrage	Regard béton	Bon	Regard rempli d'eau. Tuyauterie acier vétuste à renouveler
Longueur (mm)	3200		
Largeur (mm)	2350		
Profondeur (mm)	1450		
Trappe accès	Ouverture ronde D 400		
Dimension accès (mm)	650		

INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS				
Équipement	DN	PN	Encombrement (mm)	Etat
Canalisation isolement amont	200	16	100	Bon état
Adaptateur de bride	200		130	
Adaptateur de bride	150		100	
Té amont	150/150/150		320	
Vanne isolement amont	150		350	
Coude amont	150		1000	
Ventouse	60		300	
Adaptateur de bride	150		100	
Filtre	150		400	
Bride réductrice	150/100		40	
Compteur	100		250	
Adaptateur de bride	100		90	
Manchette réductrice inox	100/150		200	
Vanne de modulation	150		470	
Vanne	150		350	
Adaptateur de bride	150		100	
Coude aval	150		400	
Vanne isolement aval	150		350	
Té aval	150/150/150		320	
Canalisation by pass	150		1300	Mauvais
Adaptateur de bride by pass	150	100		
Vanne by pass	150	350		
Canalisation by pass	150	1300	Bon état	
Adaptateur de bride	150	100		
Adaptateur de bride	150	130		
Canalisation aval	150	100		
Télégestion		Sofrel LS42		

SCHEMA DE PRINCIPE/MONTAGE ET PHOTOS

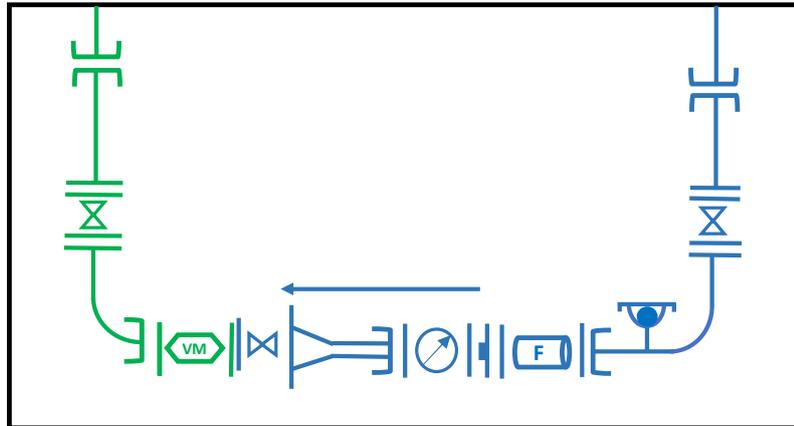


COMMENTAIRES/OPTIMISATION

Validation patrimoniale:

Limite à clarifier/hydraulique à modifier ou transférer

Proposition limite patrimoine Production / Distribution:



Travaux SMNEP:

Conduites acier à renouveler (simplifier l'hydraulique). En profiter pour renouveler les ouvertures par des trappes K2C 400 KN

Transfert patrimoine:

vanne isolement aval, coude et adaptateur à bride DN 150

CHAMBRE DE COMPTAGE RESERVOIR COSLEDAA



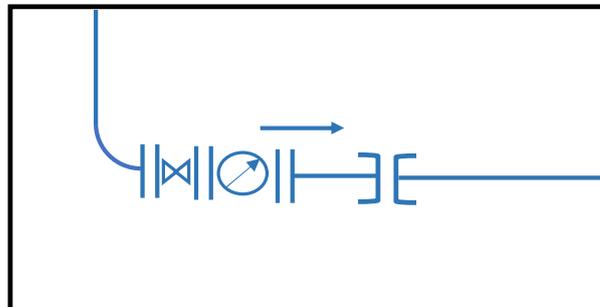
Collectivité desservie : SELGL
 Dénomination chambre de comptage : SMNEP_SELGL_COSLEDAA RE ALIM
 Implantation cadastrale : AN-0146
 Commune : Coslédaà-Lube-Boast Domaine privé

Coordonnées GPS	
x	43.441825
y	-0.231277

INFORMATIONS SUR L'OUVRAGE		ETAT	COMMENTAIRES
Type ouvrage	Regard béton	Bon	Présence d'une vidage en fond de regard. Sofrel LS42 installé à l'intérieur du réservoir. Regard dans le périmètre cloturé du réservoir. Absence de filtre en amont du compteur.
Longueur (mm)	3150		
Largeur (mm)	2100		
Profondeur (mm)	1250		
Trappe accès	Ouverture ronde D 400		
Dimension accès (mm)	650		

INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS				
Équipement	DN	PN	Encombrement (mm)	Etat
Canalisation amont	150		900	Bon état
Vanne isolement amont	150	16	120	
Compteur	150		420	
Manchette inox	150		210	
Adaptateur de bride	150		80	
Adaptateur de bride	150		80	
Canalisation aval inox	150			
Télégestion		Sofrel LS42		

SCHEMA DE PRINCIPE/MONTAGE ET PHOTOS

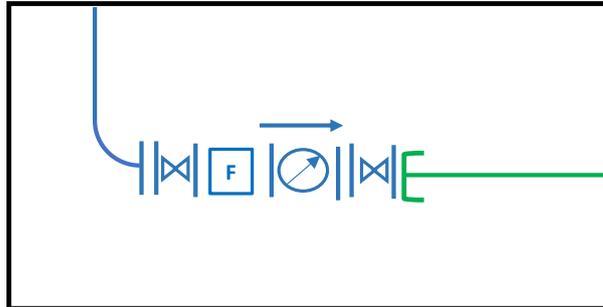


COMMENTAIRE/OPTIMISATION

Validation patrimoniale:

Limite à clarifier/hydraulique à modifier ou transférer

Proposition limite patrimoine Production / Distribution:



Travaux SMNEP:

Prévoir mise en place filtre DN 150 à l'amont du compteur et vanne DN 150 à l'aval

Transfert patrimoine:

Transfert adaptateur à bride DN 150 et canalisation aval inox DN 150

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

SLOW

ID : 064-256400417-20220215-DCS_2022_6A-DE

CHAMBRE DE COMPTAGE BUROSSE MENDOUSSE



Collectivité desservie : SELGL
 Dénomination chambre de comptage : SMNEP_SELGL_BUROSSE REGARD et STATION
 Implantation cadastrale : AC-0106
 Commune : Burosse-Mendousse Domaine privé

Coordonnées GPS	
x	43.5169278
y	-0.2212296

INFORMATIONS SUR L'OUVRAGE		ETAT	COMMENTAIRES
Type ouvrage	Regard béton	Bon	Compteur raccordé sur Sofrel LS42 dans la station de pompage
Longueur (mm)	3350		
Largeur (mm)	1580		
Profondeur (mm)	2400		
Trappe accès	Ouverture rectangulaire		
Dimension accès (mm)	3350 X 1580		

INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS DU PREMIER REGARD DE COMPTAGE				
Équipement	DN	PN	Encombrement (mm)	Etat
Té amont	150/100/150		530	Bon état
Vanne vidange	100	16	300	
Quick PVC	100		60	
Canalisation vidange PVC	100		220	
Vanne isolement amont	150	16	350	
Filtre	150		480	
Compteur	150		290	
Clapet	150		100	
Adaptateur de bride	150		60	
Manchette PVC	150		480	
Adaptateur de bride	150		100	
Té aval	150		400	
Vanne aval 1	150		350	
Vanne aval 2	150		350	
Canalisation aval	150	350		
Échelle			2250	

INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS DU SECOND REGARD				
Équipement	DN	PN	Encombrement (mm)	Etat
Té	150/150/100		400	Bon état
Vanne	150	16	300	
Cone de réduction	150/100		160	
Manchette	100		180	
Té	100/100/100		360	
Vanne	100		300	
Cone de réduction	100/150		170	
Adaptateur de bride	150	220		
Canalisation aval	150	310		
Stabilisateur aval	100	16	250	
Échelle			1800	

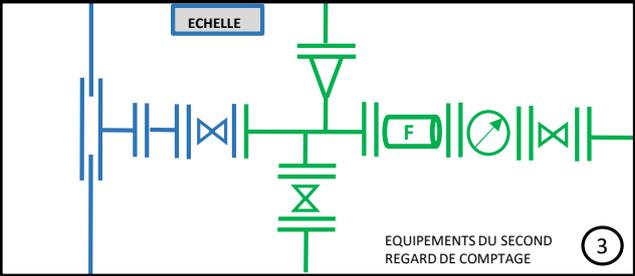
INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS DU TROISIEME REGARD DE COM

Equipement	DN	PN	Encombrement (mm)	Etat
Canalisation second regard	150		20	Bon état
Té	150/100/150	16	390	
Canalisation aval au Té	150		270	
Manchette	100	16	300	
Vanne isolement amont	100		200	
Jonction centrale	100/100/150/100		400	
Vanne de sortie	100		200	
Canalisation de sortie	100		30	
Canalisation de sortie	150		210	
Filtre	100	16	300	
Compteur	100		250	
Vanne	100		200	
Canalisation aval	100		40	
Échelle			1650	

SCHEMA DE PRINCIPE/MONTAGE ET PHOTOS

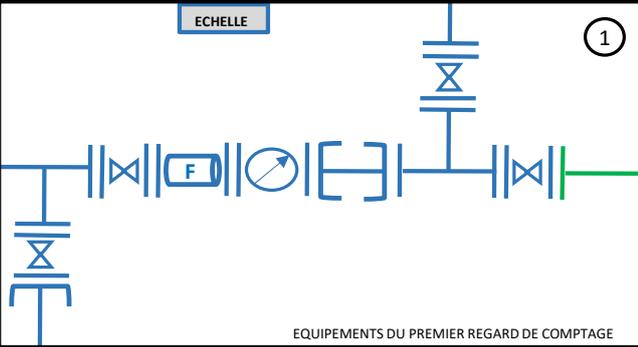


1



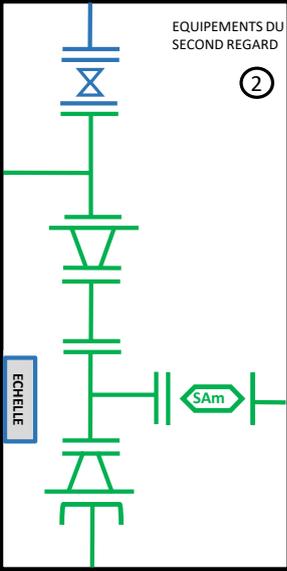
3

EQUIPEMENTS DU SECOND REGARD DE COMPTAGE



1

EQUIPEMENTS DU PREMIER REGARD DE COMPTAGE



2

EQUIPEMENTS DU SECOND REGARD



2



3



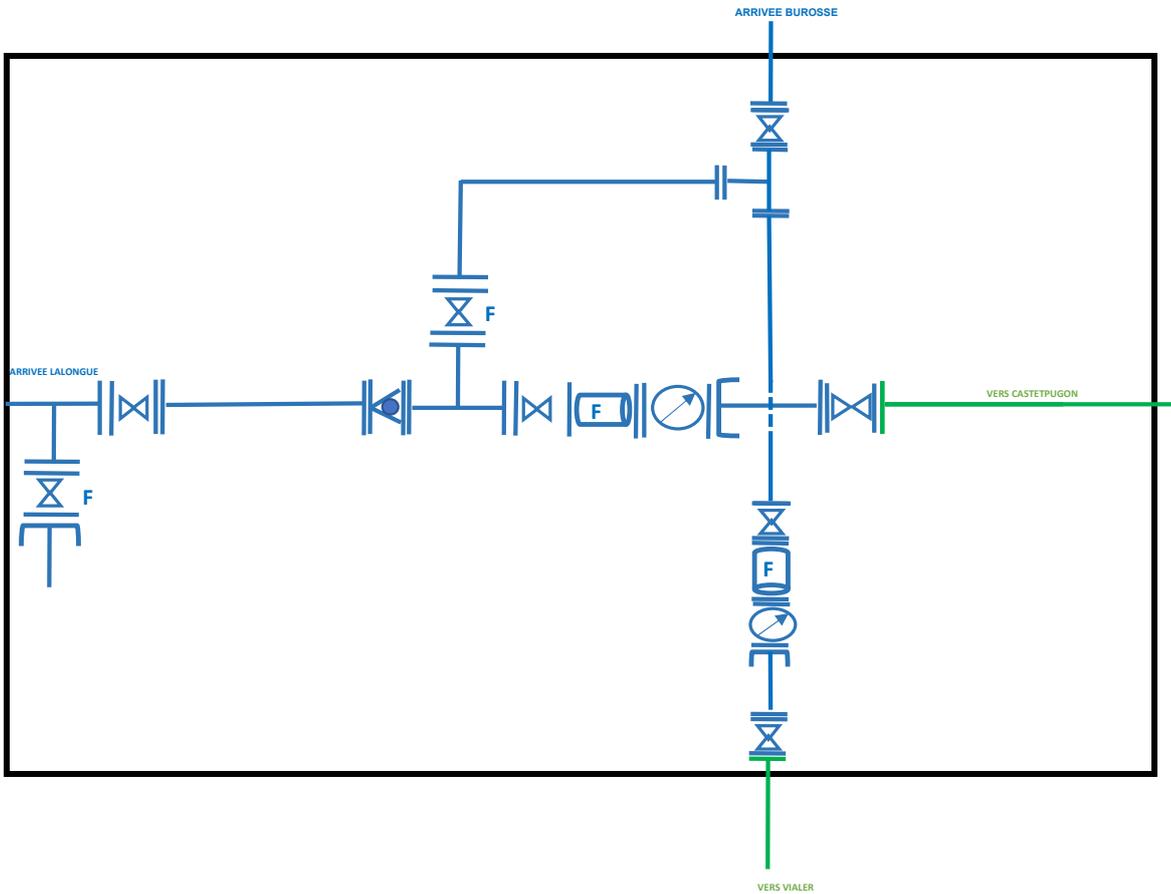
3

COMMENTAIRE/OPTIMISATION

Validation patrimoniale:

Limite à clarifier/hydraulique à modifier ou transférer

Proposition limite patrimoine Production / Distribution:



Travaux SMNEP:

réaménagement nécessaire du GC du regard et raccordement sur les réseaux avals (Castetpugon et Vialer) Mise en place de trappes K2C 250 KN

Transfert patrimoine:



Fiche d'Inventaire Réseau

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ID : 064-256400417-20220215-DCS_2022_6A-DE

SAUR SECTEUR PYRENEES BIGORRE SYNDICAT MIXTE DU NORD EST DE PAU	Fiche d'inventaire n° D		LIB COURT MIRE GARL03	
	Date: 20/02/2019			
	Technicien réseau : S PICOLLO			
Informations sur le site				
Collectivité acheteuse LUY GABAS LEES		Nom du compteur VIELLA DEPART GARLIN		
GPS RGF 93	N 43°35'53"	W 0°08'52"		
Commune	VIELLA			
Rue, Lieu dit	AU RESERVOIR			
Accès au site				
Informations sur le regard				
Etat général	DANS CHAMBRE DE VANNE SOUS RESERVOIR			
Dimensions intérieures	L =	I =	P =	
Besoin de rehausser	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>		
Croquis / Photo				
Informations sur le réseau				
Boite à boues : OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>		Observations:		
Vanne isolement amont : OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> VOC <input type="checkbox"/> VP <input type="checkbox"/>		Vanne isolement aval : OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> VOC <input type="checkbox"/> VP <input type="checkbox"/>		
Nature de la canalisation		200 INOX		
Informations sur l'organe		Informations sur la Tête émétrice		
Nom de l'organe :	COMPTEUR DE VENTE	Tête émétrice:		
Marque :	SIEMENS	Marque		
Type :	MAG 5100W	Type		
Année de fabrication :	2019	Impulsion		
Diamètre :	200	Coefficient		
N° de série	25402H0197ME65204PB12-2AA1 / 7ME652478902N119			
Informations sur Transmetteur				
Télétrans	Type SOFREL S550	PTT <input checked="" type="checkbox"/>	GPS	GPRS
Cello Numéro	Opérateur			
Type				
Carte SIM				
Informations à renseigner après l'inventaire				
REMARQUES et COMMENTAIRES:			Visa	



Fiche d'Inventaire Réseau

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ID : 064-256400417-20220215-DCS_2022_6A-DE

SAUR SECTEUR PYRENEES BIGORRE SYNDICAT MIXTE DU NORD EST DE PAU	Fiche d'inventaire n°	D	LIB COURT MIRE	GARL03
	Date:	20/02/2019		
	Technicien réseau :	S PICOLLO		

Informations sur le site			
Collectivité acheteuse	LUY GABAS LEES	Nom du compteur	VIELLA DEPART GARLIN
GPS RGF 93	N 43°35'53"	W	0°08'52"
Commune	VIELLA		
Rue, Lieu dit	AU RESERVOIR		
Accès au site			

Informations sur le regard

France - Espace de travail - CartoExplorateur 3

Eichier Configuration Carte Zoom Outils Bibliothèques PocketPC Affichage Aide

1:25 000 FRANCE

Copyright IGN - Projection Lambert II étendu / NTF

Lat/Long RGF93 N 43°35'53.6" W 0°08'52. Degrés h ddd°mm'ss.s 237 m

Informations à renseigner après l'inventaire

REMARQUES et COMMENTAIRES:	Visa
-----------------------------------	-------------

SAUR SECTEUR PYRENEES BIGORRE SYNDICAT MIXTE DU NORD EST DE PAU	Fiche d'inventaire n°	D	LIB COURT MIRE	GARL03	
	Date:	20/02/2019			
	Technicien réseau :	S PICOLLO			

Informations sur le site				
Collectivité acheteuse	LUY GABAS LEES		Nom du compteur	VIELLA DEPART GARLIN
GPS RGF 93	N	43°35'53"	W	0°08'52"
Commune	VIELLA			
Rue, Lieu dit	AU RESERVOIR			
Accès au site				

Informations sur le regard



Informations à renseigner après l'inventaire

REMARQUES et COMMENTAIRES:	Visa
----------------------------	------



Fiche d'Inventaire Réseau

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ID : 064-256400417-20220215-DCS_2022_6A-DE

SAUR LONS SECTEUR PYRENEES BIGORRE SYNDICAT MIXTE DU NORD EST DE PAU	Fiche d'inventaire n°		LIB COURT MIRE 6425VE126	
	Date:		C	
	Technicien réseau :		04/11/2011 S PICOLLO	
Informations sur le site				
Vente au syndicat de	SYNDICAT DE VIELLA	Nom du compteur	DEPART VIELLA	
GPS RGF 93	N 43°35'53"	W 0°08'52"		
Commune	VIELLA			
Rue, Lieu dit	AU RESERVOIR			
Accès au site				
Informations sur le regard				
Etat général	DANS CHAMBRE DE VANNE SOUS RESERVOIR			
Dimensions intérieures	L =	I =	P =	
Besoin de rehausser	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>		
Croquis / Photo				
Informations sur le réseau				
Boite à boues : OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>	Observations:		
Vanne isolement amont : OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	VOC <input type="checkbox"/>	VP <input type="checkbox"/>	Vanne isolement aval : OUI <input checked="" type="checkbox"/>
Nature de la canalisation	200 ACIER			
Informations sur l'organe		Informations sur la Tête émétrice		
Nom de l'organe :	COMPTEUR DE VENTE	Tête émétrice:		
Marque :	SIEMENS	Marque		
Type :	MAG 5100W	Type		
Année de fabrication :	2009	Impulsion		
Diamètre :	200	Coefficient		
N° de série	7ME65278302N119			
Informations sur Transmetteur				
Télétrans	Type	SOFREL S550	PTT <input checked="" type="checkbox"/>	GPS <input type="checkbox"/>
				GPRS <input type="checkbox"/>
Cello Numéro	Opérateur			
Type				
Carte SIM				
Informations à renseigner après l'inventaire				
REMARQUES et COMMENTAIRES:				
			Visa	



Fiche d'Inventaire Réseau

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ID : 064-256400417-20220215-DCS_2022_6A-DE

SAUR LONS SECTEUR PYRENEES BIGORRE SYNDICAT MIXTE DU NORD EST DE PAU	Fiche d'inventaire n°	C	LIB COURT MIRE	6425VE126	
	Date:	04/11/2011			
	Technicien réseau :	S PICOLLO			

Informations sur le site			
Vente au syndicat de	SYNDICAT DE VIELLA	Nom du compteur	DEPART VIELLA
GPS RGF 93	N 43°35'53"	W	0°08'52"
Commune	VIELLA		
Rue, Lieu dit	AU RESERVOIR		
Accès au site			

Informations sur le regard

France - Espace de travail - CartoExplorateur 3

Eichier Configuration Carte Zoom Outils Bibliothèques PocketPC Affichage Aide

1:25 000 FRANCE

50 %

Copyright IGN - Projection Lambert II étendu / NTF

Lat/Long RGF93 N 43°35'53.6" W 0°08'52. Degrés h ddd°mm'ss.s 237 m

Informations à renseigner après l'inventaire

REMARQUES et COMMENTAIRES:

Visa

SAUR LONS SECTEUR PYRENEES BIGORRE SYNDICAT MIXTE DU NORD EST DE PAU	Fiche d'inventaire n° C	LIB COURT MIRE 6425VE126
	Date: 04/11/2011	
	Technicien réseau : S PICOLLO	

Informations sur le site			
Vente au syndicat de	SYNDICAT DE VIELLA		Nom du compteur
			DEPART VIELLA
GPS RGF 93	N	43°35'53"	W 0°08'52"
Commune	VIELLA		
Rue, Lieu dit	AU RESERVOIR		
Accès au site			

Informations sur le regard



Informations à renseigner après l'inventaire

REMARQUES et COMMENTAIRES:	Visa
----------------------------	------



DCS_2022 / N°7

SYNDICAT MIXTE DU NORD EST DE PAU

Séance du : 15/02/2022 Heure :18h30

Date de la convocation : 03/02/2022

Objet : Mise en place d'une « carte achat public »

Le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau des Pyrénées à Buros.

Etaients présents : MM. BORDENAVE, BRUNET, BUFFALAN, CANTON, CAPERET, LAGAHE, LARRAZABAL, LOCARDEL, PERSONNE, POUBLAN ; MME. SENTAURENS ; MM. TREPEU, TRUCO, TUCOU.

M. LAFFITTE donne procuration à M. VIGNAU; Mme. MARQUEZ donne procuration à M. PÉRÉ ; M. PEDELABAT donne procuration à M. CARTER

Etaients absents et excusés : M. CUYAUBE.

Nbre de délégués en exercice : 18

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 17

M. PÉRÉ a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

En vertu du Décret 2004-1144 du 26 octobre 2004, les collectivités ont la possibilité d'utiliser une Carte Achat Public. La Carte Achat Public permet d'effectuer directement auprès de fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

La Carte Achat Public est une modalité d'exécution des marchés publics, c'est donc une modalité de commande et une modalité de paiement.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la mise en place de la Carte Achat Public dans les conditions définies ci-dessous :

Article 1 : Le comité syndical décide de doter le Syndicat Mixte du Nord Est de Pau d'un outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs et décide ainsi de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes la Solution Carte Achat Public pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction (36 mois). La solution Carte Achat Public de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes sera mise en place à compter du 1^{er} mars 2022.

Article 2 : La Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes (émetteur) met à la disposition SMNEP la Carte Achat du porteur désigné. Le SMNEP désignera le porteur et définira les paramètres d'habilitation de la carte. Tout retrait d'espèces est impossible. Le Montant Plafond global de règlements effectués par la Carte Achat Public du SMNEP est fixé à 12 000€ pour une périodicité annuelle.

Article 3 : Le SMNEP sera tenu informé des opérations financières exécutées dans le cadre de la présente mise en place de la Carte Achat Public, dans les conditions prévues à l'article 4 - alinéa 3 du Décret 2004 - 1144 du 26 octobre 2004 relatif à l'exécution des marchés publics par carte d'achat. L'émetteur portera ainsi chaque utilisation de la Carte Achat sur un relevé d'opérations établi mensuellement. Ce relevé d'opérations fait foi des transferts de fonds entre les livres de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes et ceux des fournisseurs.

Article 4 : Le SMNEP créditera le compte technique ouvert dans les livres de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes retraçant les utilisations de la Carte Achat du montant de la créance née et approuvée. Le comptable du syndicat procède au paiement de la Caisse d'Epargne. Le SMNEP paiera ses créances à l'émetteur dans un délai de 30 jours.

Article 5 : La cotisation mensuelle par Carte Achat est fixée à 30 €. Une commission de 0,90 % sera due sur toute transaction sur son montant global.

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,**

**LE PRESIDENT
M. LARRAZABAL Didier**



DCS_2022 / N°8



SYNDICAT MIXTE DU NORD EST DE PAU

Séance du : 15/02/2022 Heure :18h30

Date de la convocation : 03/02/2022

Objet : Ligne de trésorerie 2022

Le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau à Buros.

Etaients présents : MM. BORDENAVE, BRUNET, BUFFALAN, CANTON, CAPERET, LAGAHE, LARRAZABAL, LOCARDEL, PERSONNE, POUBLAN ; MME. SENTAURENS ; MM. TREPEU, TRUCO, TUCOU.

M. LAFFITTE donne procuration à M. VIGNAU; Mme. MARQUEZ donne procuration à M. PÉRÉ ; M. PEDELABAT donne procuration à M. CARTER

Etaients absents et excusés : M. CUYAUBE.

Nbre de délégués en exercice : 18

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 17

M. PÉRÉ a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

M. le Président explique que les crédits procurés par une ligne de trésorerie n'ont pas pour vocation de financer l'investissement et ne procurent aucune ressource budgétaire.

Ils ne financent que le décalage temporaire dans le temps entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes. La ligne de trésorerie est destinée à faire face à un besoin de fonds ponctuel, voire plus encore, éventuel.

Il s'agit d'un droit de tirage permanent dont bénéficie la collectivité auprès de l'organisme prêteur dans la limite d'un plafond et d'une durée négociés dans le contrat et avec une mise à disposition immédiate des fonds.

Les flux sont inscrits hors budget, en classe 5 : comptes financiers. En revanche les frais financiers qu'elle génère apparaissent dans le budget et doivent donc être financés par une recette propre.

M. le Président expose la possible nécessité d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire. Il appartient à l'assemblée d'autoriser l'ouverture de la ligne de trésorerie et de déterminer son montant maximum par année civile.

Il est rappelé que le comité syndical a délégué à M. le Président certaines de ses attributions dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT. Parmi celles-ci, peut également être déléguée depuis la loi du 13 août 2004 la réalisation des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum, autorisé par le Comité Syndical, par année civile.

Les principales caractéristiques et conditions financières applicables aux prochaines conventions seraient les suivantes :

- durée : 1 an maximum,
- versement et remboursement des fonds par virement (VGM et/ou crédit-débit d'office),
- indices : ESTER, EONIA

- paiement mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel des intérêts,
- commission d'engagement forfaitaire ;

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

- **DECIDE** la souscription d'une ligne de trésorerie pour un montant de 200 000 € pour 2022 ;
- **AUTORISE** le Président par délégation de l'assemblée, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 du CGCT concernant la réalisation de lignes de trésorerie sur la base du montant maximum défini ci-dessus pour 2022.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,

Au registre ont signé les membres présents,

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT

M. LARRAZABAL Didier





DCS_2022 / N°9

SYNDICAT MIXTE DU NORD EST DE PAU

Séance du : 15/02/2022 Heure :18h30

Date de la convocation : 03/02/2022

Objet : Désignation des dépenses réglées aux comptes 623 « Publicité, publications et relations publiques » et 6257 « Réceptions »

Le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau des Pyrénées à Buros.

Etai~~ent~~ présents : MM. BORDENAVE, BRUNET, BUFFALAN, CANTON, CAPERET, LAGAHE, LARRAZABAL, LOCARDEL, PERSONNE, POUBLAN ; MME. SENTAURENS ; MM. TREPEU, TRUCO, TUCOU.

M. LAFFITTE donne procuration à M. VIGNAU; Mme. MARQUEZ donne procuration à M. PÉRÉ ; M. PEDELABAT donne procuration à M. CARTER

Etai~~ent~~ absents et excusés : M. CUYAUBE.

Nbre de délégués en exercice : 18

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 17

M. PÉRÉ a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à l'adoption d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre aux comptes 623 « Publicité, publications et relations publiques » et 6257 « Réceptions », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à ces articles budgétaires.

Il propose la prise en charge des dépenses suivantes :

- Au compte 623 :
 - o Les fleurs, bouquets, gravures, présents et cartes-cadeaux offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses diverses ou lors de réceptions officielles ;
 - o Les frais d'annonce et de publicité,
 - o la location de salle et de matériels spécifiques (sono, chapiteaux, kakémonos) et le règlement des factures ou d'honoraires de sociétés privées dès lors qu'ils sont en lien avec une manifestation publique organisée par le SMNEP (inaugurations, action de communication).

- Au compte 6257 :
 - o De manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que les prestations et cocktails servis lors des cérémonies officielles et inauguration, les événements liés aux fêtes de fin d'année (repas du personnel, repas des élus du Syndicat) ;
 - o Boissons et nourriture, y compris frais de traiteur ou de restauration, lors des réunions administratives organisées par le SMNEP ;

Où l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- **APPROUVE** la liste des dépenses pouvant être réglées aux compte 623 et 6257 tels qu'indiqués ci-dessus ;
- **CHARGE** Monsieur le Président du mandatement de ces dépenses dans la limite des crédits inscrits au budget de l'exercice.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT
M. LARRAZABAL Didier





SYNDICAT MIXTE DU NORD EST DE PAU

Séance du : 11/02/2021 Heure :9h30

Date de la convocation : 29/01/2021

Objet : Signature d'une convention de servitude pour le passage d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle G 1078 commune d'Asson

Le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des associations de Buros.

Etaient présents : MM. BORDENAVE, BRUNET, BUFFALAN, CANTON, CAPERET, LAGAHE, LARRAZABAL, LOCARDEL, PERSONNE, POUBLAN ; MME. SENTAURENS ; MM. TREPEU, TRUCO, TUCOU.

M. LAFFITTE donne procuration à M. VIGNAU; Mme. MARQUEZ donne procuration à M. PÉRÉ ;
M. PEDELABAT donne procuration à M. CARTER

Etaient absents et excusés : M. CUYAUBE.

Nbre de délégués en exercice : 18

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 17

M. PÉRÉ a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre des travaux de construction du réservoir dit de « Sarramayou » situé sur la commune d'Asson, le SMNEP avait sollicité en 2015 l'extension du réseau électrique par le Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA). Lors de la réalisation d'extension de ces travaux, une ligne a été enfouie dans les tréfonds de la parcelle G 1078, propriété du Syndicat intercommunal mixte d'alimentation en eau potable de la région Nord-Est de Pau.

Afin de formaliser la présence de cette ligne électrique, il convient de signer une convention de servitude de passage.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **ACCEPTE** que le parcelle cadastrée G 1078, sise à ASSON, soit grevée, à titre gratuit, d'une servitude pour le passage d'une ligne électrique souterraine ;
- **PRECISE** que cette servitude sera formalisée par la signature d'un acte en la forme administrative à intervenir entre le Syndicat intercommunal mixte d'alimentation en eau potable de la région Nord-Est de Pau et le SDEPA ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT
M. LARRAZABAL Didier





SYNDICAT MIXTE DU NORD EST DE PAU

Séance du : 15/02/2022 Heure :18h30

Date de la convocation : 03/02/2022

Objet : Ecriture comptable pour régularisation

Le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau à Buros.

Etaient présents : MM. BORDENAVE, BRUNET, BUFFALAN, CANTON, CAPERET, LAGAHE, LARRAZABAL, LOCARDEL, PERSONNE, POUBLAN ; MME. SENTAURENS ; MM. TREPEU, TRUCO, TUCOU.

M. LAFFITTE donne procuration à M. VIGNAU; Mme. MARQUEZ donne procuration à M. PÉRÉ ;
M. PEDELABAT donne procuration à M. CARTER

Etaient absents et excusés : M. CUYAUBE.

Nbre de délégués en exercice : 18

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 17

M. PÉRÉ a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

M. Président explique que le Comptable public a constaté un solde anormal du compte 4581.
Il s'agit d'une opération de 2015 qui a été soldée par opération d'ordre budgétaire sur les comptes 4581 et 4582 en 2019 de façon incomplète : le compte 4581 est anormalement débiteur de 0.01€.

Il convient pour cela de prévoir au budget 2022, l'inscription en dépense au compte 1068 de 0.01 € et en recette au compte 4582 de 0.01€.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

- **DECIDE** l'inscription des crédits au budget 2022 comme expliqué ci-avant ;
- **AUTORISE** le Président à procéder aux écritures demandées.

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,**

**LE PRESIDENT
M. LARRAZABAL Didier**

